

Mémoire de master 2  
**Université de Pau et des Pays de l'Adour**  
Département de Géographie-Aménagement  
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

**Michel DUPONT**

**Sous la direction de Sylvie CLARIMONT**

**DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE EN  
ESPACE RURAL  
L'EXEMPLE DU PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE**

Année universitaire 2016-2017

Master 2

Géographie – Aménagement – Sociologie

Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)





---

Mémoire de master 2  
**Université de Pau et des Pays de l'Adour**  
Département de Géographie-Aménagement  
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

**Michel DUPONT**

**Sous la direction de Sylvie CLARIMONT**

**DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE EN  
ESPACE RURAL**

**L'EXEMPLE DU PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE**

Année universitaire 2016-2017  
Master 2  
Géographie – Aménagement – Sociologie  
Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



Stage de 4 mois (du 18/04/2017 au 21/08/2017 et du 04/09/2017 au 15/09/2017)

Structure d'accueil du stage et nom du service : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, service bureau d'études

Adresse : Chemin de Lalette 65000 Tarbes France

Maître du stage : Aurélie Capdevielle Chargée de Mission Aménagement du Territoire



## **AVANT-PROPOS**

Dans le cadre du travail universitaire qui suit, je suis amené à rédiger ce mémoire de master 2. Cette étude prend place sur un terrain d'étude en milieu rural où la multiplicité d'acteurs, de collectivités et autres programmes de développement rendent l'analyse du territoire et de ses enjeux complexe. Néanmoins, cela participe de l'intérêt pour les problématiques présentes sur cet espace et dont ce mémoire tente de répondre, par un travail structuré autour de différents axes de développement potentiels.

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens tout particulièrement à remercier Sylvie Clarimont dans son rôle de directrice de mémoire qui a su m'aiguiller dans la construction de mon propos.

Je remercie chaleureusement Aurélie Capdevielle ma tutrice et Bernard Thumerel directeur de l'innovation pour la CACG, pour leur encadrement, leurs conseils avisés et bien d'autres choses encore. Pour tout cela, je leur adresse un grand merci.

Par la même occasion, je remercie la CACG et la commune de Castelnau-Magnoac pour m'avoir confié cette étude et m'avoir accueilli durant cette période de stage.

Je remercie Bernard Verdier et Jean-Marc Cadéac pour leurs lumières sur le territoire. Merci à Odile et Maryse de la mairie de Castelnau-Magnoac.

Merci à toi Romain Carausse pour tes conseils.

Un grand merci à ma famille pour son soutien moral.

Merci à Julie et à l'ensemble de mes amis pour leur soutien, leur présence et leur aide.

Je remercie par ailleurs le MEMORY65 à Castelnau-Magnoac pour son accueil et ses pizzas, alors que l'ensemble du village et ses commerces étaient fermés.

Merci à l'ensemble des personnes, qui ont bien voulu m'accorder du temps pour les rencontrer.

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	5
REMERCIEMENTS .....	6
SOMMAIRE .....	7
INTRODUCTION .....	8
PARTIE 1 : LE PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE : UN TERRITOIRE RURAL .....	19
PARTIE 2 : UN TERRITOIRE CULTIVANT LA CULTURE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RURAL : EXEMPLES D'INITIATIVES INNOVANTES ET REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES .....	48
PARTIE 3 : RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PROJET DE MÉTHANISATION D'AGROGAZ .....	69
CONCLUSION .....	87
BIBLIOGRAPHIE .....	101
SITOGRAFIE .....	103
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	105
TABLE DES ANNEXES .....	107
TABLE DES MATIÈRES .....	114
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT .....	116
RÉSUMÉ : .....	117
MOTS-CLÉS : .....	117

## INTRODUCTION

Lorsqu'on s'intéresse aux espaces ruraux, on s'aperçoit qu'on les qualifie de la sorte en opposition aux espaces urbains. Mais qu'est-ce que le rural ? Une première acception est « *Qui relève de la campagne* » (BRUNET ; FERRAS ; THÉRY, 1992), par opposition aux espaces urbains, les villes. Mais cette définition est peu satisfaisante. Quant à L'INSEE<sup>1</sup>, elle applique une définition plus « *comptable* » de l'espace rural. « *L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines<sup>2</sup> et communes rurales<sup>3</sup> n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées)* ». C'est donc l'addition de petites unités urbaines et communes rurales qui constituent les espaces ruraux. L'INSEE apporte ici quelques précisions bienvenues pour appréhender ces espaces.

Néanmoins, cette dualité n'a pas lieu d'être. Il est plus pertinent d'envisager des « *gradients d'urbanité* », tels que définis par Lévy et Lussault comme procédant du « *Couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace* ». On part ici du principe que la ville-centre concentre une grande densité et diversité fonctionnelle, s'appauvrissant peu à peu en s'en éloignant. Les marges du péri-urbain représentent une somme d'espaces monofonctionnels dominés par la fonction habiter. Ce gradient d'urbanité trouve toute sa place dans un contexte de mondialisation et *a fortiori* dans les pays occidentaux où l'homogénéisation des territoires tend à « *faire disparaître l'opposition classique ville/campagne* » (CHAPUIS, 2004). On y observe le phénomène d'étalement urbain des villes repoussant toujours plus loin les marges floues du périurbain au détriment des campagnes. Des communes autrefois rurales sont peu à peu « *intégrées* » aux espaces urbains. Les espaces périurbains sont une interface entre la ruralité et l'urbanité. Ces espaces sont urbains par leur fonctionnement et ruraux par leurs paysages (maisons individuelles et paysages essentiellement végétaux malgré le mitage créé par l'étalement urbain). Les espaces périurbains sont particulièrement intéressants et seront abordés ultérieurement.

Au-delà des campagnes périurbaines, l'homogénéisation des territoires touche aussi bien les espaces ruraux puisque « *Les populations rurales occupent peu à peu les mêmes types d'emplois, à s'insérer dans les mêmes catégories professionnelles et à adopter les mêmes styles de comportements, de*

---

<sup>1</sup> Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

<sup>2</sup> Est qualifié comme tel les communes rurales formant une unité urbaine de moins de 5000 habitants.

<sup>3</sup> Communes de moins de 2000 habitants ou n'excédant pas 5000 habitants, n'appartenant pas à une unité urbaine.

*références et de représentations que les citoyens* » (CHAPUIS, 2004). Il est évident que qualifier de rural un espace est chose peu aisée. Néanmoins, on peut considérer qu'une faible densité de population, une part importante d'actifs dans la filière agricole et l'importance des espaces couverts par les végétaux s'apparentent en France<sup>4</sup> à un espace à dominante rurale.

Le monde rural français est dépendant du phénomène de métropolisation. « *La métropolisation désigne le mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeurs dans des ensembles urbains de grande taille. Il peut se faire au détriment de villes de niveau hiérarchique inférieur et l'on assiste bien souvent au renforcement des niveaux supérieurs (lieux centraux) du système urbain* » (GÉOCONFLUENCES). Ce phénomène exerce son influence jusque dans certains territoires ruraux en marge des métropoles ou grandes agglomérations. Un des principaux maux de la métropolisation est le départ des populations rurales pour ces grands centres urbains attractifs. On assiste alors parfois à la déconstruction progressive de territoires ruraux à dominante agricole<sup>5</sup> perdant peu à peu des populations, puis des commerces et services. On parle alors de territoires sinistrés où les acteurs institutionnels ont été impuissants pour endiguer l'hémorragie. En effet, dans les différents actes des lois de décentralisation de 1982 avec la loi DEFFERRE, jusqu'aux lois MAPTAM<sup>6</sup> de 2014 et NOTRe<sup>7</sup> de 2015, les rôles des collectivités et des élus se sont affirmés en matière de développement et d'aménagement des territoires. En ce sens les lois PASQUA (LOADT)<sup>8</sup> de 1995 et VOYNET (LOADDT)<sup>9</sup> de 1999 permettent à des territoires ruraux de projets de se constituer en formant des Pays puis des PETR. Ces nouveaux territoires élargis sont une opportunité afin d'obtenir des financements pour réaliser des projets de territoire, via des programmes de développement de l'espace rural<sup>10</sup>. Ce levier, certains élus s'en sont bien saisis et ont tenté d'anticiper, d'endiguer la déconstruction du tissu social rural, de maintenir de l'économie résidentielle (DAVEZIES, 2009), en conduisant des politiques de développement et d'innovation territoriale plus ou moins réussies. L'innovation territoriale participe du développement des territoires et peut se définir comme « *une réponse nouvelle (ou transférée*

---

<sup>4</sup> Ces indicateurs correspondent à des exemples français. Pour exemple en Asie du Sud-Est, la densité de population des campagnes peut atteindre plusieurs milliers d'habitants au kilomètre carré.

<sup>5</sup> Les territoires ruraux touristiques bénéficiant de populations externes ne sont qu'assez peu concernés par le phénomène de déstructuration.

<sup>6</sup> Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Ce loi voit la création des PETR venant à remplacer les Pays.

<sup>7</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

<sup>8</sup> Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

<sup>9</sup> Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire.

<sup>10</sup> Voir partie 1 point n°4 et partie 2 point n°1.

*dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable ».* (Fournier, 2015). Afin de remplir ces objectifs, les acteurs locaux mobilisent bien souvent des ressources spécifiques, dans une logique de co-construction et de coproduction. Cette forme d'innovation se construit pour et par le territoire. Dans ce contexte, certains territoires ruraux se sont distingués et ont été à l'avant-garde en termes d'expérimentations et d'innovations territoriales. Ce, en se lançant dès le début des années 1990 dans les programmations LEADER<sup>11</sup> successives, afin de se donner les moyens de revitaliser ces zones rurales en crise, par la réalisation de projets innovants<sup>12</sup> et la création d'emplois pour les populations.

Aujourd'hui, le territoire à dominante rurale, support de la présente étude, le PETR des Coteaux en Hautes-Pyrénées, anciennement Pays des Coteaux de Bigorre fort d'une longue expérience des programmations LEADER et d'expérimentation de projets d'innovations territoriales estime être arrivé à un tournant, dans son cycle de développement. Dans l'ensemble ses politiques de maintien et d'attraction des populations ont globalement fonctionné (nous y reviendrons). Néanmoins, le PETR conscient qu'un potentiel déclin du territoire est à prendre en considération, il a choisi d'être proactif face à la menace. En ce sens, il souhaite dans un contexte de réalisation prochaine du SCoT à l'échelle du PETR et plus proche encore de réalisation du PADD, se saisir de cette opportunité, afin de relancer un nouveau cycle de développement territorial, autour d'un réel projet de territoire partagé. Cette volonté s'inscrit par ailleurs, dans un contexte de récentes recompositions territoriales amenant de nouveaux partenaires institutionnels à collaborer pour coconstruire le devenir du territoire. En substance, le PETR souhaite parvenir à mobiliser une nouvelle communauté d'acteurs du territoire, travaillant de pair avec les collectivités, afin d'écrire le futur du territoire et porter de nouveaux projets de développement et des initiatives innovantes. Malheureusement, on peut supposer que cela n'est pas une mince affaire, que de relancer le développement d'un territoire. Encore faut-il au préalable en identifier ses ressources territoriales, ses dynamiques, ses enjeux, ses problématiques au regard des contextes territoriaux locaux et nationaux. À cela, il est nécessaire d'ajouter la

---

<sup>11</sup> Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. Il s'agit d'une initiative de l'UE financée par le fond FEADER.

<sup>12</sup> Voir partie 2.

recension des « *Forces vives du territoire* »<sup>13</sup>, ses principaux acteurs et les initiatives portées par ces derniers.

Ce constat est la pierre angulaire qui mènera la présente réflexion. Il conduit alors au questionnement suivant :

### Problématique

Entre opportunités et initiatives innovantes, quelles pistes pour relancer un nouveau cycle de développement territorial en espace rural ? Le cas du Pays des Coteaux de Bigorre.

---

<sup>13</sup> Propos du Président du PETR, Bernard Verdier.

## Le programme Territoire REX et Prospective, fil conducteur de l'étude

Suite à la volonté du territoire précédemment exposée, la C.A.C.G<sup>14</sup> se voulant partenaire des territoires grâce à son inscription territoriale de longue date sur le Pays des Coteaux a souhaité proposer de réaliser, dans le cadre de son programme interne Territoires REX et Prospective 2017, cette étude, en mettant à disposition du territoire un stagiaire pour conduire cette réflexion. Mais revenons quelques instants sur ce programme.

La C.A.C.G est actuellement dans une logique d'adaptation, de nouveau positionnement et d'expérimentation. Il s'agit d'une réflexion interne à la S.E.M souhaitant la rapprocher des territoires en élargissant ses champs d'intervention auprès de ces derniers. Pour ce faire, elle souhaite accompagner les acteurs des territoires en leur apportant de l'ingénierie territoriale lorsqu'elle leur fait défaut. Il s'agit d'une démarche collaborative témoignant de la volonté de la C.A.C.G de « *Coconstruire avec les acteurs locaux ses nouvelles missions d'entreprise des territoires* »<sup>15</sup>.

Dans le cadre présent, la mission de stage s'insère dans la réflexion « *prospective* » de la C.A.C.G où un des objectifs finaux consiste en la proposition de scénarios prospectifs de développement et d'innovation territoriale au territoire.

Le programme Territoires, REX et Prospective est aussi l'occasion pour la S.E.M d'expérimenter des outils méthodologiques en les éprouvant sur le terrain. Ainsi, les outils tels que la frise chronologique ou bien l'arbre des causes sont actuellement en phase de test au sein de la structure. La présente étude sera l'occasion de les présenter ultérieurement.

---

<sup>14</sup>Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. S.E.M spécialisée dans les aménagements et la gestion d'ouvrages hydrauliques, dont le siège social est à Tarbes.

<sup>15</sup>Un site internet non référencé a été construit afin de communiquer sur le programme et ses territoires d'expérimentations en cours. Vous pouvez retrouver davantage d'informations sur le programme et l'inscription de ce travail en son sein à l'adresse suivante : <http://ambitionterritoires.eu/>

## Méthodologie

### 1.1. Chronologie de la construction de l'étude

Afin de répondre au questionnement susmentionné, il est nécessaire d'organiser les différents temps de travail dans un ordre précis. Par ailleurs, le choix de la méthode d'enquête par entretien semi-directif répond à des impératifs dictés par l'étude dans sa globalité. Le chronogramme ci-dessous reprend les différents temps de travail de l'étude.

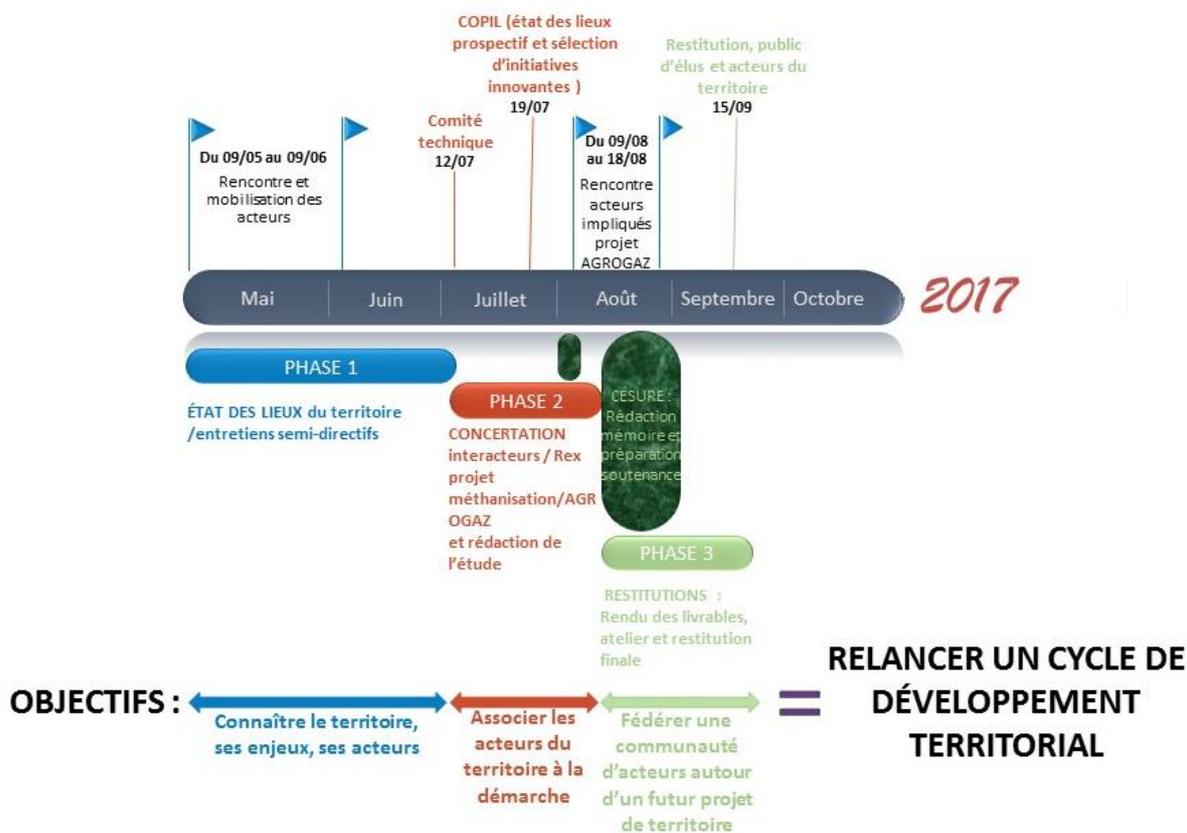


Figure 1 : Chronogramme méthodologique

En premier lieu, il a été nécessaire d'effectuer un état des lieux du territoire afin de réaliser un diagnostic de territoire permettant de connaître plus en détail le Pays des Coteaux de Bigorre et ses acteurs de divers ordres. La collecte de données a alors pris plusieurs formes :

- Recension d'articles de presse.
- Collecte, traitement et analyse de données statistiques de l'INSEE, afin de définir différents indicateurs sur le territoire.

- Lecture de comptes-rendus et documents internes au Pays des Coteaux de Bigorre, du CDT65<sup>16</sup>, de la Préfecture et autres chambres consulaires des Hautes-Pyrénées.
- Première phase d'entretien avec les acteurs du territoire, afin de saisir les différents enjeux, problématiques et représentations du territoire. Ce premier contact avec ces individus a été l'occasion pour écouter librement, sans retenue, les doléances de ces derniers et tenter de les mobiliser pour intégrer le comité de pilotage à venir. On retrouve donc trois types d'acteurs, nécessitant trois grilles d'entretien différenciées soit un total de 14 entretiens (voir grilles d'entretiens en annexes) :
  - Acteurs associatifs.
  - Élus locaux.
  - Acteurs économiques.
- Par la suite, il a nécessité de synthétiser et traiter les données recueillies. Tout en organisant le premier comité technique préfigurant le comité de pilotage interacteurs.
- Ce COPIL devant conduire au choix de l'initiative, projet sur le territoire devant faire l'objet d'un retour d'expérience pour en saisir les freins et leviers dans sa construction, afin de conduire ultérieurement des projets en s'affranchissant de ces soucis. Le délai de trois semaines pour conduire ce travail étant un peu court, l'étude de ce cas ne sera alors des plus exhaustives. Ainsi, le projet d'unité de méthanisation de la SAS AGROGAZ a été sélectionné par les acteurs en présence. Ce choix s'est effectué au regard de la réponse à l'enjeu de la transition énergétique des territoires, auquel il répond pour partie et la contestation ayant fait rage au cours de la construction du projet.
- Afin de revenir sur la chronologie et les différents éléments constitutifs du projet, une seconde phase d'enquête par entretiens semi-directifs a été conduite. Elle a concerné un panel de six acteurs impliqués dans le projet. Des détracteurs associatifs, des chambres consulaires, un service de la préfecture et un membre du COPIL d'AGROGAZ.

---

<sup>16</sup> Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Pyrénées.

- En parallèle de cette tâche, il a été convenu d'appréhender la question de la méthanisation à l'échelle départementale afin de faire un état des lieux des différents projets et de leur avancement.
- S'en est suivi la rédaction du présent document en tâchant de traiter pour partie (dans un souci de cohérence), les données précédemment obtenues.
- Enfin, la présente étude fera l'objet de productions écrites, ainsi que d'une restitution des résultats à destination du territoire à laquelle les acteurs locaux seront conviés.

Revenons sur la méthode d'enquête précédemment évoquée.

## 1.2.Méthode d'enquête : l'enquête par entretien semi-directif

### 1.2.1. L'enquête par entretien : définition

Le terme d'analyse qualitative désigne tout processus technique ou intellectuel pour traiter, manipuler, explorer et interpréter des données dans le but d'identifier des séquences, de repérer des modèles, de comprendre des processus. « *L'interview est une méthode de recueil d'informations qui consiste en des entretiens oraux, individuels ou de groupes, avec plusieurs personnes sélectionnées soigneusement, afin d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations, dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité en regard des objectifs du recueil d'informations* (KETELE ; ROEGIERS, 1996). Ce qui caractérise ce type d'enquête qualitative est la liberté de parole de l'enquêté, ce dans un cadre propice à l'échange participant de la richesse des données obtenues (à opposer à l'enquête par questionnaire). L'entretien semi-directif présente des spécificités intéressantes pour l'étude réalisée. Ainsi le chercheur ne doit pas perdre de vue que les questions qu'il pose ont un écho, que l'individu interrogé ne conscientise pas nécessairement. Le chercheur a ce rôle de lire au-delà du propos de l'enquêté et saisir en substance des éléments non exprimés explicitement. Il doit par ailleurs, faire ressortir les principales caractéristiques du discours des personnes interrogées. Cela concerne alors la manière dont ses idées sont exprimées, dans quel ordre, ce sur quoi elles insistent, ce qu'elles omettent, ce en utilisant des citations pour illustrer l'ensemble. Enfin, il ne faut pas hésiter à entamer « *un dialogue* ». Ce type d'échange permet de revenir sur les points insuffisamment traités, ou d'aller plus loin, que le cadre de la grille d'entretien en s'en affranchissant temporairement.

### 1.2.2. L'enquête par entretien : méthodologie

En amont de la collecte de données, il est nécessaire de se référer à une méthodologie éprouvée et reconnue afin de ne pas tomber dans des biais méthodologiques remettant en cause la pertinence de l'étude. Ainsi, il convient de se référer à une méthodologie comme celle explicitée par (BLANCHET ; GOTMAN). La présente étude et notamment les phases d'enquêtes ont suivi le schéma méthodologique présenté ci-après.

- Construction au préalable de l'objet d'étude. Cette étape comprend la création d'une question transversale, la rédaction d'une problématique, la formulation d'hypothèses.
- Définition de l'échantillon (la population enquêtée). Ici il a été décidé d'enquêter différents acteurs représentatifs du territoire. Puis dans un second temps les acteurs impliqués dans le projet d'AGROGAZ.
- Définition de grandes thématiques.
- Réalisation de la grille d'entretien sous forme de questions et questions de relance à partir des thèmes retenus (voir grilles d'entretiens en annexes ).
- Test de la grille d'entretien auprès de la population cible afin d'estimer si elle comporte des biais ou des questions peu claires pour l'enquêté.
- Prise de contact avec les individus faisant partie de la population cible. Contacts pris par courriels et par téléphone, afin de convenir d'un rendez-vous lors de la phase de collecte de données.
- Réalisation des entretiens. Présentation de l'étude en général et des modalités d'entretien. Prise de notes au cours de l'entretien. Il convient généralement de retranscrire les entretiens, mais cela n'a pas été réalisé par souhait de l'entreprise, nombre et longueur des entretiens de parfois quatre heures.
- Traitement des données. Analyse du discours et des informations saisies. Extraction des données permettant la confrontation des hypothèses aux faits.

- Enfin, il faut réaliser un compte-rendu des données analysées pour en communiquer les résultats. Dans le cadre de ce travail, ces données sont exploitées au sein du présent mémoire.

Cette technique d'enquête bien que pertinente pour l'étude réalisée, présente malgré tout quelques limites.

Tout d'abord, il y a des impondérables qui peuvent nuire à l'entretien. Il existe notamment des nuisances liées à l'environnement dans lequel l'entretien est réalisé. Par exemple, les commerçants interrogés l'étaient sur leur lieu de travail (boutique, restaurant, etc.), de fait, l'entretien pouvait être interrompu pour servir un client. Ainsi, des coupures dans le discours nuisent à la cohérence, la construction du discours des personnes enquêtées. Celles-ci en présence de clients ou d'autrui peuvent être moins à l'aise pour parler de certains sujets sensibles tels que des questions de politique. Par ailleurs, nombre de personnes interrogées et notamment les agriculteurs, restaurateurs dépendent de la météo (pour les travaux agricoles, la fréquentation des restaurants, etc.). Cela joue sur leur disponibilité et par extension sur la qualité de leur discours, plus ou moins riche en détails selon le temps qu'ils accordent à l'entretien. Par ailleurs, les entretiens n'ayant point été retranscrits, seules les notes et quelques phrases de discours « clés » prises au cours des entretiens sont utilisées dans ce travail. Par conséquent, peu de discours direct sera proposé au cours de l'analyse du discours.

## Annnonce de plan du document

Dans un premier temps, le terrain d'étude de ce travail sera présenté sous forme d'un diagnostic synthétique de territoire revenant sur le contexte territorial, quelques indicateurs caractérisant sa population, puis les ressources de ce territoire. Cela permettant de commencer à percevoir les enjeux et problématiques de ce territoire.

Dans un second temps, pour compléter cette réflexion il sera fait mention de la spécificité de ce territoire à savoir son engagement au long court dans des programmes et politiques de développement territorial. Où l'on retrouvera des exemples de projets innovants sur le territoire. Partie qui sera achevée par un retour sur les représentations du territoire et de ses politiques afin d'une part de compléter le diagnostic et d'autre part d'obtenir un retour des politiques en œuvre et leur perception auprès des différents acteurs du territoire.

Ensuite, une dernière partie sera consacrée à une opportunité de développement pour le territoire, à savoir la méthanisation, où le projet de la SAS AGROGAZ sera analysé sous forme de retour d'expérience, qui sera dans un second temps élargi à l'échelle départementale afin d'évoquer les projets analogues et l'acceptabilité de ce type de projet par rapport aux questionnements qu'ils soulèvent.

Enfin, des pistes innovantes de développement pour le territoire seront proposées.



À l'origine les cantons du Magnoac, de Trie-sur-Baïse, de Pouyastruc, de Tournay et de Galan s'associent. Néanmoins, le canton de Galan va au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aller se s'associer au Pays de Nestes au sein de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses (voir carte des PETR des Hautes-Pyrénées du Conseil Départemental 65).

### 1.1.2. Présentation du territoire administratif du PETR

L'entité territoriale, support de cette étude est un territoire rural du Sud-Ouest de la France dans le Nord-Est des Hautes-Pyrénées. Il jouxte le Gers et la Haute-Garonne.

La zone d'étude reprend le périmètre du PETR du Pays des Coteaux de Bigorre, pour une superficie avoisinant les 698km<sup>2</sup> et comprend quatre cantons, soit deux nouvelles collectivités depuis début 2017 (voir carte ci-dessous et ci-après) :

#### Légende

-  CC des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay
-  CC du Pays de Trie et du Magnoac
-  Prefecture
-  Sous-prefecture
-  Principales communes
-  Autoroutes
-  Axes majeurs
-  Axes secondaires
-  Voies ferrées
-  Cours d'eau

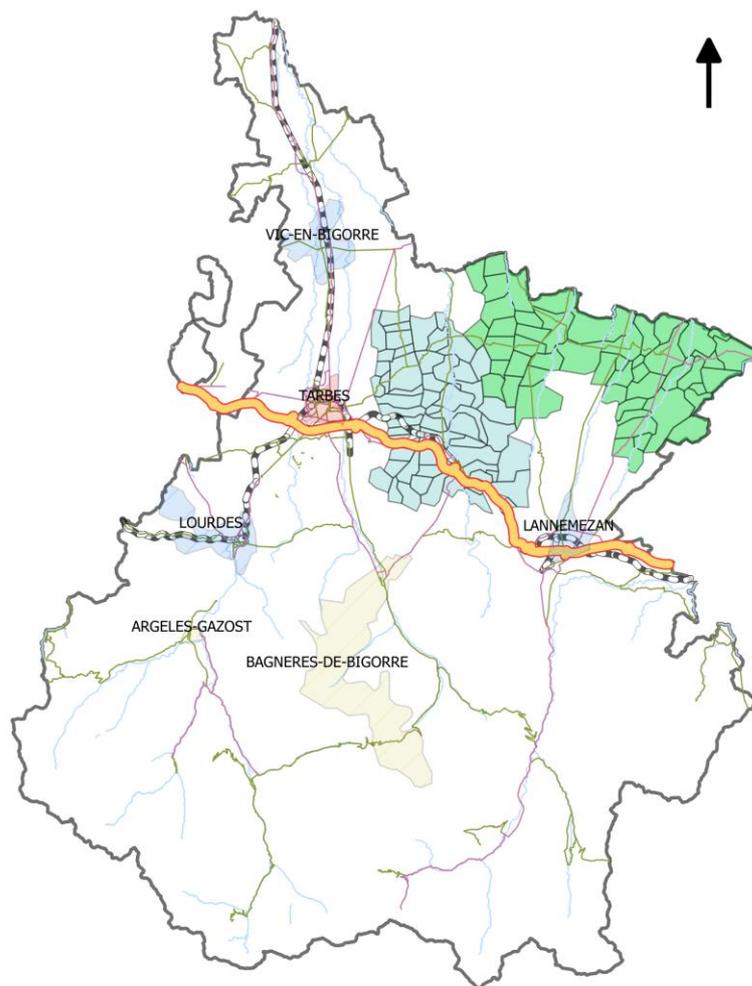


Figure 3 : Localisation du Pays des Coteaux de Bigorre

- La Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay. Avec respectivement 4784 habitants et 6224 habitants. Ces anciennes collectivités ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant la population totale à 11 008 habitants.
- La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac. Avec respectivement 3529 habitants et 3369 habitants. Ces anciennes communautés de communes indépendantes ont

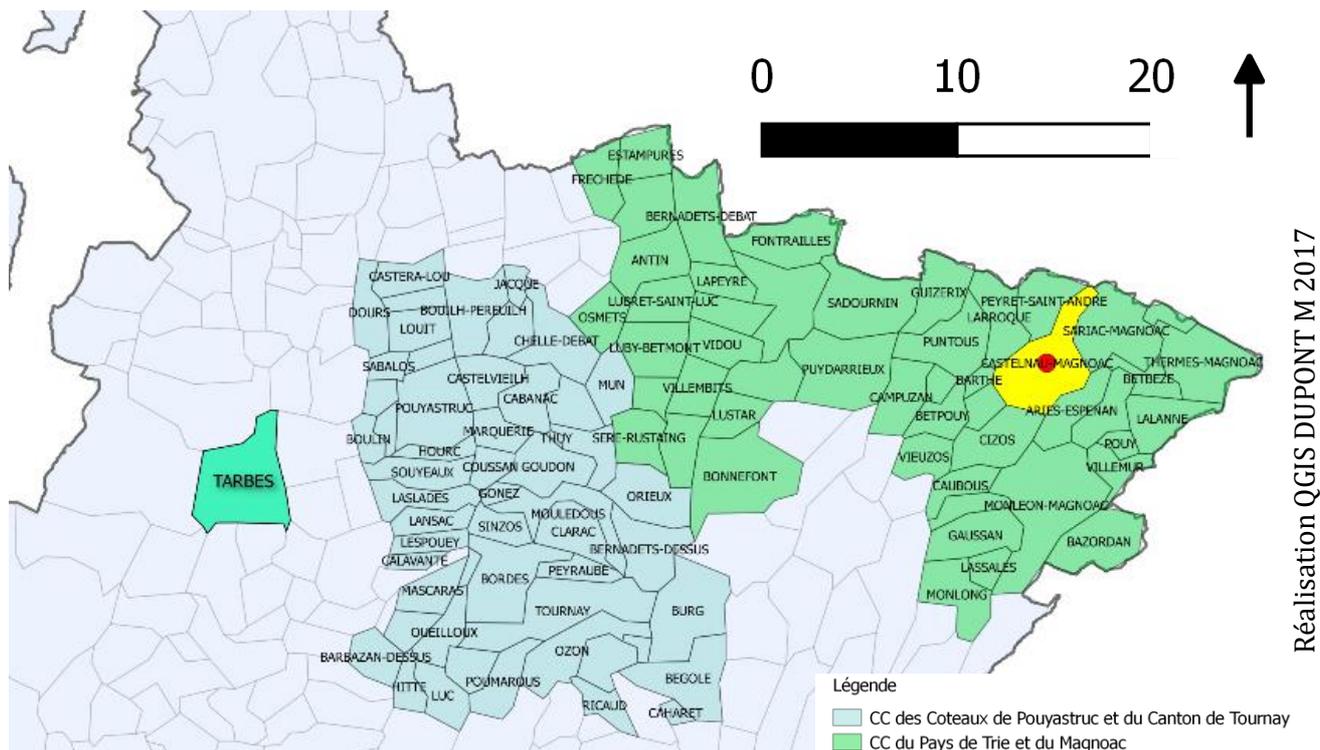


Figure 4 : Le Pays des Coteaux de Bigorre

fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant la population totale à 6898 habitants. Le territoire regroupe 9 communes représentant 17906 habitants soit une faible densité de 25,6 habitants<sup>22</sup> au km<sup>2</sup> (INSEE 2011), s'articulant autour de 4 bourgs centres : Castelnaud-Magnoac, Pouyastruc, Tournay et Trie-sur-Baise.

### 1.1.3. Une gouvernance complexe en termes de développement territorial : les collectivités, les programmes de développement territorial

<sup>22</sup> À comparer à l'échelle nationale atteignant les 117,5 habitants au km<sup>2</sup> (INSEE, 2017).

Les communes ayant transféré leurs compétences concernant l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique aux quatre anciennes communautés de communes venant de fusionner au 1er janvier 2017, les deux nouvelles communautés de communes issues de la fusion<sup>23</sup> se voient rétribuer ces compétences. Néanmoins, d'autres échelons territoriaux viennent se superposer à cette recomposition territoriale. On parle de territoires de projets. Il convient de revenir plus en détail sur ces derniers.

*Le GAL<sup>24</sup> LEADER<sup>25</sup>:*

Il regroupe les Pays des Nestes et des Coteaux de Bigorre et agit comme un intermédiaire entre le programme LEADER de la région et les deux PETR<sup>26</sup> pour gérer les dotations de la PAC<sup>27</sup> (l'enveloppe FEADER<sup>28</sup> affectée à l'ex région Midi-Pyrénées est estimée à 400.000€ par an et par GAL). Dans ce cadre, c'est la DDT



## PETR et GAL

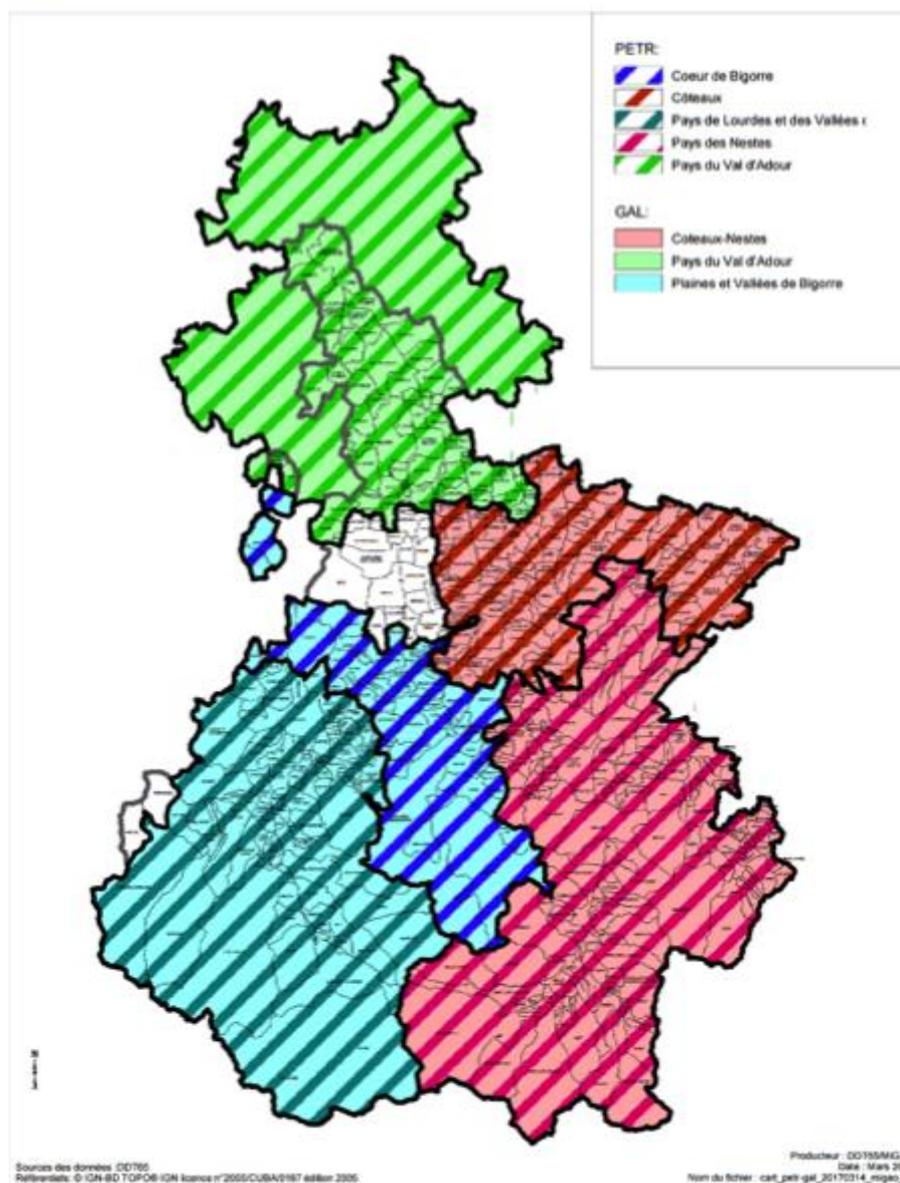


Figure 5 : PETR ET GAL des Hautes-Pyrénées

<sup>23</sup> Voir 1.1.1.

<sup>24</sup> Groupes d'Action Local.

<sup>25</sup> Le programme européen de soutien au développement rural.

<sup>26</sup> Pôle d'équilibre territorial et rural.

<sup>27</sup> Politique Agricole Commune (UE).

<sup>28</sup> Fonds européen agricole pour le développement rural.

qui de charge d'instruire les programmes LEADER à la place de l'État.

Le GAL constitue un partenariat public-privé composé de deux comités :

- **Le comité technique** travaillant sur les éléments techniques du dossier et la mise en réseau des acteurs.
- **Le comité de programmation** donne son avis sur les projets présentés au regard de la cohérence avec la stratégie locale de développement. Il est pour sa part composé par 19+1 membres du GAL et au moins 50% de représentants de la société civile.

*Le PETR du Pays des Coteaux de Bigorre :*

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Coteaux<sup>29</sup> (conformément à la loi MAPTAM de janvier 2014) regroupe les deux nouveaux EPCI à fiscalité propre récemment formés :

- La CC des Coteaux de Pouyastruc et du canton de Tournay.
- La CC du Pays de Trie et du Magnoac.

Le PETR est en partenariat de projet avec le pôle métropolitain de Toulouse, pour ce qui a trait au domaine de la santé.

Le PETR Pays des Coteaux présidé par Bernard Verdier est localisé sur la commune de Trie-sur-Baïse.

Par ailleurs, il dispose de quatre salariés dont une coordonnatrice politique, un chargé de mission MSAP<sup>30</sup>, une personne travaillant sur le volet administratif et une employée se chargeant des questions de l'emploi, de la formation et de l'économie.

Il a été fondé en 2015 et fait suite au Pays qui était alors associé à un SPANC<sup>31</sup>. De plus, le PETR devant être un syndicat mixte à fiscalité propre il se devait d'être dissocié du SPANC dont le budget est additionnel. Ces ajustements juridico-administratifs et le récent remaniement territorial ont en partie « gelé » les actions du PETR, ces derniers mois. Néanmoins, le problème est en passe d'être résolu avec la dissociation du SPANC et la création de budgets distincts.

---

<sup>29</sup> Voir 1.1 Du pays au PETR.

<sup>30</sup> Maison de Services au Public.

<sup>31</sup> Service Public d'Assainissement Non Collectif.

#### 1.1.4. L'environnement paysager du Pays des Coteaux de Bigorre

Le Pays des Coteaux de Bigorre est un territoire aux paysages façonnés par les actions anthropiques et notamment les activités agricoles séculaires. En effet, ce paysage agraire mêle petits bourgs et villages à l'habitat généralement dispersé. On observe aussi des champs céréaliers à flanc de coteaux<sup>32</sup>, aux prés de pâture. Le territoire est parsemé de quelques retenues collinaires faisant partie intégrante du « système des *Nestes* », en passant par des bosquets et faisant la part belle aux exploitations agricoles généralement en polyculture. Au sud, se dessinent au-delà du piémont, la chaîne pyrénéenne (voir photo d'illustration ci-après).



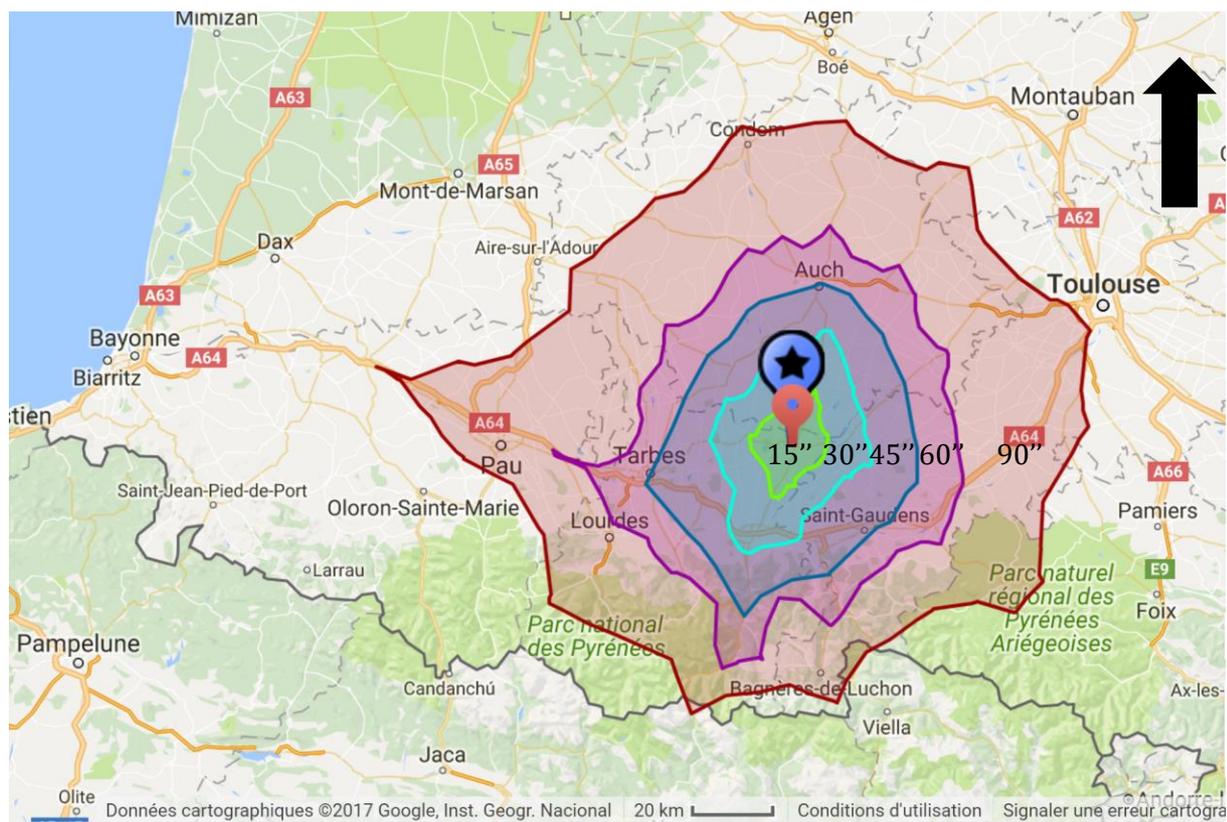
**Figure 6 : Un Paysage de coteaux**

#### 1.1.5. Un territoire rural en marge, mais à la localisation et desserte routière stratégique

Le territoire, en marge des bassins d'emploi de Tarbes et de Lannemezan est néanmoins accessible par le réseau autoroutier A64 en sa partie sud et desservi par la nationale RN21 (sur l'axe

<sup>32</sup> Les lignes de coteaux en éventail présentent une dysmétrie marquée avec des pentes abruptes généralement boisées à l'ouest et des pentes douces à l'est supports des activités agricoles. Source : Inventaire National Forestier.

Tarbes-Auch), les départementales RD929 (sur l'axe Lannemezan-Auch) et la RD632 traversant le territoire d'est en ouest complètent ce maillage routier. Ainsi, le territoire est à 1h30 de Toulouse et de l'Espagne, 1h de Pau, 1 heure des stations de ski pyrénéennes, 45 minutes d'Auch et de Tarbes (voir carte ci-dessous). Pour Information, Le Pays est à 8h15 de Paris, 4h de Saragosse, 2h50 de Bordeaux et à 2h de l'océan Atlantique.



**Figure 7 : Carte isochrone depuis Castelnau-Magnoac (en minutes)**

Cette localisation et la desserte routière sont des avantages stratégiques pour le Pays des Coteaux de Bigorre.

Néanmoins, circuler au sein du Pays des Coteaux pour se rendre dans les centres urbains environnants est long. Cela concerne essentiellement la partie nord-est du territoire, où il faut compter 45 minutes de route pour atteindre Tarbes, Auch et Saint-Gaudens, où l'on retrouve des fonctions spécifiques avec notamment, une offre commerciale et de loisirs, faisant défaut au territoire.

En revanche, les communes de Tournay et de Pouyastruc sont situées à moins de 20 minutes de Tarbes. Cette proximité temporelle participe de l'attractivité résidentielle de ces cantons, où les habitants sont nombreux à effectuer des migrations pendulaires domicile-travail sur le bassin

d'emploi de Tarbes et à résider dans un cadre moins urbain, recherchant la quiétude et des biens plus accessibles financièrement.

## 2. Un territoire à dominante rurale et agricole ?

### 1.1.1. Des dynamiques démographiques contrastées ?

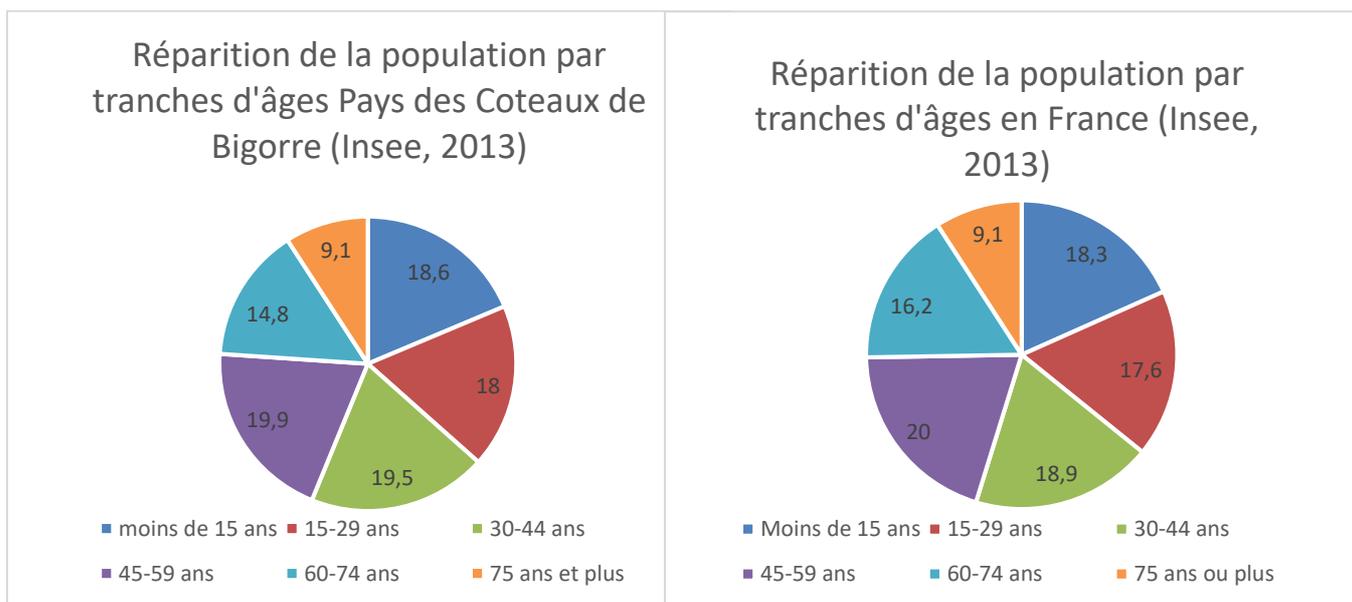
Étudier un territoire mène à s'intéresser à la structure même de la population le composant. Il convient alors de considérer la répartition de la population locale et de la confronter au niveau national. D'après les trois figures ci-après, il faut voir que le Pays des Coteaux de Bigorre possède une répartition de la population par tranche d'âges peu ou prou similaire à la répartition française. Seule la part des 60-74 ans est plus faible, s'éloignant de 1.4 points de la moyenne française.

Néanmoins, la population du territoire est en proie au phénomène du vieillissement touchant nombre de territoires et pays du Nord de par le monde. En France, un habitant sur cinq a plus de 65 ans, dont plus de la moitié ont dépassé 75 ans, ce phénomène allant en s'intensifiant avec l'allongement de l'espérance de vie des Français(es). Ce qui pose alors, la question de la capacité de notre société à faire face aux enjeux de la dépendance des personnes âgées<sup>33</sup>. Sur l'ensemble du territoire, la part des 75 ans et plus est de 9.1% (ce qui est très légèrement supérieur à la moyenne française).

À noter que les moins de 15ans sont légèrement au-dessus de la moyenne française sur le territoire. On peut imaginer que les communes résidentielles, en marge de Tarbes, comportant de nombreuses familles, ne sont pas étrangères à cet écart assez singulier.

---

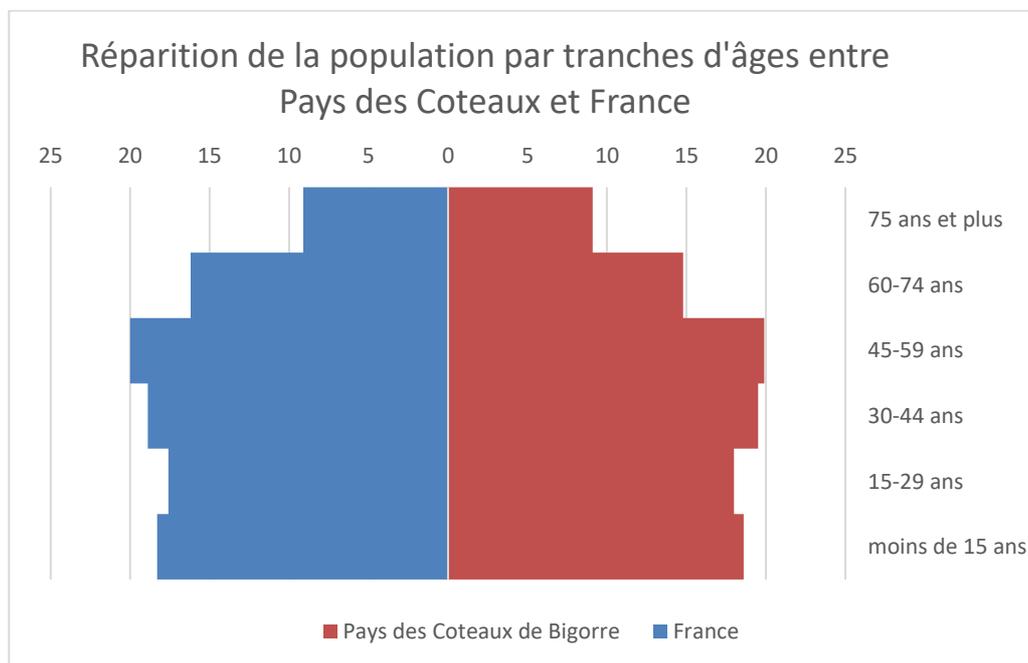
<sup>33</sup> Voir partie1 3.3.



Source INSEE réalisation Excel DUPONT M. 2017

**Figure 8 : Comparaison de la répartition de la population par tranches d'âges en Pays des Coteaux et à l'échelle nationale**

La Pyramide des âges ci-après confirme cette tendance.



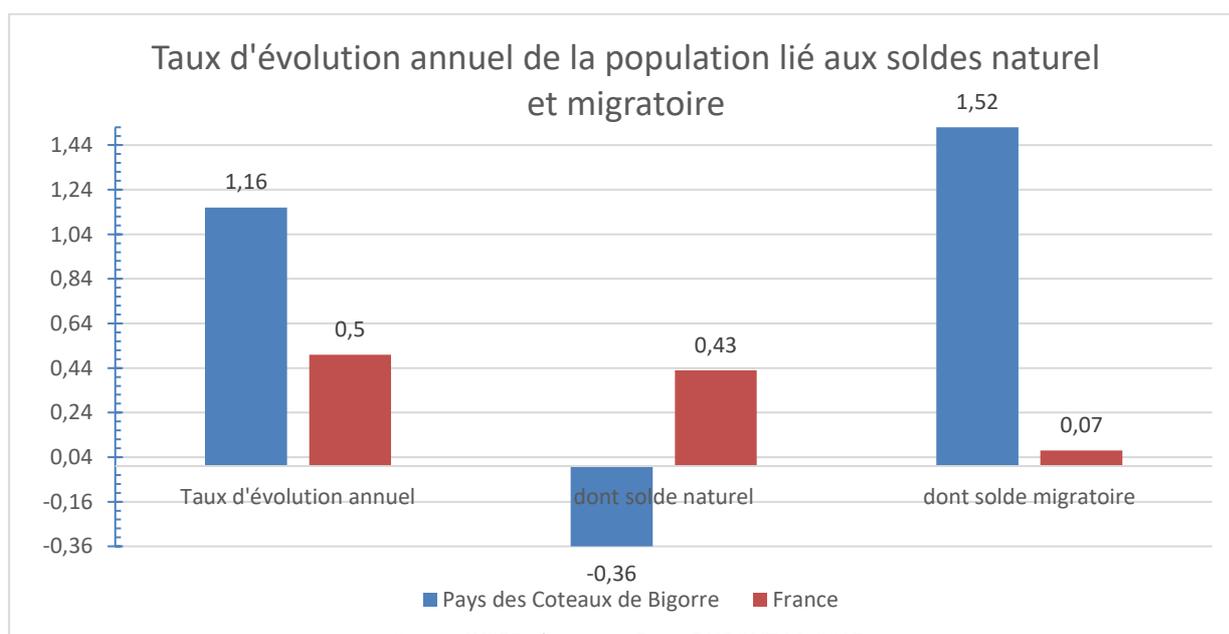
**Figure 9 : Pyramide des âges**

Source INSEE réalisation Excel DUPONT M. 2017

On perçoit aisément qu'une différence demeure entre les deux nouvelles intercommunalités. Lorsqu'on évoque le revenu médian par unité de consommation (voir carte/croquis page 30), le chômage ou le taux de pauvreté, demeurent en faveur de la nouvelle intercommunalité des Coteaux

de Pouyastruc et du Canton de Tournay<sup>34</sup>. L'influence du pôle urbain départemental tarbais est pleinement perceptible. On remarque ainsi, que pour l'ensemble des indicateurs évoqués deux ensembles se distinguent systématiquement (voire croquis synthétique ci-après), avec en partie sud-ouest la CC Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay et en partie nord-est la CC du Pays de Trie et du Magnoac. Le territoire semble alors marqué par des dynamiques antagoniques et des enjeux pour partie différents, mais nous y reviendrons. Néanmoins, il est à noter que dans son ensemble, la population du territoire vieillit comme dans de nombreux territoires ruraux. Les paramètres précités sont à prendre en compte dans les politiques de développement futures, afin de répondre au mieux aux enjeux et problématiques des territoires du PETR et des populations locales.

Lorsqu'on s'intéresse à la dynamique démographique du Pays des Coteaux de Bigorre, on s'aperçoit que le solde migratoire en dépit du solde naturel négatif permet au territoire d'avoir une dynamique démographique positive et supérieure à la moyenne française (en témoigne le graphique ci-dessous).



**Figure 10 : Comparaison de l'évolution de la population entre le territoire et la France**

Cet accroissement de la population sur l'ensemble de la zone considérée est un indicateur intéressant. Le territoire bénéficie d'une dynamique démographique positive, bien qu'inégalement répartie entre les anciens cantons. Avec un solde naturel négatif dans la partie nord-est du territoire, mais compensé par l'arrivée de populations retraitées originaires d'Europe du nord. Pour le reste du

<sup>34</sup> Source INSEE RP2013.

territoire, le solde naturel reste positif, alimenté par des foyers d'individus, plus jeunes s'installant en marge de l'agglomération tarbaise cherchant les aménités du monde rural, de la « campagne » tout en restant à proximité des bassins de vie de Tarbes et en moindre mesure de Lannemezan. Pour schématiser, les cantons de Pouyastruc et de Tournay bénéficient de l'attractivité de l'agglomération tarbaise et font pour partie de l'espace périurbain de cette dernière. En effet, le phénomène de périurbanisation profitant aux campagnes à proximité de grands-centres, de se repeupler, joue un rôle certain dans cette dynamique démographique. Pour exemple, les communes de Pouyastruc et de Tournay chefs-lieux de cantons voient leur population augmenter sensiblement depuis les années 1990 (INSEE).

La figure ci-après synthétise ces dynamiques contrastées entre les deux CC, au sein du Pays des Coteaux de Bigorre.

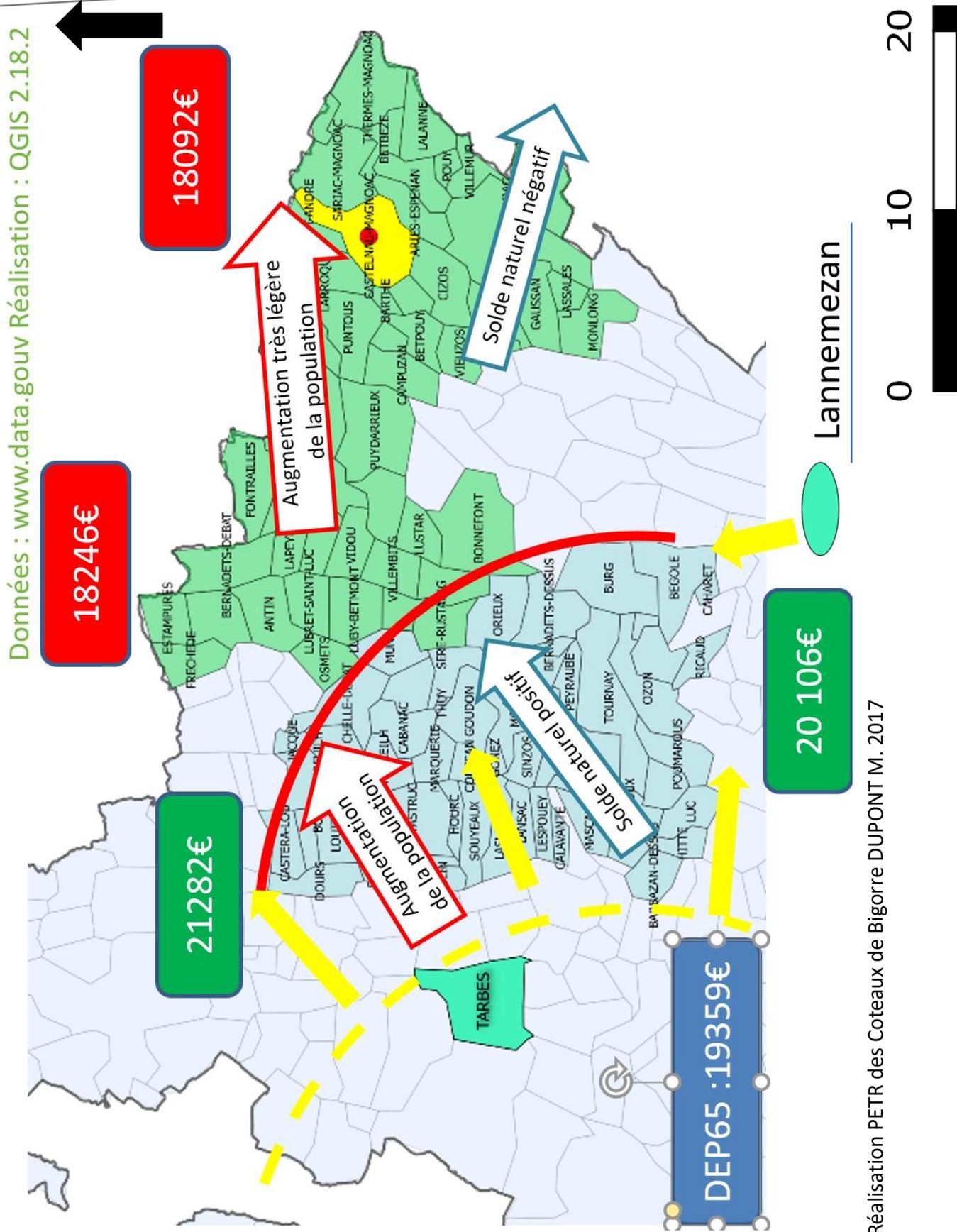
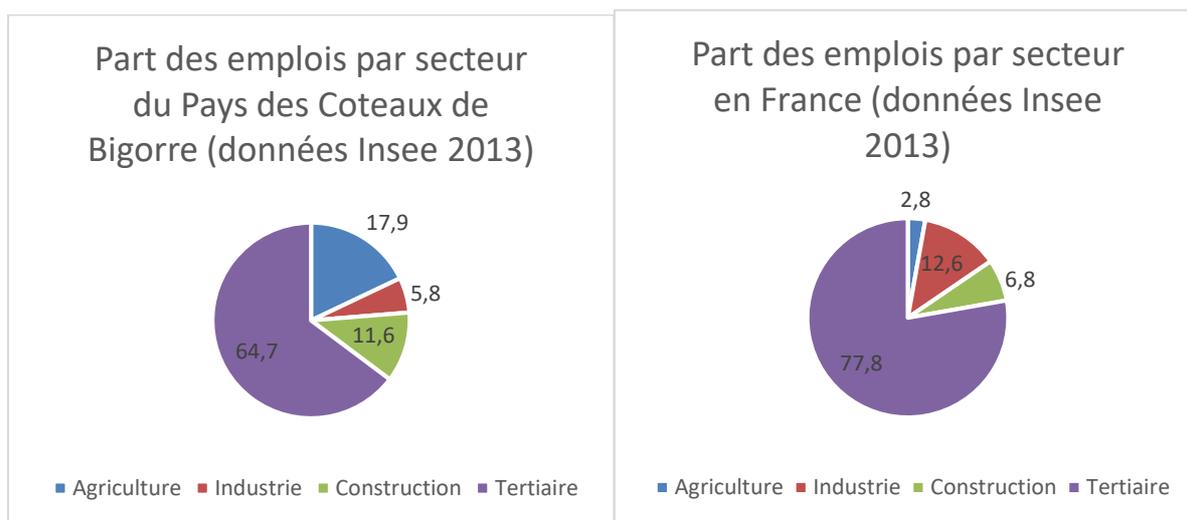


Figure 11 : Synthétisation des dynamiques et indicateurs évoqués

### 2.1.2. L'emploi dans le Pays des Coteaux de Bigorre : l'importance du secteur agricole

La prégnance des activités agricoles sur ce territoire rural se retrouve dans la répartition des secteurs d'emploi où 17.9% de la population active travaille dans le milieu agricole. Soit un taux bien supérieur à la moyenne nationale de 2.8% (INSSEE, 2013).



Source INSEE réalisation Excel DUPONT M. 2017

**Figure 12 et 8 : Répartition de l'emploi par secteur entre le Pays des Coteaux et la France**

Lorsqu'on s'intéresse plus précisément à cette répartition au sein des différents cantons, on s'aperçoit que le poids de l'agriculture est variable :

- Pour les cantons de Trie et de Castelnau-Magnoac la part d'actifs dans le milieu agricole monte à 30% (INSSEE, 2013).
- Contre 7% pour les cantons de Tournay et de Pouyastruc (INSSEE, 2013).

On peut aisément supposer que ces derniers bénéficient des bassins d'emploi de Tarbes et/ou de Lannemezan. L'attractivité de ces pôles d'activité en fait des territoires périurbains.

Inversement, les cantons de Trie-sur-Baïse et de Castelnau-Magnoac sont nettement plus ruraux de par l'importance du milieu agricole et de la distance-temps des bassins d'emploi environnants.

À noter qu'en 2007, on observait une diminution du nombre d'exploitants agricoles de près d'un quart en moins de 15 ans. Cela est néanmoins à relativiser, car cette tendance n'est en rien propre au territoire. Elle concerne l'ensemble du monde agricole contemporain de par le monde. Sur le territoire, cela se traduit essentiellement par l'augmentation de la SAU atteignant 25 hectares en

moyenne par exploitation (CHAMBRE D'AGRICULTURE 65). Il semblerait que le Pays des Coteaux de Bigorre ne soit pas outre mesure touché par la déprise agricole et la fermeture des milieux. Même si nous y reviendrons, les formations arborées prennent le pas sur des terres agricoles en déprise. Cette importance relative de l'agriculture dans le tissu économique local se retrouve dans le caractère rural du territoire. Le secteur tertiaire bien qu'en deçà de la moyenne nationale constitue plus des deux tiers de l'emploi. L'industrie et la construction représentant 17% des actifs (INSSEE, 2013). Sur l'ensemble du Pays, on retrouve quelques entreprises de premier ordre pour le territoire. On notera Canadell la Meranderie-Tonnellerie employant 60 salariés sur son site de Trie-sur-Baïse, Ader la charcuterie et ses 20 employés et le groupe de BTP Pomès-Darré employant 40 salariés.

### 2.1.3. Le tourisme et loisirs en Pays des coteaux de Bigorre

Lorsqu'on s'intéresse aux activités et au potentiel d'un territoire, revenir plus en détail sur ce secteur d'activité est essentiel à de nombreux titres. Tout d'abord, il convient de repositionner le secteur touristique du PETR au regard des différents territoires du département. De l'aveu même de la chambre consulaire en charge du commerce et de l'industrie des Hautes-Pyrénées, le territoire « *est le parent pauvre du département concernant le potentiel et l'offre d'hébergement touristique* », Ce constat et la figure ci-contre permettent d'appréhender la question touristique du territoire et servent à estimer l'importance de ce secteur dans l'économie locale. Pour se resituer, on compte sur le département des Hautes-Pyrénées, dont le tourisme est un secteur de première importance, 116 000 lits marchands (voir tableau ci-contre pour la répartition cantonale).

Cantons	Nbre d'établissements	Nbre de lits marchands	Nb de résidences secondaires
Aureilhan	13	382	183
Bordères-sur-l'Échez	33	455	147
Les Coteaux	54	700	756
La Haute-Bigorre	738	11 635	3 555
Lourdes-1	83	1 743	191
Lourdes-2	115	907	340
Moyen-Adour	32	523	196
Neste, Aure et Louron	1 508	29 851	8 806
Ossun	54	951	200
Val d'Adour-Rustan-Madiranais	73	705	509
La Vallée de l'Arros et des Baïses	106	648	849
La Vallée de la Barousse	149	1 916	1 765
La Vallée des Gaves	2 314	33 055	8 903
Vic-en-Bigorre	27	237	239
Lourdes	301	31 048	586
Tarbes	28	1 242	1 253

Source : SIT, CDDE

**Figure 13 : L'hébergement touristique par canton dans le 65**

Ainsi, au sein du Pays des Coteaux de Bigorre, l'hébergement marchand ne compte que 85 établissements, soit 1500 lits<sup>35</sup> correspondant à 1.3% des lits marchands proposés dans le département. Au niveau départemental, le territoire du Pays des Coteaux de Bigorre fait figure de parent pauvre en termes d'hébergement touristique. Cela, est sans compter les 756 résidences secondaires qui portent potentiellement le nombre

Nota :

Pour rappel d'après la Direction du Tourisme, la capacité d'accueil des hébergements est exprimée en lits. Ainsi on calcule la capacité d'accueil comme suit :

- Le nombre de lits en hôtels ou de chambres chez l'habitant : correspond au nombre de chambres que l'on multiplie par 2.
- Le nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : correspond au nombre d'emplacements que l'on multiplie par 3.
- Le nombre de lits en meublés : correspond au nombre de meublé multiplié par 4.
- Le nombre de lits en résidences secondaires : correspond au nombre de résidences secondaires multiplié par 5.

Répartition des Hébergements (Source : Système d'Information Touristique)

	CC des Coteaux de Pouyastruc	CC du Canton de Tournay	CC du Magnoac	CC du Pays de Trie	Total PETR
Nombre d'hôtels	1	1		1	3
Nombre d'autres hébergements			1	1	2
Nombre de chambres d'hôtes		2	4	5	17
Nombre de campings			1	2	3
Nombre de meublés	7	23	13	16	59
Total hébergements marchands	14	26	19	25	84

- **1 500** lits marchands
- **96 900** nuitées marchandes
- **858** résidences secondaires

**Figure 14 : Répartition des hébergements sur le territoire d'après le contrat de ruralité (mise à jour juin 2017)**

de lits marchands à 5280 sur le l'ensemble du Pays. De plus, il est à relever la prédominance des résidences secondaires rapportées au nombre de

lits marchands plus conventionnels. Ces derniers représentent 71.5% des lits marchands potentiels. Néanmoins, même s'il n'existe pas de données à ce sujet, on peut penser que ces logements secondaires, de villégiature sont pour partie la propriété de ressortissants étrangers (au vu des différentes diasporas nord-européennes présentes sur le territoire) ou de personnes venant des métropoles du grand Sud-Ouest (notamment des Toulousains).

On peut ainsi comptabiliser la capacité d'accueil en lits du Pays des Coteaux de Bigorre. Elle est composée des établissements suivants : 3 hôtels, dont 1 hôtel d'entreprise sur la zone d'activités de

<sup>35</sup> Ce compte reprend le canton des Coteaux et pour partie celui de la Vallée de l'Arros et des Baïses

Pouyastruc ; 17 chambres d'hôtes ; 3 campings ; 59 meublés soit 84 hébergements marchands (voir ci-dessus).

Cette description de l'offre d'hébergement corrélée aux nuitées marchandes permet d'estimer le taux d'occupation des lits marchands à entre 17 et 20%. Ce taux relativement bas témoigne d'un grand nombre de lits froids sur le territoire, mais demeure assez proche du taux d'occupation régional hors pôles touristiques, villes moyennes et métropoles, où le tourisme d'affaires fait grimper sensiblement ce taux d'occupation. Par ailleurs, la faible offre hôtelière en nombre de lits participe de ce taux assez faible, car les hôtels ont une occupation généralement sensiblement plus importante. Leur répartition spatiale est relativement homogène sur l'ensemble du territoire et les hôtels sont eux l'apanage des centres-bourgs. Les meublés, chambres d'hôtes et campings maillant eux le territoire. On peut alors estimer que l'offre en termes d'hébergement est suffisante au regard du taux d'occupation moyen de ces derniers et de leur répartition.

Lorsqu'on s'intéresse aux individus venant séjourner sur le territoire, il est intéressant de dresser un portrait type de ces derniers. Interpeller les acteurs touristiques du territoire permet de définir ce touriste type. Ainsi, il est soit un excursionniste à la journée venu visiter quelque patrimoine ou assister à un événement local, soit un touriste passant quelques jours sur le territoire avant de repartir vers d'autres sites touristiques locaux. Le touriste résidant sur le territoire « *rayonne entre piémont et haute montagne, parfois même jusqu'en Espagne !* » (OT de Trie-sur-Baïse). Les hébergeurs locaux l'ont bien compris et mettent l'accent sur la promotion des « *Grands Sites*<sup>36</sup> » pyrénéens et la proximité de leur hébergement vis-à-vis de ces derniers, au détriment du potentiel touristique du territoire. Fait intéressant, on compte en partie sud du PETR de grands gîtes ruraux<sup>37</sup> faisant défaut aux territoires de montagne, ce qui permet aux vallées de compléter leur offre d'hébergement. Néanmoins, ce type d'hébergement ne génère que très peu de retombées économiques pour le territoire des Coteaux.

Enfin, sur le territoire, il existe une offre d'agritourisme, avec notamment la présence de fermes-auberges affiliées au réseau « Bienvenue à la ferme ». Néanmoins, avec le problème sanitaire de début 2017 concernant les palmipèdes, certaines exploitations ont perdu leur agrément pour

---

<sup>36</sup> L'identification par le label *Grand Site* provient de la région et du département.

<sup>37</sup> D'une dizaine de lits.

l'hébergement. Malgré tout, l'agritourisme<sup>38</sup> ou le tourisme environnemental<sup>39</sup> est une réelle réponse sociétale aux désirs d'une part grandissante de la population française.

Au regard de ce constat, il est possible de formuler les principaux axes potentiels de travail concernant le volet touristique du territoire (voir conclusion).

Maintenant qu'a été évoqué de manière générale le tourisme sur le territoire, venons-en à s'intéresser aux loisirs et activités pouvant motiver les touristes et excursionnistes à se rendre en Pays des Coteaux de Bigorre.

En premier lieu, on retrouve un aéro-club AIR65 Parachutisme sur la commune de Castelnaud-Magnoac (avions de tourisme et aéromodélisme). Au niveau de l'aérodrome, on retrouve, une école de parachutisme pour tous les niveaux du baptême aux sauts en autonomie. Par ailleurs, l'armée vient s'y entraîner pour le saut en parachute.

En période estivale, la piste privée de Monsieur Vidou accueille le Meeting aérien de Sadournin. Ce dernier propose en saison, de l'hébergement, aux aviateurs de passage<sup>40</sup>.

En outre sur la commune de Gaussan, un pilote d'ULM privé propose des vols de découverte depuis sa piste privée.

Ces éléments participent d'une niche touristique du territoire qu'est le tourisme aéronautique.

Par ailleurs, la randonnée et notamment le tour du Pays des Coteaux sont relativement développés. Cette activité entre le loisir et le sport prend une dimension spirituelle pour les marcheurs du chemin de Saint-Jacques de Compostelle parcourant le territoire. Les sentiers de randonnées sont aussi au cœur d'autres usages, comme le cyclotourisme et la pratique du VTT.

Enfin, comme vus précédemment, les cours d'eau et les lacs sont le support d'activités nautiques et de pêche.

Finalement, on peut penser que l'offre d'activités est diversifiée, néanmoins cela est sans compter avec « l'éclatement » de l'offre sur la l'ensemble du territoire. Cette dernière n'étant par ailleurs que

---

<sup>38</sup> Ou agrotourisme.

<sup>39</sup> Porté par la MNE65 et autres fermes pédagogiques.

<sup>40</sup> Son offre d'hébergement s'appelle Aéro-Chalets

peu ou pas structurée. Seuls quelques sentiers de randonnée sont mis en avant par de la communication ou l'usage de SIL<sup>41</sup> à destination des touristes et excursionnistes.

Venant de caractériser les populations du territoire et les dynamiques associées, il convient de s'intéresser aux ressources de ce dernier.

---

<sup>41</sup> Signalétique d'Intérêt Local

### 3. Des ressources plus ou moins identifiées et valorisées

Mais qu'est-ce que les ressources ? « Il s'agit des moyens matériels dont dispose un pays, une région, une collectivité, et/ou moyens pécuniaires dont dispose une personne, une entreprise, et/ou capacités, possibilités disponibles ou offertes, réserves, et/ou moyens permettant de se tirer d'embaras ou d'améliorer une situation difficile » (TCHEKEMIAN, 2004).

#### 3.1. Les ressources naturelles mobilisables

Ce territoire rural de coteaux en aval du massif pyrénéen bénéficie de ressources naturelles différemment exploitées par l'homme. Il paraît important d'en dresser un inventaire exhaustif et d'explicitier leur valorisation.

##### 3.1.1. Le bois, ressource naturelle à valoriser ?

Le territoire des Coteaux de Bigorre, bien qu'assimilé à un territoire aux paysages marqués par la prédominance de l'agriculture intensive<sup>42</sup> présente une part non négligeable d'espaces boisés. Ces zones représentent plus d'un quart du territoire<sup>43</sup> comme en témoignent les aplats de couleur verte de l'extrait Corine Land Cover ci-dessous.

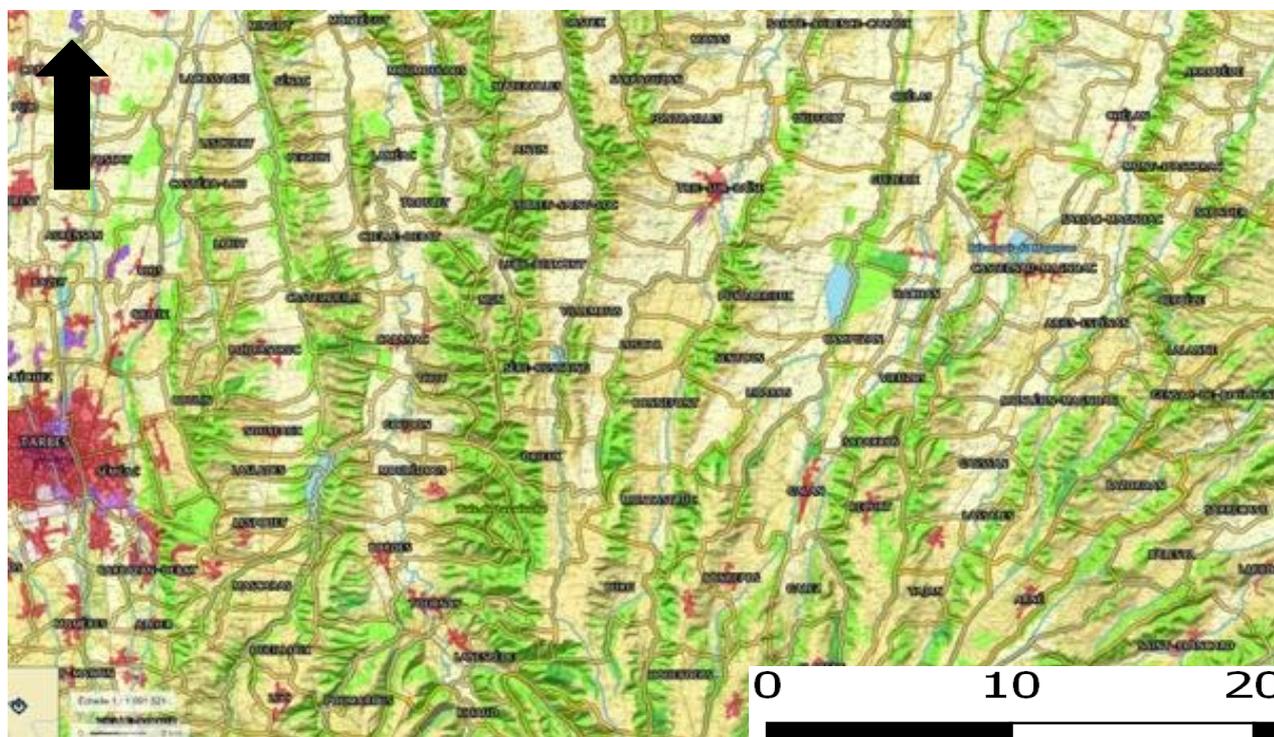


Figure 15 : Occupation des sols dans la zone d'étude, l'importance des surfaces boisées

<sup>42</sup> Le territoire produit essentiellement des céréales, des palmipèdes, des bovins et des ovins

<sup>43</sup> Environ 27% du territoire est couvert par des formations forestières. Source : Inventaire Forestier National.

Au fil du temps, et allant de pair avec les évolutions des sociétés, du monde agricole et des techniques culturales, les zones boisées ont vu leur surface croître au gré des phénomènes de déprise agricole et des remembrements successifs voyant la SAU moyenne par agriculteur augmenter, alors que ces derniers sont toujours moins nombreux. Pour illustrer ces phénomènes, prenons un espace représentatif du territoire, permettant avec des photos aériennes du milieu du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle de se rendre compte des processus précités.



Figure 16 : Vue aérienne du milieu du XXe siècle entre Clarac et Bernadets-Dessus



Figure 17 : Vue aérienne au début du XXIe siècle entre Clarac et Bernadets-Dessus

Sur ces prises de vues aériennes, on perçoit l'accroissement<sup>44</sup> des formations forestières et notamment leur reconquête des terres agricoles en déprise.

Le **figuré rouge** fait état du remembrement agricole et de la consommation de foncier agricole par l'urbanisation sur un demi-siècle.

Le **figuré jaune** fait état du croit forestier et de la déprise agricole sur le même intervalle de temps.

Au sein du Pays, les espaces boisés sont inégalement répartis entre les versants.

Sur les versants orientés ouest, le couvert forestier est de type compact et étendu.

En versants est, il est plutôt émietté au sein d'exploitations agricoles.

Ces espaces forestiers sont composés de peuplements de feuillus en taillis ou de mélanges de futaies-taillis. Les essences principales les composant sont les chênes et le châtaignier. On retrouve d'autres essences, mais de manière plus sporadique comme le bouleau et le hêtre. Pour en terminer avec les feuillus, on recense dans le nord-est des charmes, essence singulière dans la région. Concernant les résineux, il s'agit de reboisements en plein ou en bandes dans les peuplements de feuillus. Ainsi, on comprend que le territoire possède une ressource intéressante à valoriser. Cette valorisation peut revêtir différentes formes :

- La production de bois d'œuvre. Que cela soit pour la confection de meubles, de menuiserie, de charpentes ou entrant dans la fabrication des tonneaux de la merranderie Canadell<sup>45</sup>, afin de permettre une valorisation « en local ».
- Si la qualité intrinsèque du bois est de piètre qualité, il peut servir à faire de la pâte à papier.
- Le bois non utilisable comme bois d'œuvre peut aussi être valorisé en bois-énergie<sup>46</sup> (bûches, pellets<sup>47</sup>, granulés de bois, etc.).

---

<sup>44</sup> L'accroissement forestier annuel est compris entre 0.3 et 0.7%.

<sup>45</sup> Merranderie à Trie-sur-Baïse.

<sup>46</sup> À noter que la commune de Castelnau-Magnoac doit disposer d'ici quelques mois d'une chaufferie en réseau de chaleur pour sa maison de retraite. Cette initiative est portée par le SDE65.

<sup>47</sup> L'entreprise ESTERE à Lannemezan

Enfin, il est intéressant de relever que la forêt magnoacaise fait l'objet d'un PDM<sup>48</sup>. Ce afin de valoriser le patrimoine forestier et sa contribution au développement de l'économie locale. Cela consiste en l'accompagnement (conseils, encadrement technique, gestion forestière) pour les propriétaires privés afin qu'ils valorisent au mieux leur patrimoine forestier. Peut-être est-ce là un début de solution au relancement d'une filière bois locale ?

### 3.1.2. La ressource hydrique au cœur des enjeux du territoire

Lorsqu'on s'intéresse au Pays des Coteaux de Bigorre, la ressource hydrique est capitale à bien des égards. Mais nous y reviendrons ultérieurement. Un des atouts indéfectibles du territoire est la disponibilité en eau pour les activités anthropiques assurée par le système des Nestes. La disponibilité dans le temps et dans l'espace et notamment en période estivale où la pression sur la ressource est la plus importante est au cœur des enjeux du concessionnaire et gestionnaire des canaux et des retenues collinaires, la CACG<sup>49</sup>.

Selon une logique amont/aval, les retenues de haute -montagne, le canal des Nestes, les cours d'eau alimentés par ce dernier assurent diverses fonctions essentielles pour le territoire et même au-delà en aval. Ces aménagements contribuent à :

- Permettre l'irrigation des parcelles agricoles et tout particulièrement en période estivale où les cultures nécessitent davantage d'eau.
- Fournir la ressource nécessaire à l'adduction d'eau potable du territoire.
- Assurer la salubrité des rivières en soutenant le niveau d'étiage permet le maintien de la vie halieutique, des milieux aquatiques, des zones humides et la dilution des polluants rejetés par les activités humaines.
- Participer à la fourniture en eau des industries, grandes consommatrices de la ressource.
- Concourir à remplir les retenues collinaires pouvant être support d'activités nautiques et de loisirs.

Nota :

Le système Nestes concourt à couvrir 70% des besoins en eau potable du Gers.

<sup>48</sup> Plan de Développement de Massif forestier par le Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées (CRPF).

<sup>49</sup> Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

### Les retenues collinaires :

Le territoire est parsemé de lacs artificiels créés pour le soutien d'étiage, l'irrigation et la production d'eau potable. Ces espaces sont généralement assimilés à des lieux naturels bien que totalement anthropisés. Néanmoins, ces sites et notamment le lac de Puydarrieux ont été rapidement colonisés par de nombreuses espèces, reformant aujourd'hui de réels écosystèmes. Par ailleurs, ces vastes étendues sont aussi le support d'autres fonctions et activités.

- Le lac de Puydarrieux (220 ha) : mise en eau du réservoir en 1987. En 1989 un arrêté préfectoral de biotope est pris. Ensuite, le site est classé Natura 2000 en 2006. Enfin, dans le cadre de la directive oiseaux de l'UE, des aménagements sont réalisés en 2015 permettant d'une part l'observation de la faune et d'autre part servant à préserver la tranquillité des animaux. Le site bénéficie d'une grande notoriété, dans la sphère des ornithologues. La navigation y est à ce titre totalement proscrite. La pêche y est pour sa part réglementée.

À noter que cette retenue collinaire fournit aussi de l'hydroélectricité. La CACG estime son potentiel à 1 000 000kW/an.

- Le lac de l'Arrêt Darré (110 ha) : mise en eau du réservoir en 1996 il a été aménagé pour être le support d'activités de loisir et de plein air comme la pêche. La navigation est encadrée et réservée à la pratique de la pêche. Ici l'exploitation hydroélectrique permettrait de produire 1 000 000kW/an (source CACG).
- Le lac du Magnoac (70ha) : mise en eau du réservoir en 2006. De la réalisation du plan d'eau est né l'AVANM (Association de Voile et Activité Nautique du Magnoac) en 2013. Elle est affiliée à la fédération française de voile et a pour but premier de promouvoir les activités nautiques non polluantes et à terme participer de l'attractivité touristique du territoire. Par ailleurs, on retrouve sur la rive est du lac, un parcours de santé et son mobilier associé. Récemment, un ponton a été créé en vue de la création d'une base nautique (voir photographie ci-après). Le potentiel hydroélectrique au regard du débit actuel permettrait de produire 100 000kW/an, mais l'exploitation hydroélectrique aurait le bénéfice de justifier une augmentation de l'alimentation de la retenue afin de pouvoir « turbiner » davantage (source CACG).



**Figure 18 : Lac du Magnoac**

- Le lac du Bouès (37ha) : ne fait pour l'heure pas l'objet d'aménagements ou de politiques en ce sens.

#### Les cours d'eau :

Les cours d'eau du territoire dont les principaux sont le Gers, la Baïse, la Gèze et le Bouès sont une ressource territoriale intéressante, et ce à plusieurs titres (voir : La ressource hydrique au cœur des enjeux du territoire).

Ici, on apprécie les cours d'eau comme le support d'activités de loisirs et de pleine nature. La pêche permet au même titre que les activités nautiques de valoriser cette ressource territoriale à différentes échelles. On pense tout d'abord aux aménités apportées aux locaux. Puis à des activités pouvant prétendre à faire partie d'un produit touristique à l'échelle du territoire, à destination des excursionnistes et touristes de passage.

Pour exemple : le camping naturiste de l'Églantière propose à ses clients des kayaks pour descendre le tronçon du Gers jouxtant la propriété. Le Gers est propice aux activités nautiques, car même au

cœur de l'été, il bénéficie d'un débit minimal assuré par le système des Nestes. La navigabilité en toutes saisons est réellement une opportunité pour le développement de ces activités. Par ailleurs, l'Arros est partiellement navigable selon le niveau d'eau.

Un autre exemple de valorisation des cours d'eau est la production hydroélectrique. Il semblerait que les canaux alimentant la Gimone, l'Arrats et potentiellement d'autres auraient un potentiel hydroélectrique viable économiquement et potentiellement acceptable territorialement (Source CACG).

Le terme « Or Bleu » prend ici tout son sens, car de sa disponibilité dépend la vie du Pays des Coteaux de Bigorre. Sans qui les activités agricoles ne seraient aussi déterminantes pour le territoire.

### 3.1.5. Le terroir comme support des activités agricoles des coteaux

Au sein du territoire, les activités agricoles sont diverses entre production céréalière et parfois maraîchère en passant par l'élevage, la filière agricole est diversifiée. Bon nombre d'exploitants agricoles font de la polyculture élevage. Ainsi, l'agriculteur produit la nourriture de ses animaux directement sur son exploitation. Les principales productions agricoles ayant fait la renommée du territoire sont :

- Le porc noir de Bigorre.
- La poule gasconne.
- Le canard gras.
- Le veau élevé sous la mère.

En amont de ces productions, on produit principalement du maïs pour l'alimentation animale et en moindre mesure du blé tendre et un peu de blé.

La carte hydrolithologique proposée par le BRGM permet d'une part d'observer les principaux substrats des sols composant le terroir de la région considérée et d'autre part d'expliquer les spécificités du paysage agraire local<sup>50</sup> en localisant les zones de cultures sur ce territoire.

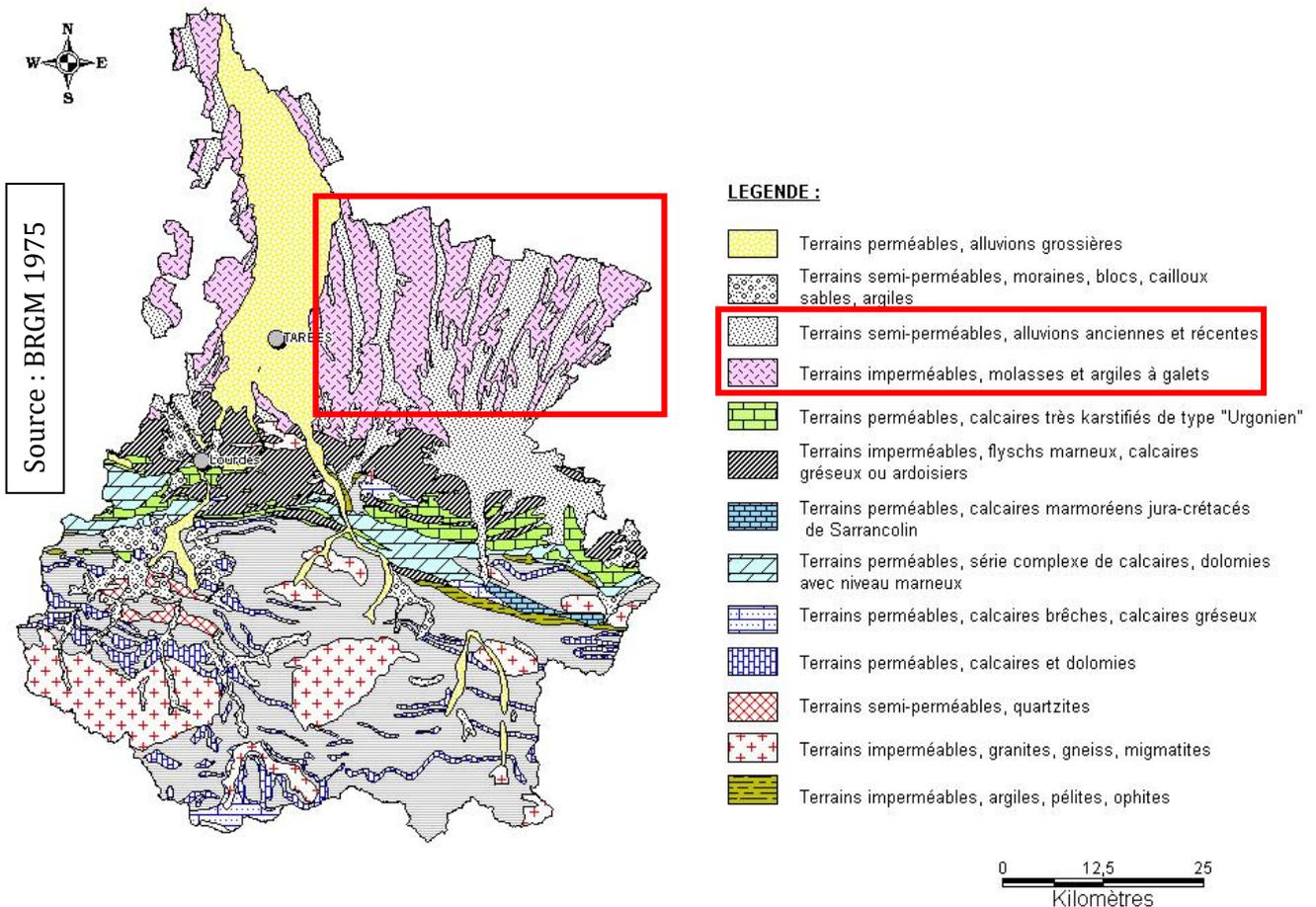
Il s'agit essentiellement de sols argileux et limoneux. La valorisation de ces sols passe par la mise en culture des terrains agricoles essentiellement situés en fonds de vallées alluviales. Ces vallées où

---

<sup>50</sup> Voir partie 1 1.1.3. pour davantage de renseignements sur le paysage du territoire.

s'écoulent de nombreux cours d'eau alimentés en toutes saisons par le système Nestes permettent l'irrigation des parcelles maïsicoles grandes consommatrices d'eau. On retrouve essentiellement cette céréale sur les zones planes de fonds de vallées à proximité des cours d'eau.

### Carte hydro-lithologique des Hautes-Pyrénées



**Figure 19 : Pédologie locale**

Enfin, autre ressource pour le territoire, les effluents d'élevage issus essentiellement de l'élevage bovin et de volailles sur le territoire peuvent être des déchets valorisables et notamment les lisiers, qui représentent la matière première pouvant alimenter les digestats des unités de méthanisation pour la production de gaz naturel, mais nous y reviendrons dans la partie 3 de cette étude.

### 3.2. D'autres ressources territoriales façonnées par la main de l'homme

Au-delà des ressources naturelles, le PETR du Pays des Coteaux de Bigorre recèle d'autres ressources qu'il convient de présenter.

#### 3.2.1 La relative faiblesse des patrimoines cultuels et culturels

Ce territoire rural peu densément peuplé, de 17900 habitants soit 30 hab/km<sup>2</sup> présente néanmoins un certain intérêt patrimonial. En effet, on retrouve des sites et autres structures à l'attrait reconnu.

L'importance du patrimoine cultuel :

- Le sanctuaire marial de Notre-Dame de Garaison : est depuis le XVI<sup>e</sup> siècle théâtre de pèlerinages. Plus récemment au XX<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire est l'occasion pour les pèlerins de Lourdes de faire une excursion en venant se recueillir à Notre-Dame de Garaison. Néanmoins ces dernières décennies les pèlerinages se font de plus en plus rares. À noter que le bâti est classé aux Monuments Historiques et demeure accessible aux PMR<sup>51</sup>.

Par ailleurs, il s'agit d'un groupement scolaire réputé, allant de la maternelle au lycée.



Figure 20 : Notre-Dame de Garaison vue du ciel

<sup>51</sup> Personnes à Mobilité Réduite.

- L'Abbaye Notre-Dame de Tournay.
- Le Monastère des Carmes à Trie-sur-Baïse.
- La Collégiale de l'Assomption et son musée d'art religieux à Castelnau-Magnoac.

Et du patrimoine culturel :

- Mémorial et musée du Corps Franc Pommiès à Castelnau-Magnoac.
- Les Bastides de Trie-sur-Baïse et Tournay. Respectivement fondées en 1327 et 1307.
- Musée du feu, l'histoire des sapeurs-pompier à Castelnau-Magnoac.

3.3. Les services aux populations : une ressource et une diversité peu commune en milieu rural

Le territoire, bien qu'à dominante rurale possède malgré tout dans les différents centres-bourgs une offre de services publics assez diversifiée pour ce type de territoire.

Par ailleurs, la population du territoire est en proie au phénomène du vieillissement. Les populations concernées sont vulnérables et de moins en moins mobiles avec l'âge elles nécessitent d'avoir un accès à une offre diversifiée de soins, de services et de commerces de proximité. De nos jours, il n'est pas rare qu'un senior en milieu rural anticipe sa perte de mobilité et d'indépendance en allant s'installer en ville pour répondre à cette problématique. La réponse que l'on peut formuler à cette attente en zones classées déficitaires en offre de soins est la création de maisons de santé pluridisciplinaires regroupant différentes professions des corps médicaux et paramédicaux. Ce service participe alors du maintien des populations locales et de l'attractivité du territoire (nouvelles population, emplois, etc.). En outre, la volonté politique en faveur du maintien des services et des commerces participe du maintien des populations des centres-bourgs du territoire. Venons-en à lister les services du territoire vecteurs d'attractivité et d'activité.

*Les services de la quotidienneté :*

- La Poste est encore présente dans de nombreux villages et même dans certains bourgs comme à Puntous.
- La maison de santé pluridisciplinaire de Castelnau-Magnoac. Cette initiative avant-gardiste, pilote va être reconduite très prochainement à Trie-sur-Baïse et éventuellement dans les chefs-lieux des anciens cantons.

- Le territoire possède une offre de services à la personne qui a été maintenue, ce qui favorise l'activité présenteielle du territoire.

*Présence de services publics en milieu rural :*

- L'enseignement est présent jusqu'au collège et jusqu'à la fin du secondaire avec le lycée privé de Notre-Dame de Garaison. Il y a deux collèges répartis entre Monléon-Magnoac et Trie-sur-Baïse.
- On retrouve des antennes locales de centres des finances publiques.
- Il y a deux EHPAD un à Trie-sur-Baïse et un sur Castelnau-Magnoac. Au-delà des maisons de santé, les EHPAD sont des structures répondant à la perte d'autonomie des personnes âgées.
- Concernant la sécurité, le territoire possède trois Gendarmeries sur les communes de Pouyastruc, Tournay et Castelnau-Magnoac.

Au regard du nombre de services et de sa diversité, on peut apprécier la volonté politique pour attirer de nouvelles populations que sont les séniors et les familles avec enfants en leur offrant nombre de services du quotidien. Ces politiques ont été appuyées par le soutien de fonds issus de programmes de développement présentés dans la partie suivante.

## **PARTIE 2 : UN TERRITOIRE CULTIVANT LA CULTURE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RURAL : EXEMPLES D'INITIATIVES INNOVANTES ET REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES**

### **1. Un territoire engagé dans des programmes de développement et de coopération multiples**

Le Pays des coteaux de Bigorre cultive depuis longtemps cet engagement dans différents programmes et dispositifs de développement, afin de porter des projets de territoire. En voici, le détail des derniers en date et les orientations alors retenues.

#### **1.1. La programmation LEADER comme fil conducteur du développement rural local**

Le territoire s'est dès sa constitution en 1995 engagé dans la programmation LEADER. Ce programme consiste en une approche intégrée du développement sur une base territoriale rurale puis périurbaine définie. Le schéma ci-après présente de manière synthétique les caractéristiques du programme LEADER.

La dernière programmation LEADER en date court de 2014 à 2020. Il s'agit du Leader III où Bernard Verdier alors président du Pays et désormais du PETR, signe à destination de la région, en 2014 conjointement avec le président du Pays des Nestes Monsieur Forgues, la déclaration d'intention pour un positionnement sur la candidature Leader. En effet, la région est gestionnaire du fonds européen et alloue aux territoires retenus 69 millions d'euros sur les six années que compte le Leader III.

## Les spécificités de l'approche LEADER



Figure 21 : Les caractéristiques de l'approche LEADER

Pour la programmation LEADER en cours, la thématique principale est **l'économie circulaire**.

Elle comporte deux principaux axes de travail :

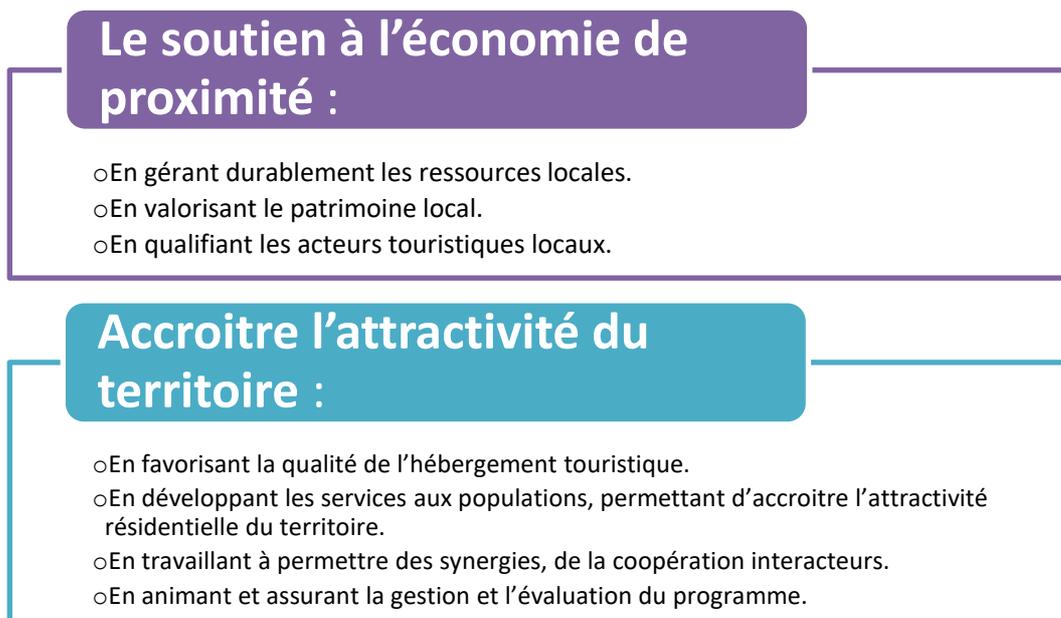


Figure 22 : Principaux axes du LEADER 2014-2020

## 1.2. Le contrat régional unique du PÉTR du Pays des Coteaux

Le 6 mars 2017, le Pays des Coteaux et les autres PÉTR du département ont signé leur Contrat Régional Unique Coteaux-Nestes avec leurs partenaires, l'État s'engageant pleinement aux côtés des PÉTR (représenté par Jean-Michel Baylet<sup>52</sup>), la Région et le Département des Hautes-Pyrénées. Ce programme représentant une enveloppe de 5.4 millions d'euros<sup>53</sup> courant vraisemblablement de 2017 à 2020<sup>54</sup> permet de déterminer les priorités de chacun autour d'une stratégie commune aux territoires. « Il s'agit de créer de l'attractivité sous le prisme d'un développement durable et équilibré des territoires, en soutenant l'activité économique. En offrant les services indispensables au maintien des populations permanentes et à l'accueil de populations nouvelles y compris touristiques ». (source Pays des Nestes) Le Contrat de Ruralité coordonne les moyens techniques, humains et financiers dans le cadre d'un projet de territoire se traduisant en un plan d'action pluriannuel s'étendant jusqu'en 2020. En voici les axes principaux :



- **Accès aux services** (publics et marchands) et aux équipements de soins.
- **Cohésion sociale, emploi et formation**
- Renforcer la gouvernance citoyenne et la mise en réseau des acteurs notamment culturels.
- Disposer d'une structure d'animation de proximité (animation, gestion, suivi, évaluation, partage d'expériences, mise en réseau de territoires, etc.).
- Renforcer le lien ville-campagne (développement numérique) et accompagner l'emploi local (télétravail, tiers-lieux, coworking).
- Mettre en œuvre des outils de planification territoriale.
- **Mobilités durables et innovation numérique**
- **Attractivité et développement du territoire** dont (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique et téléphonie mobile, tourisme, patrimoine naturel, etc.).
- **Revitalisation des bourgs-centres.**
- **Transition écologique et énergétique**
- Généraliser les bâtiments publics à énergie positive.
- Accompagner les projets développant des énergies innovantes (méthanisation, bois-énergie, réseau de chaleur, microcentrales...).
- Accompagner la protection et la valorisation de la biodiversité. Valoriser le patrimoine naturel : actions sur les paysages, gestion et valorisation de la ressource eau.
- Soutenir les projets de tourisme de nature structurants.
- Accompagner les actions de tri et de recyclage (espace recyclerie)<sup>55</sup>.

<sup>52</sup> Alors ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités.

<sup>53</sup> Détails de l'enveloppe : 1,9 million d'euros de FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) et 2,73 millions d'euros de la DETR (Dotation, d'Équipement des Territoires Ruraux).

<sup>54</sup> Sauf si le nouveau gouvernement remet en cause ces programmes.

<sup>55</sup> Extrait du contrat de ruralité.

À la lecture des enjeux du contrat de ruralité, on perçoit qu'ils recoupent en partie les orientations du programme LEADER<sup>56</sup> et du GAL Nestes-Coteaux. C'est dans ce contexte que s'est tenu le 15 juin 2017, une réunion d'avancement des projets des différents territoires présidée par Monsieur Gilbert Manciet, Sous-Préfet des Hautes-Pyrénées avec les représentants des PETR du département.

Venons-en à considérer les projets du PETR Pays des Coteaux ayant été retenus et qui obtiendront des financements cette année grâce à l'enveloppe du Contrat de Ruralité 2017 :

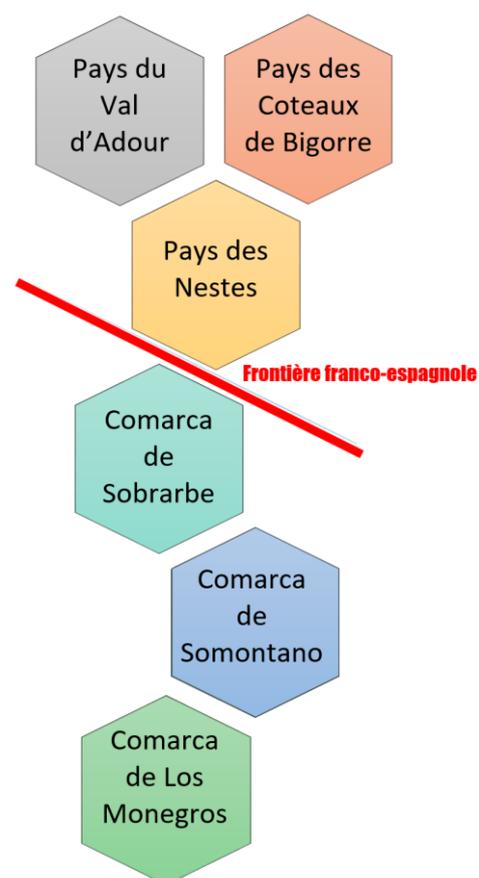
- Construction d'une école à Dours.
- Rénovation de la salle des fêtes de Tournay.
- Requalification de l'Hôtel Dupont venant récemment d'être acquis par la commune de Castelnaud-Magnoac.
- Requalification de la place centrale de Trie-sur-Baïse.

Il conviendra de suivre l'avancement de ces projets.

### 1.3. Stratégie de développement territorial transfrontalier : le programme PIR-EDES

Il s'agit d'un projet stratégique de développement territorial de l'espace transfrontalier des Pyrénées centrales. Ce programme de coopération transfrontalière concerne six entités territoriales, trois françaises et trois espagnoles (voir ci-contre).

Ce programme a été en vigueur de 2009 à 2011. Il s'agissait alors d'un projet visant à corriger les faiblesses des communes identifiées dans les 6 territoires et s'en servir de base pour élaborer par la suite, des projets de coopération pour corriger d'autres faiblesses.

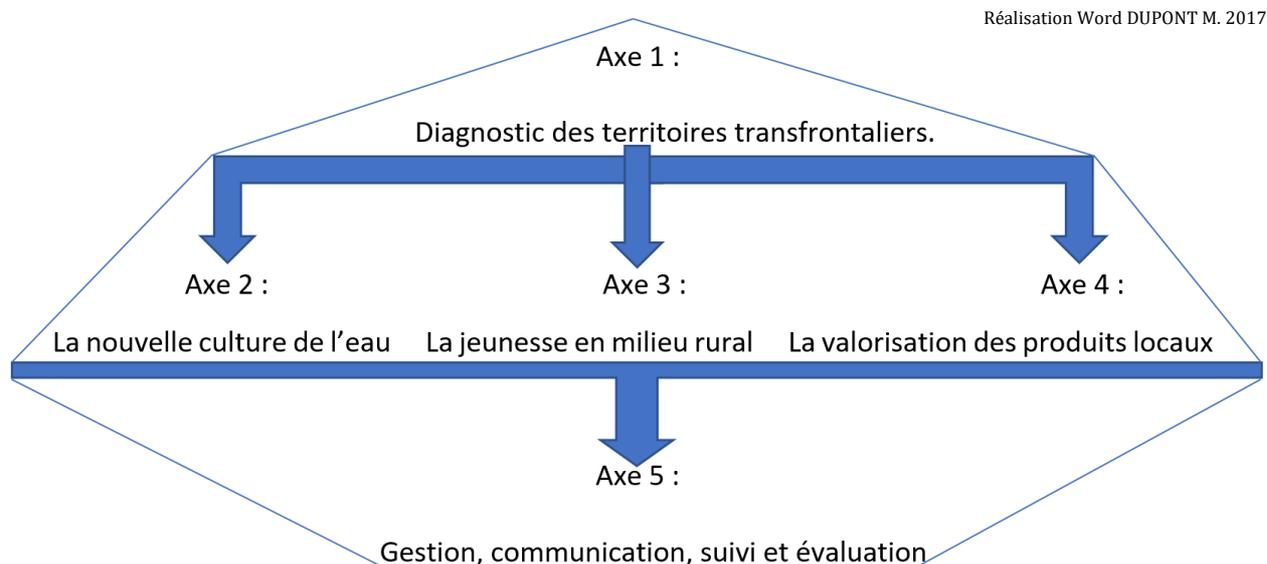


Réalisation Word DUPONT M. 2017

**Figure 23 : Composition territoriale du programme PIR-EDES**

<sup>56</sup> Voir ci-avant.

La chronologie des cinq axes de travail du programme :



**Figure 24 : Les axes de travail du programme PIR-EDES**

Au terme de ce programme, quelques projets issus de la coopération transfrontalière et des cofinancements<sup>57</sup> inter-territoires et subventions FEDER ont vu le jour sur le territoire.

Pour exemple :

- Le restaurant associatif de la Maison des Producteurs du Magnoac est issu de ce partenariat dont le cofinancement monte à hauteur de 30%. Par ailleurs, ce programme a initié des échanges transfrontaliers de produits locaux.
- Des guides de recettes de cuisine à partir de produits locaux transfrontaliers.
- L'entretien des cours d'eau de l'Arros et de l'Arrêt.
- La création de cahiers pédagogiques à destination des enseignants du territoire pour étudier le territoire et les dynamiques fluviales à l'œuvre. Ce guide a été réalisé par la MNE<sup>58</sup>.

#### 1.4. Évolutions possibles vers de nouveaux territoires de projets potentiels

##### 1.4.1. Le Plan Climat Énergie et Territoire

« Un Plan Climat (Air) Énergie Territorial (PCET) ou (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation

<sup>57</sup> Budget total de 2 035 493,48 €, dont 1 323 070,76 € de subvention FEDER, soit 65% de l'enveloppe totale.

<sup>58</sup> Maison de la Nature et de l'Environnement. Association d'éducation à l'environnement localisée à Puydarrieux.

du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités » (source ADEME).

Le Pays des Coteaux de Bigorre n'a pas l'obligation de s'engager dans une démarche de PC(A)ET car n'atteignant pas le seuil démographique de 50 000 habitants. Néanmoins l'ADEME conseille vivement aux territoires de projets de le constituer dès à présent. Par exemple, le territoire voisin du Pays du Val d'Adour construit actuellement le sien. À l'échelle départementale, l'Agglomération du Grand Tarbes et le Parc National des Pyrénées ont des PCET devant évoluer en PCAET avant le 31 décembre 2018.

#### 1.4.2. Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

Les TEPCV anciennement TEPOS sont des territoires s'engageant pour la transition énergétique et écologique. La collectivité œuvre pour la réduction des besoins énergétique des habitants et des activités sur le territoire. En outre, cette dernière doit proposer un nouveau modèle de développement plus économe. En voici les principales pistes d'action :

- La réduction de la consommation d'énergie.
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres.
- Le développement des énergies renouvelables.
- La préservation de la biodiversité.
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets.
- L'éducation à l'environnement.

Le territoire retenu se voit doté d'une enveloppe de 500 000 € renouvelable jusqu'à 2 millions d'euros si l'importance du projet le justifie. Le département compte quelques TEPOS et TEPCV comme sur la commune de Gerde, le PLVG (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves 65) par exemple.

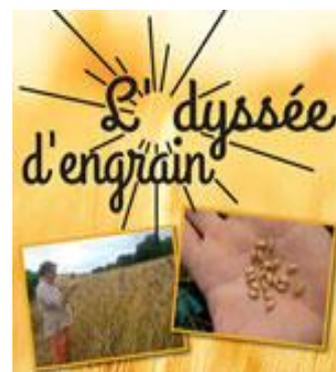
Le territoire pourrait selon l'orientation politique et le projet de territoire prochainement défini dans le PADD du futur SCoT à l'échelle du PETR, tendre vers ces types de territoires de projets.

## 2. Des initiatives, des projets innovants

À première vue un observateur peu coutumier de l'innovation territoriale ne verrait aucunement en quoi ce territoire rural assez peu dynamique abrite plusieurs initiatives et projets innovants. Néanmoins, il existe quelques projets et réalisations singulières dignes d'intérêt sur le territoire. Il s'agit pour partie de l'héritage d'un territoire ayant été précurseur dans le développement territorial. Des expérimentations ont eu lieu dès la fin des années 1980 et aujourd'hui encore, certaines réalisations restent encore avant-gardistes à l'échelle hexagonale. Il sera ici question d'inventorier et de décrire les initiatives intéressantes vis-à-vis des enjeux du territoire.

### 2.1. L'Odyssée d'Engrain : réalisation de l'atelier de fabrication de pâtes artisanales

- Porteur(s) du projet : SCIC L'Odyssée d'Engrain, ZI de Peyrehitte 201 rue de Peyrehitte, 65300 Lannemezan. Le collectif regroupe aujourd'hui 12 paysans, dont Éric Marie le gérant. Au total, on compte 75 sociétaires dans la SCIC entre privés et collectivités.
- Le but de l'entreprise est de « *se réapproprier sur le territoire la souveraineté alimentaire* ». Cela passe par trouver une alternative viable et rémunératrice aux agriculteurs produisant des blés paysans biologiques engagés dans la démarche. Le choix de semences rustiques (le blé Poulard et le petit épeautre) n'est pas anodin, mais correspond aux spécificités, contraintes climatiques et enjeux environnementaux du territoire. La transformation de la matière première, la céréale en pâte sèche permet d'augmenter la marge du producteur. De plus, les produits étant commercialisés en circuits courts, les intermédiaires sont de fait moins nombreux permettant de garantir aux agriculteurs un meilleur revenu. Enfin, on peut affirmer que le projet soutient l'agriculture locale et responsabilise le consommateur s'inscrivant dans la démarche de consommer les produits de son territoire. Ce projet participe du développement du territoire.
- Financements : l'initiative a bénéficié de plusieurs partenaires financiers depuis sa création jusqu'à aujourd'hui et dans son développement. Venons-en à considérer le multifinancement de la structure. Tout



d'abord, l'UE avec le FSE<sup>59</sup>. Pour ce qui est de l'équipement productif, le Conseil Départemental 65 et la Région Midi-Pyrénées se sont engagés à débloquer des subventions en ce sens. Le projet a été pour partie financé par le Crédit Coopératif et ses solutions d'investissement de particuliers dans l'économie sociale et solidaire. L'IES qui est une Coopérative régionale de financement solidaire. Midi-Pyrénées Actives qui a apporté son expertise pour trouver comment financer le projet. Enfin, des collectivités locales ont apporté leur soutien à l'initiative en devenant sociétaires de la SCIC et en apportant leur soutien pour le développement du projet. Le financement participatif sur une plateforme en ligne leur a récemment permis de récolter des fonds pour financer du matériel de transformation.

- Avantages et inconvénients du projet :

Points positifs	Points négatifs
Soutien de l'économie locale	Consommation de foncier pour la création de l'atelier sur la commune de Castelnaud-Magnoac
Création d'un emploi	Peu de points de vente à proximité du lieu de production
Trouver une alternative viable et rémunératrice pour les agriculteurs du territoire	Le prix de vente encore un peu cher pour des débouchés dans la restauration collective locale
Créer du lien social sur le territoire et les territoires limitrophes en fédérant des individus partageant un but/idée commune	
Reconsidérer le modèle productif traditionnel en s'engageant dans une agriculture plus "raisonnée" biologique et davantage respectueuse de l'environnement	
La diversification des cultures au niveau du territoire	
Valorisation de productions agricoles locales	
Création de produits artisanaux de qualité	
Initiative pouvant servir d'exemple pour d'autres porteurs de projets	

- Faisabilité : le projet est sorti de terre en 2014 par la création du premier atelier de fabrication de pâtes sur la commune de Lannemezan. Maintenant, l'avenir se dessine sur la zone d'activités sud

<sup>59</sup> Fond Social de solidarité.

de Castelnau-Magnoac où la CC du Pays de Trie et du Magnoac a proposé à la SCIC de s'installer et où un nouvel atelier est en construction.

## 2.2. L'unité de méthanisation de la SAS AGROGAZ



- Porteur(s) du projet : c'est un collectif de 48 éleveurs-actionnaires<sup>60</sup> réunis au sein de la SAS AGROGAZ au capital de 800 000€ dont Michel Dubosc est le président portant actuellement le projet. La genèse du projet remonte à 2009 où la Communauté de communes du Pays de Trie fait un diagnostic territorial « eau, énergie, climat » sur son territoire. En 2013, la collectivité estime qu'elle n'a pas vocation à investir dans ce type de projet, elle constitue alors un groupement d'agriculteurs afin qu'ils se saisissent de cette opportunité. C'est ainsi, que le 2 avril 2013, lors de l'assemblée générale que la SAS AGROGAZ est constituée. Désormais, la SAS AGROGAZ avec le cabinet ASTRADE Méthanisation, bureau d'études accompagnateur du projet et Sophie Villard, du bureau d'études PICS continuent à travailler sur le projet en tant qu'AMO<sup>61</sup> pour une mise en service prévue en début 2019.
- Le but de l'entreprise est de valoriser les effluents des élevages, des agriculteurs engagés dans le projet. Cette valorisation s'effectue par un processus chimique qu'est la méthanisation. Le but recherché ici est la production de biométhane et de sous-produits (CO<sub>2</sub>, produits fertilisants). Ce biométhane sera liquéfié et transporté à Ibos chez Ecogaz qui le commercialisera pour le secteur des transports. Les produits issus de la méthanisation permettront aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus, ce qui les rendra moins dépendants des aléas climatiques et des fluctuations du marché de leurs productions agricoles. Par ailleurs, la matière méthanisée servira d'amendement organique remplaçant avantageusement le fumier et le lisier sur les parcelles en cultures. Enfin, les intercultures permettant de maintenir un couvert végétal auront une double finalité. D'une part ce couvert végétal<sup>62</sup> réduira l'érosion des sols et d'autre part, il pourra être valorisé dans le méthaniseur.

<sup>60</sup> Sur le total des 67 éleveurs qui alimenteront l'unité de méthanisation.

<sup>61</sup> Assistance à maîtrise d'ouvrage.

<sup>62</sup> CIVE : Couverts Végétaux d'Intercultures à Valorisation Énergétique.

- Financements : l'investissement total est de 14.6 millions d'euros. Ainsi, hormis l'emprunt contracté par la SAS AGROGAZ, le projet compte sur des subventions de l'ADEME, de l'UE via le fond FEDER et de l'agence de l'eau.



- Avantages et inconvénients du projet :

Points positifs	Points négatifs
Soutien de l'économie locale	Consommation de foncier pour la création de l'unité de méthanisation
Création de 7 emplois directs (exploitation de l'unité)	Nuisances olfactives redoutées
Création d'emplois indirects (transport, entretien, maintenance)	Augmentation du trafic routier de véhicules lourds redouté
Opportunité de créer un réseau de chaleur avec Trie-sur-Baïse	Des soucis de communication et d'information à la population
Diversification des productions avec l'interculture (CIVE)	Un projet de territoire qui divise
Disposer d'engrais d'origine naturelle et moins coûteux que les chimiques	
Valorisation de productions agricoles locales	
Diversification des revenus pour les agriculteurs du territoire	
Réduction de la dépendance financière vis-à-vis des aléas climatiques et des marchés internationaux	
Initiative pouvant servir d'exemple pour d'autres porteurs de projets	
Projet s'inscrivant dans la logique de transition énergétique	

- Faisabilité : le projet a été une première fois remis en cause lorsque le site d'implantation retenu était sur la zone d'activité de Lalanne-Trie. En effet, la population (regroupée en un collectif) et les entreprises Canadell et Ader ont été farouchement opposées au projet. De fait, la recherche d'un nouveau site d'implantation moins conflictuel a été nécessaire. Le projet semble cohérent vis-à-vis de son calibrage. De plus, le nouveau site d'implantation à Fontrailles a été acquis par la CC du Pays de Trie et du Magnoac en vue de la mise en chantier prochaine. Fin juin 2017 s'est

clôturée l'enquête publique dont les résultats du commissaire-enquêteur ont été transmis à la préfecture pour décision de Madame la Préfète. Selon la décision, le lancement des travaux pourra débuter dans les prochains mois. Nous reviendrons sur cette initiative plus en détail dans la PARTIE 3 lui étant pour partie consacrée.

### 2.3. La maison de santé pluridisciplinaire de Castelnau-Magnoac

- Porteur(s) du projet : en 2005, la commune de Castelnau-Magnoac lance le projet de la MSP<sup>63</sup> et cède le terrain communal à la communauté de communes du Magnoac qui en devient propriétaire et maître d'ouvrage du projet. En outre, il faut souligner que la concertation avec les professionnels de santé a permis l'aménagement intérieur de la structure, afin de répondre au mieux aux besoins des professionnels.
- Le but du projet est de faire face au désert médical annoncé, car en 2012, l'ensemble des praticiens devait partir à la retraite. La collectivité a souhaité être proactive et prendre les devants en lançant le projet de la MSP. Le but affiché est l'installation de professionnels de santé, en leur facilitant l'installation et en favorisant la mutualisation du matériel. Cette MSP devant participer de l'attractivité du territoire et créer de l'emploi localement. Par ailleurs, il est à noter qu'à terme, la télémédecine en partenariat avec les médecins des CHU de Toulouse et de l'hôpital de Lannemezan devrait permettre aux populations vulnérables, ne pouvant se véhiculer de bénéficier de consultations/diagnostics médicaux directement sur le territoire. Les populations devant bénéficier le plus de cette innovation seront vraisemblablement les personnes âgées peu mobiles.
- Financements : l'investissement total s'élève à 2.5 millions d'euros cofinancé à hauteur de 70% par des aides d'État<sup>64</sup>, de la Région Midi-Pyrénées et du Département des Hautes-Pyrénées. Le reste a été financé par l'emprunt par la CC du Magnoac en prévoyant que la MSP soit gérée en copropriété<sup>65</sup> avec les professionnels de



<sup>63</sup> Maison de Santé Pluridisciplinaire.

<sup>64</sup> Dans le cadre du projet de « Pôles d'Excellence Rurale » la commune étant classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), elle a obtenu des financements pour renforcer son offre de services et d'accueil de nouvelles populations.

<sup>65</sup> Contrats de location-vente.

santé permettant dès 2012 à la CC d'arriver en année blanche à l'équilibre financier pour l'opération.

Avantages et inconvénients du projet :

Points positifs	Points négatifs
Endiguer le processus de désertification médicale	Peut drainer des « médecins de campagne » favorisant d'autres déserts médicaux locaux
Diversification de l'offre de services de proximité	Dépendance du déploiement de la fibre optique pour la télémédecine
Permet de répondre aux enjeux du vieillissement de la population	
La télémédecine permettra des diagnostics partagés une offre de soins élargie, entre les médecins de la MSP et les spécialistes	
Soutien médical de l'EHPAD	
Initiative pilote comme exemple pour d'autres territoires	
Rétablir l'équité entre les territoires urbains et ruraux	
Réduction de la dépendance des populations vis-vis des centres urbains lointains	
L'économie de fonctionnement par la mutualisation des charges	
Participe de l'attractivité du territoire	
Soutien de l'économie locale	
Création d'emplois directs	
Installation de populations	
D'autres cantons du PETR se dotent de MSP	

- Faisabilité : le projet s'est concrétisé et la MSP a ouvert en mars 2009 elle comprend trois cabinets médicaux, deux cabinets dentaires, un cabinet infirmier, le service de soins infirmiers à domicile, l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le CLIC. Par ailleurs, le groupe vétérinaire du bâtiment voisin fait partie intégrante de l'objectif de la MSP qu'est la diversification des services de santé offerts aux populations locales.

#### 2.4. La Boutique/Restaurant du Magnoac

- Porteur(s) du projet : le SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac, dans une idée de regroupement d'agriculteurs visant à ce que les producteurs agricoles locaux s'octroient une part plus importante de l'économie de la filière agroalimentaire a impulsé la création de "Les Fermiers et artisans du Magnoac<sup>66</sup>" installés à Cizos. Cette association d'agriculteurs a porté conjointement avec le SIVOM du Magnoac<sup>67</sup> le projet de la création de la boutique pour une ouverture en 1998.
- Le but du projet : l'initiative a pour intention de proposer des produits locaux aux consommateurs dans une démarche de circuit court rapprochant le producteur du consommateur et permettant à l'agriculteur d'être mieux rémunéré par la vente directe. La boutique sert de point de vente pour les productions<sup>68</sup> de l'ensemble des membres de l'association. Depuis peu, la boutique possède un restaurant associatif<sup>69</sup> valorisant les productions du collectif.
- Financements : la boutique a fait l'objet d'un cofinancement entre les fonds FEADER, des LEADER I, LEADER II et l'État. Le restaurant attenant à la boutique a quant à lui été cofinancé à hauteur de 30% par l'Union Européenne, 20% par l'État français et la moitié restante par la CC du Magnoac pour un coût total de 130 000€. Cette initiative s'inscrivait alors dans les pistes d'action du partenariat transfrontalier PIR-EDES.



<sup>66</sup> FFAM créée en 1998.

<sup>67</sup> Devenu CC du Magnoac en 2004.

<sup>68</sup> Au départ la boutique commercialisait du miel, du canard et des confitures. Puis l'offre s'est diversifiée par la vente de viandes bovines, de vins, gâteaux, etc.

<sup>69</sup> Ouvert en 2013.

- Avantages et inconvénients du projet :

Points positifs	Points négatifs
Soutien de l'économie locale	Saison hivernale peu dynamique pour le commerce
Création d'un emploi	Organisation en association (vente, cuisine) parfois complexe
Trouver une alternative viable et rémunératrice pour les agriculteurs du territoire	
Créer du lien social en fédérant des individus partageant un but/idée commune	
Reconsidération du modèle de commercialisation traditionnel faisant les "choux gras" des intermédiaires au détriment des producteurs	
Diversification des débouchés pour les producteurs locaux	
Valorisation de productions agricoles locales	
Création de produits artisanaux de qualité	
Initiative pouvant servir d'exemple pour d'autres porteurs de projets → restaurant associatif valorisant les productions des agriculteurs	
Vitrine pour les produits valorisant l'image du territoire	

- Faisabilité : le projet a abouti en 1998 par l'ouverture de la Boutique du Magnoac. S'en est suivi en 2013 de l'ouverture du restaurant associatif.

## 2.5. La Maison de la Nature et de l'Environnement 65

- Porteur(s) du projet : à l'origine, c'est l'Association des Amis de Puydarrieux créée en 1994 qui a la charge de mener à bien le projet. L'installation s'effectue un an après en 1995. Par la suite l'association Ferranderie, Nature et patrimoine souhaite aller au-delà des considérations ornithologiques offertes par le lac de Puydarrieux. Ainsi, en 2009 la structure devient la Maison de la Nature et de l'Environnement 65. Cette évolution fait suite à la prise de conscience du conseil d'administration vis-à-vis des considérations environnementales, en souhaitant ajouter la dimension sociale à l'environnement dans ses actions.



Maison de la Nature  
et de l'Environnement  
Hautes-Pyrénées – Comminges

- Le but du projet : le projet associatif repose sur des missions de divers ordres dont les principales missions sont l'éducation à l'environnement pour le grand public et l'accompagnement des territoires dans les dispositifs de développement, d'urbanisme et les programmes-actions de l'Union Européenne. Dans le détail, la structure est un centre de ressources pour quiconque souhaite obtenir des informations sur les milieux, l'environnement, etc. De plus, l'association accompagne des projets en mobilisant ses compétences au service des collectivités, des agriculteurs et autres acteurs essentiellement départementaux, mais ponctuellement externes au territoire. L'établissement grâce à sa capacité d'accueil de 74 lits au sein de son gîte de groupe « *La Ferranderie* » accueille régulièrement des classes, pour des séjours portant sur l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, la structure fait aussi office de gîte rural pour toute personne souhaitant y séjourner.
- Financements : la structure fait l'objet de multi financements. On pourra citer le Conseil Départemental 65, la DREAC, l'Agence de l'Eau et la commune de Puydarrieux. Indirectement, la structure reçoit des moyens venant des fonds européens FEADER de par son affiliation à l'association AFAC70 avec laquelle ils déposent des projets qui sont pour partie financés par le fond de l'UE.
- Avantages et inconvénients du projet :



Points positifs	Points négatifs
Initiative unique à l'échelle départementale	En général, peu de reconnaissance par les élus locaux de l'importance de la structure et de ses missions pour le territoire
Participe de l'attractivité du territoire	Les collectivités locales font trop peu appel ou associent trop peu la structure
S'inscrivant dans les enjeux du développement durable --> Éducation à l'environnement	Dépendance trop importante des subventions --> souhait d'accroître les recettes propres
Accompagnement pour des projets et la définition d'orientations stratégiques des territoires	
Crée du lien entre les acteurs économiques du territoire et les collectivités	
Accompagnement d'agriculteurs	

<sup>70</sup> Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries œuvrant « à la préservation, à la plantation et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes ».

Acteur mobilisable pour les questions de protection des milieux, des questions énergétiques et de l'agroforesterie	
De par sa capacité d'accueil, hébergeur touristique de premier ordre	
Création d'emplois 8 dans la structure et appel à 2 prestataires accompagnateurs de montagne	
Créer du lien social en fédérant des individus partageant un but/idée commune	

- Faisabilité : la structure est en place depuis 1995, mais souhaite aujourd'hui obtenir plus de reconnaissance par les collectivités locales en étant associée pour coconstruire des projets de territoire. Là est son positionnement souhaité pour l'avenir.

### 3. Une multitude d'acteurs, des représentations du territoire multiples

S'intéresser aux spécificités, dynamiques d'un territoire mène à s'intéresser à ses résidents et plus particulièrement aux acteurs de ce dernier. Dans cette optique, des acteurs économiques, associatifs et institutionnels ont été approchés afin de consigner leurs représentations du territoire et leur avis, connaissance quant aux politiques territoriales.

Le but de l'entreprise est de pouvoir affiner une grille de lecture du territoire devant préfigurer les éléments de synthèse permettant de constituer diverses grilles AFOM<sup>71</sup> concernant le territoire.

Revenons sur les éléments clés du discours des individus enquêtés.

#### 3.1. Un territoire reconnu pour ses qualités paysagères et sa quiétude

Lorsque est demandé aux individus de réfléchir sur les atouts, les potentialités et pistes de développement du territoire, la caractéristique première revenant systématiquement est la qualité paysagère du territoire. Les principaux adjectifs qualifiant le territoire sont « *beau* » et « *exceptionnel* ». Le paysage des coteaux est « *remarquable* ». Ce type de relief et les paysages agricoles ruraux sont appréciés par les individus interrogés. Revenant parfois, la localisation du territoire. Il est fait mention que le territoire « *jouit d'une vue sur les Pyrénées* », qualifié de « *Balcon sur les Pyrénées* ». Autre analogie avec la « *Petite Toscane* » le paysage est comparé à la Lomagne dans le nord du Gers appelé ainsi en référence à la région Italienne éponyme.

Parmi les atouts du territoire est fait mention du « *calme* » de la « *quiétude* » plaisant aux résidents, aux excursionnistes et aux voyageurs.

Les qualités paysagères du territoire font consensus et semblent attirer des populations souhaitant s'installer (généralement des familles en partie sud-ouest et des seniors pour partie Nord européens dans le nord-est). On peut alors penser que l'esthétique paysagère et la quiétude participent de l'attractivité du territoire et constituent un atout pour ce dernier.

---

<sup>71</sup> Avantages, Faiblesses, Opportunités, Menaces.

### 3.2. Une méconnaissance des enjeux et problématiques spécifiques au territoire

Bien que certains acteurs notamment institutionnels ou touristiques perçoivent le déficit d'attractivité du territoire, de pôle touristique majeur, de point d'intérêt singulier, le manque de moyens (ingénierie locale et financière) pour communiquer, structurer une offre touristique avec les ressources territoriales à disposition, peu d'individus ont conscience de l'ensemble de ces enjeux ou le cas échéant d'un de ceux présentés. Par ailleurs, seuls les élus ont connaissance des enjeux liés à la connectivité haut débit sur le territoire. Bien que le territoire soit grandement conditionné par la filière agricole, seuls les élus et agriculteurs sont capables d'évoquer des pistes de développement prenant en compte la filière agricole. La société locale non concernée par le monde agricole est bien incapable de cerner les enjeux et problématiques de cette filière pourtant structurante.

### 3.3. La filière agricole : quel développement possible ?

La filière agricole locale doit faire face à de nombreuses difficultés ces dernières années. Un nouveau modèle et un glissement doivent s'opérer afin de permettre à la filière de perdurer sur le territoire. Ce contexte difficile est dans l'esprit des élus et agriculteurs. L'économie circulaire et la structuration de circuits courts semblent une solution partagée. Il est question de valoriser les productions locales « [...] *la restauration collective avec des produits locaux* ». Un choix politique en ce sens des élus locaux est nécessaire afin de soutenir financièrement et structurer l'approvisionnement de la restauration collective du territoire. Néanmoins, dans un contexte de diminution de la DGF<sup>72</sup> pour les collectivités, le principal frein est le surcoût de l'ordre de 15 à 30% des produits, produits localement. Un commerçant s'insérant volontiers dans la logique des circuits courts allant s'approvisionner directement chez les producteurs précise que « [...] *la proximité avec les produits, les circuits courts* » permettent « *de faire travailler les locaux et d'avoir une qualité artisanale* ». Les productions de qualité sont pour lui « [...] *une carte de visite pour le territoire* ». Ici l'enjeu est l'attractivité du territoire par la reconnaissance d'une gastronomie et de produits de qualité. Dans la suite de cette idée, il faut permettre et accompagner les agriculteurs/producteurs vers la transformation et la commercialisation de leur production. L'enjeu est alors de « *Faire de la valeur ajoutée de qualité* ». On comprend aisément que l'inscription plus large dans les chaînes de

---

<sup>72</sup> Dotation Globale de Fonctionnement.

valeurs pour les agriculteurs est une nécessité pour augmenter leurs marges en limitant les intermédiaires.

La tendance vers laquelle le monde agricole doit se diriger est la coopération, la solidarité et la mise en commun des moyens de production. Cela concerne tout particulièrement la filière avicole. Un élu déclare : « *Les grands groupes comme Euralis ne sont pas une solution [...] pour les débouchés de la filière avicole. Une solution est le regroupement agricole* ». Le but affiché est la réduction des coûts de fonctionnement et l'achat de matériel. Ce même acteur déclare qu'il faut « *Proposer aux jeunes acteurs<sup>73</sup> de la formation pour entrer dans une logique collective et initiatives privées* ». Le modèle existe déjà sur le territoire avec l'avènement et la structuration des CUMA<sup>74</sup> dans les années 1980 auxquelles nombre d'agriculteurs ont adhéré.

Il est alors pertinent de noter que les considérations concernant l'agriculture et le futur de cette dernière semblent essentiellement interpeller les élus, les agriculteurs et les acteurs en relation avec la filière. Nombreux sont les acteurs non concernés directement par la filière qui interrogés omettent de mentionner l'agriculture lorsqu'il est fait mention des caractéristiques du territoire, de ses enjeux et politiques associés. On peut alors émettre l'hypothèse que l'omniprésence de l'agriculture tout d'abord sur les paysages qui constituent le paysage du quotidien des populations, les activités agricoles qui rythment la vie et les manifestations locales sont au final banalisés, omis, car ancrés dans la vie des populations en milieu rural. Par ailleurs, une autre hypothèse peut être proposée. Les modes de vie changent dans les campagnes. Face au phénomène de métropolisation et de polarisation des pôles urbains sur l'espace rural, on assiste à un « *nivellement des modes de vie* » (CARPENTIER 2010). Les populations adoptent le mode vie des urbains et se déconnectent peu à peu de leur territoire. Les comportements spatiaux des populations sont à considérer. Effectivement, une partie de la population active du territoire quitte le territoire quotidiennement pour les bassins d'emploi environnants et extérieurs au territoire. Ils effectuent des migrations pendulaires entre « la ville », le monde urbain et leur résidence. Ces populations effectuent l'ensemble de leurs activités (travail, loisirs, achats, etc.) dans ces zones urbaines. Nombreux sont alors à considérer le territoire comme un espace périurbain de résidence, dernier échelon du gradient d'urbanité. Cette disjonction consécutive de modes de vie déconnectés du territoire participe du manque de connaissance vis-vis

---

<sup>73</sup> N.D.A : il est question des jeunes agriculteurs.

<sup>74</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

d'un des principaux moteurs de l'économie locale. Les problématiques du monde rural semblent alors leur échapper.

#### 3.4. Déficit de communication, de visibilité de l'action publique et des politiques de développement

En dépit des politiques et programmes de développement s'étant succédés pour le Pays des Coteaux de Bigorre depuis le milieu des années 1980 ayant permis la réalisation de projets innovants, le grand public n'a pas connaissance de tels dispositifs et de telles réalisations. Il est alors nécessaire de revenir sur les propos des individus enquêtés.

Tout d'abord, la présidente d'une association s'exprime quant à la participation des collectivités locales au développement du territoire celle-ci répond « *Je ne sais dire* ». Elle ajoute qu'il en est de même avec le CDT65 « *Le CDT65 non plus* ». Elle dit tout de même avoir connaissance que « [les collectivités] *financent l'office du tourisme* ». En outre, malgré qu'elle soit à la tête d'une association de premier ordre sur le territoire elle estime que les collectivités ne l'associent pas. Elle finit par conclure que son souhait vis-à-vis de l'acteur public serait de « *Travailler ensemble sur un projet de territoire* » et « *Le coconstruire avec les élus* ». Malgré le manque de connaissance des politiques de territoire, cette personne souhaite néanmoins que les collectivités associent des acteurs associatifs et autres acteurs économiques dans la co-construction d'un projet de territoire. Un acteur économique pense que les collectivités œuvrent à développer et organiser « *Oui des rassemblements, des manifestations sur Trie* ». Néanmoins, il n'a pas conscience de l'éventuelle implication des collectivités pour le développement du territoire. Par exemple, il a tenté de contacter par courrier les collectivités locales pour leur proposer ses produits, mais ses lettres sont restées mortes. Un autre acteur économique dans l'hôtellerie de plein air estime ne « *Pas avoir de rapport avec les autres acteurs institutionnels* » locaux. En outre, il invective et lâche « *Verdier fait cavalier seul dans le développement, sans passer avec les autres élus* ». Ces propos chargés de ressentiments témoignent néanmoins d'un certain déficit de communication et d'autant plus important, de concertation interacteurs. Enfin, une personne dans la restauration et l'hôtellerie concède de ne pas connaître les politiques de développement du territoire. Mais estime que les collectivités œuvrent tout de même malgré des « *Budgets restreints* ».

Au regard des quelques propos rapportés ici, il est évident que les collectivités locales ne semblent pas à minima communiquer efficacement sur les politiques et projets de développement du territoire. La méconnaissance de l'action publique est sensible. D'après les individus enquêtés, des « *guerres de clocher* » subsistent. Les populations n'ont alors pas de vision claire quant aux politiques locales de développement territorial. Les élus de collectivités seraient alors bien inspirés à dialoguer avec les acteurs économiques et associatifs du territoire et tendre vers de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de territoire, où les différents acteurs auraient l'opportunité de s'exprimer et éventuellement de coconstruire un projet de territoire avec les acteurs institutionnels locaux.

Il est temps de se pencher sur l'émergence d'un projet innovant sur le territoire, mais fortement contesté. Revenir sur sa construction en analysant les points de blocages et ses réussites permettra de comprendre plus aisément les mœurs locaux, et permettra de prendre en compte ces paramètres lors de futurs projets d'importance sur le territoire.

### **PARTIE 3 : RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PROJET DE MÉTHANISATION D'AGROGAZ**

Parmi les initiatives et projets innovants sur le territoire, il a été convenu, décidé par les acteurs locaux lors d'un comité de pilotage, de sélectionner le projet d'unité de méthanisation d'AGROGAZ, car il leur a semblé être le projet le plus innovant et intéressant à étudier de par, la réponse aux enjeux au développement durable qu'il propose, et de par la contestation qu'il a fait naître au sein du territoire. La contestation et l'acceptabilité des grands projets dans les territoires sont des processus s'inscrivant dans la durée, évoluant au fil de la progression ou des régressions dans la construction des projets. Étudier les évènements structurants, les points de blocage ou les éléments de dénouement, étape par étape permettent de constituer un retour d'expérience sur un projet dans son émergence, sa construction et sa réalisation.

*In fine*, l'exercice de REX permet d'apprécier l'impact territorial du projet et de réaliser « *une synthèse* ». Ce afin d'appréhender les limites et les leviers d'une telle démarche. Le but escompté est la réutilisation de cette grille d'analyse de l'expérience AGROGAZ, pour la conduite de futurs projets analogues\*. En en reprenant les points

positifs et en évitant de tomber dans les travers révélés dans le REX. D'autre part, revenir sur les projets de méthanisation à l'échelle départementale permet de corroborer différents points de blocages entre expériences analogues. Cet état des lieux pouvant servir dans un second temps à interpeller la Région et l'ADEME<sup>75</sup> pour leur rappeler leurs engagements pris à l'horizon 2020 concernant la filière, sur le territoire départemental et régional.

*\*NOTE : Cela est possible si et seulement si, une montée en généralisation est possible. Parfois, la spécificité du projet, des acteurs impliqués, du contexte territorial rend la reproductibilité hasardeuse.*

#### **1. REX du projet d'AGROGAZ**

##### **1.1. Méthodologie employée**

Cette phase de retour d'expérience et d'étude des projets de méthanisation à l'échelle départementale a pour des contraintes de calendrier dû se dérouler sur deux semaines, à la mi-août 2017. Replacer le contexte de ce travail permet de préciser plusieurs points méthodologiques.

---

<sup>75</sup> Volonté de la CACG.

Tout d'abord, la collecte de données nécessitant de réaliser une seconde phase d'enquête par entretiens semi-directifs n'a permis de réaliser que six entretiens pour des raisons évidentes de disponibilités au cours de la période estivale.

Second point, ce temps d'entretien intervient dans la chronologie du projet d'AGROGAZ dans la période de restitution du rapport d'enquête, par le commissaire-enquêteur, à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Cet élément est à prendre en compte, car certains individus enquêtés ne peuvent dans ce contexte, répondre à certaines questions en vertu du devoir de réserve qu'ils se doivent d'appliquer.

Ces entretiens auprès d'associations dans l'opposition au projet, la Chambre d'Agriculture 65, la DREAL, le GDA de Trie-sur-Baïse et un agriculteur du comité de pilotage d'AGROGAZ ont été nécessaires afin de construire le REX et les deux outils présentés ci-dessous.

#### 1.1.1. La frise chronologique outil de représentation

La frise chronologique est un outil qui permet de mettre à plat le déroulement chronologique d'un projet. Elle permet donc d'identifier dans ce déroulement les éléments remarquables : positifs, négatifs, contextuels, décisionnels, financiers...

Dans le cas présent, la frise est réalisée en cours de projet, pour analyser les causes chronologiques d'un évènement. Dans ce cadre, elle peut se coconstruire, entre des personnes internes au projet et externes, en vue d'élaborer une représentation commune du déroulement de la construction du projet.

La frise chronologique se structure en quatre axes qui ont été identifiés comme pertinents pour analyser un projet (source CACG) :

- **L'axe contextuel** : il recense tous les éléments extérieurs à la mission qui peuvent expliquer certains éléments du projet ou ayant des conséquences sur son déroulement.
- **L'axe technique** : il met à plat la chronologie des travaux, des études, tous les éléments se rapportant à la réalisation technique de la mission.
- **L'axe financier** : il retranscrit les différentes étapes de financement dans le déroulement du projet, ses difficultés, ses provenances et les acteurs impliqués.

- **L'axe décisionnel** : il présente tous les éléments se rattachant à des décisions, des réunions, qui impactent, concernent et impliquent la conduite et le déroulement du projet.

#### 1.1.2. L'arbre des causes au service du REX

L'intérêt de cet outil est d'analyser le processus à l'origine d'un événement, un dysfonctionnement et/ou un fonctionnement remarquable dont la chaîne causale doit être comprise pour pouvoir être reproduite ou, a contrario, pour pouvoir éviter la reproduction d'un tel événement (source CACG).

C'est un support qui peut avoir plusieurs utilités :

- Aider son concepteur à formaliser l'origine d'un événement remarquable.
- Cette construction peut être réalisée par une personne seule. Il est également possible d'organiser un travail de groupe pour mobiliser des points de vue et des expertises différentes (on peut arriver à des arbres des causes différents pour un même événement).
- C'est un support pour partager la représentation rationnelle d'un processus qui a abouti à un événement remarquable. À l'origine, cet outil a été diffusé par l'INRS<sup>76</sup>. Il s'agit d'un organisme public de référence dans les domaines de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels, pour structurer la prévention des accidents du travail. Il a pour objet de reconstruire la chaîne causale d'un accident afin de mettre en place des procédures préventives.

Cet outil est dans le cas présent pertinent, afin d'étudier deux événements ou aspects structurants du projet, qui seront détaillés par la suite.

#### 1.1.3. Le Retour d'Expérience

Cette démarche est de plus en plus usitée notamment concernant les activités à risques (GILBERT, 2001). Le processus menant à formaliser un retour d'expérience permet l'acquisition de connaissances pour un collectif considéré comme « organisation apprenante » (BEAUJOLIN, 2001). Au cours de la démarche on étudie les réussites, les crises et incidents et on s'intéresse à collecter les

---

<sup>76</sup> Institut National de Recherche et de Sécurité.

retours des acteurs concernés. Les acteurs concernés sont le porteur de projet, l'opposition citoyenne, la Chambre d'Agriculture et l'État par l'intermédiaire de la DREAL.

Cet exercice permet théoriquement une amélioration de la conduite de projet par le porteur de projet, ainsi que la consolidation de la démarche pour mener des projets d'aménagement et notamment de méthanisation sur le territoire.

Les outils ayant été présentés, il convient de revenir à l'étude du projet d'unité de méthanisation d'AGROGAZ. Dans un premier temps, repositionnons la chronologie du projet de son émergence à son avancement actuel à l'été 2017.

### 1.2. La chronologie du projet

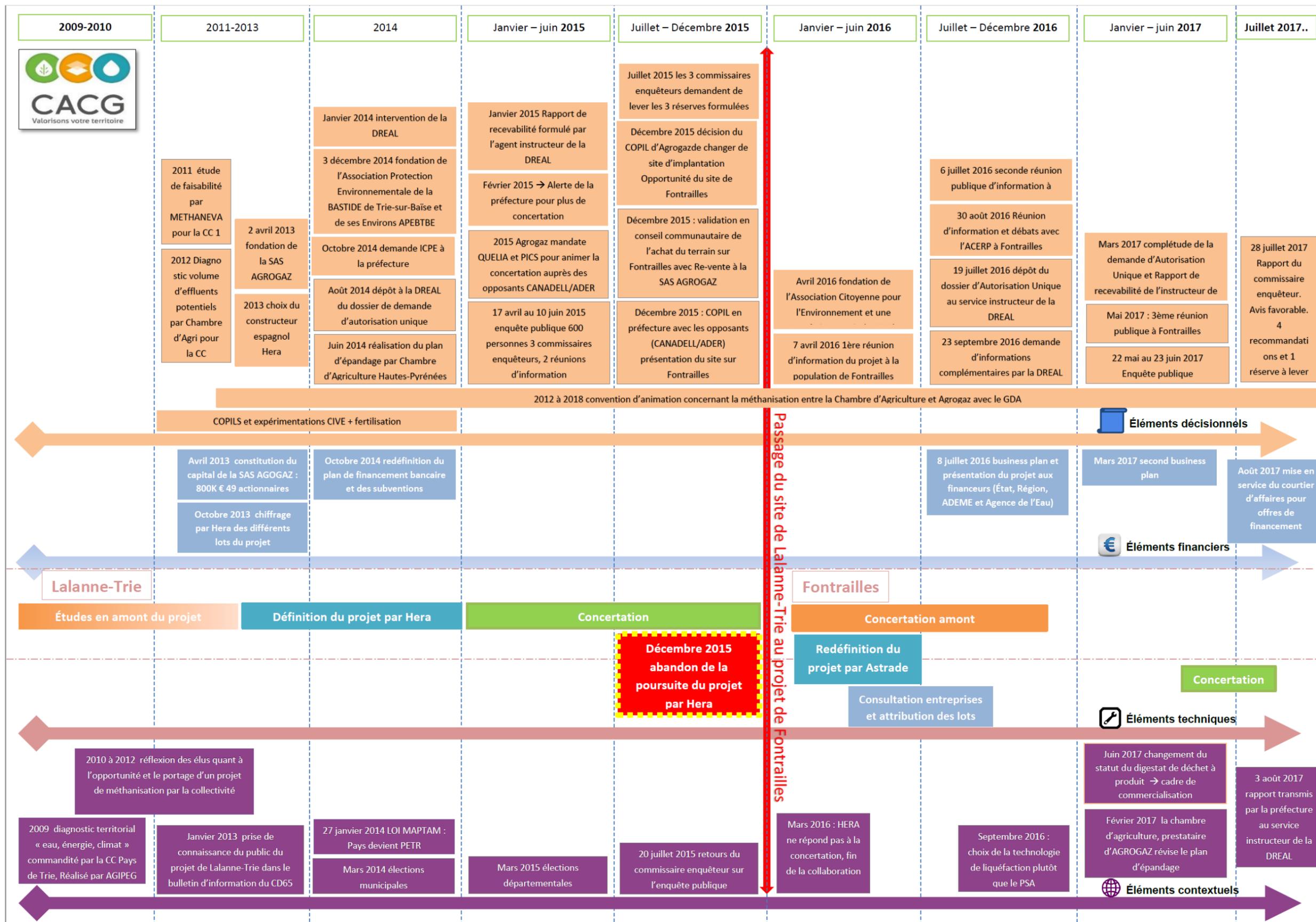
Le projet de méthanisation d'AGROGAZ fait suite à une réflexion lancée en 2009 par la CC du Pays de Trie, dans un diagnostic de territoire. Le collectif d'agriculteurs de la SAS AGROGAZ se constitue en avril 2013 et devient le porteur de projet. C'est en janvier de la même année, que le public prend connaissance du projet de méthanisation engagé à Lalanne-Trie, dans le bulletin d'information du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées. Suite à cette annonce et aux réunions publiques (notamment la seconde du 11 juin 2014 à Trie-sur-Baïse) ayant accentué le rejet et les craintes des populations, en décembre 2014 l'Association Protection Environnementale de la Commune Bastide de Trie-sur-Baïse voit le jour. Ses membres rejettent le choix du site, qui leur paraît trop sensible face aux risques auxquels seraient potentiellement exposées les populations et activités des environs. Face à la contestation et aux résultats de l'enquête publique du printemps 2015, en décembre 2015 un second site plus isolé, sur la commune de Fontrailles est acquis par la CC du Pays de Trie. En avril 2016, la contestation locale, se structure une nouvelle fois en un nouveau collectif citoyen, l'ACERP<sup>77</sup> alors que le projet est revisité une seconde fois. Entre le 22 mai et le 23 juin 2017 l'enquête publique a été réalisée et les conclusions du commissaire enquêteur rendues le 28 juillet 2017 font état d'un avis favorable, mais comprenant toutefois quatre recommandations et une réserve. Actuellement, le rapport d'enquête est en préfecture pour décision de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées.

Mais revenons plus précisément sur la chronologie du projet, du premier diagnostic de territoire en 2009, au changement de site d'implantation fin 2015, à aujourd'hui à l'été 2017 marquant la fin de

---

<sup>77</sup> Association Citoyenne pour l'Environnement et une Ruralité Partagée.

l'enquête publique. Afin de dresser une chronologie des évènements des plus complète, chaque parti, du porteur de projet à l'opposition, en passant par les chambres consulaires et les services de l'État ont été sollicités. Une phase d'entretiens a été nécessaire permettant en recoupant les différentes sources d'information de réaliser la frise chronologique du projet (voir page suivante).



Réalisation DUPONT M. 2017 WORD

Figure 25 : Frise chronologique du projet de méthanisation d'AGROGAZ

### 1.3. Regards croisés de différents acteurs impliqués dans le projet

#### 1.3.1. L'intérêt et points positifs du projet de méthanisation : le regard des acteurs

Bien que le projet soit contesté, son intérêt global est généralement admis par l'ensemble des individus enquêtés.

La nécessité de gérer la question des effluents est partagée par l'ensemble des acteurs. Un acteur associatif précise que la gestion réduit « *les nuisances olfactives et la pollution des nappes d'eau* ». La vertu environnementale de la démarche est partagée même par les détracteurs du projet. Par ailleurs, ces derniers ne sont dans l'opposition frontale au projet, car ils sont en accord avec le procédé de méthanisation d'effluents d'élevage. Du côté chambre consulaire, on précise que l'initiative répond au besoin des agriculteurs de gérer plus finement la fertilisation des terres permettant une meilleure gestion des épandages au cours de l'année. Pour information, généralement les amendements de deux types : organiques avec les fumiers et lisiers et minéraux avec l'azote, le phosphore et la potasse. Un membre du comité de pilotage du projet précise « *Le fait de transformer des effluents en énergie et fertilisants, revient à transformer une contrainte en valeur ajoutée* ». Ici, le qualificatif de déchet pour les effluents d'élevage n'a plus lieu d'être, car leur valorisation permet de les transformer en ressource commercialisable.

Lorsqu'on évoque les vertus environnementales du projet, il faut évoquer que dans le contexte actuel de nécessaire développement durable des territoires « *La production d'énergie verte par l'injection de biométhane dans le réseau de l'agglomération tarbaise* » comme le rappelle un acteur local. Cette production permet d'offrir dans les Hautes-Pyrénées, une alternative aux énergies fossiles conventionnelles, tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et l'impact carbone de l'agriculture locale.

Sur le plan social, « *Il est vital pour nos exploitations ainsi que pour le territoire que l'on trouve de nouvelles sources de valeurs ajoutées. Le marché des énergies est une diversification qui peut sécuriser et stabiliser la pérennité d'exploitations agricoles sur le secteur* ». Ce projet peut être considéré comme une opportunité pour les agriculteurs répondant à un besoin économique de se diversifier et de se mettre en accord avec la nouvelle réglementation. D'un côté, cela leur permet d'éviter la coûteuse mise aux normes des capacités de stockage des effluents. Ce qui répond par la même

occasion à l'injonction de mise en conformité sur la loi nitrates des rivières (issue de la directive nitrates de 2015 imposant l'abaissement du seuil à 18mg de nitrates par litre d'eau dans les rivières). D'un autre côté, cela permet le « *Maintien et amortissement de l'activité d'élevage* ». Ce projet permettrait alors de soutenir les activités agricoles et d'endiguer pour partie la baisse sensible d'agriculteurs sur le territoire (voir Partie 1 paragraphe 2.1.1). L'arbre des causes ci-dessous revient sur le choix technique du procédé de méthanisation et en évoque ses principaux attraits.

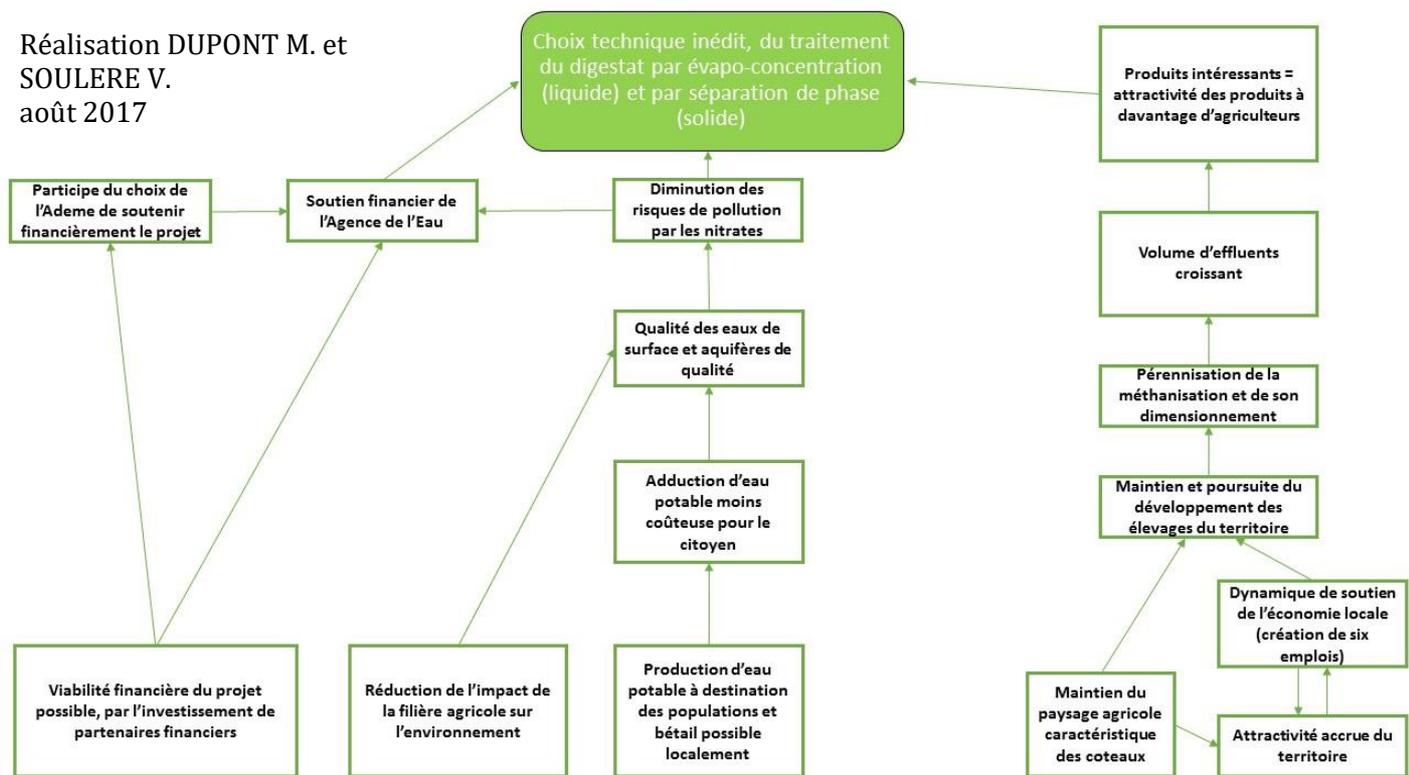


Figure 26 : Arbre des causes appuyant le choix technique du procédé de méthanisation

Le regroupement en collectif, dans le cadre d'un « *Projet structurant* », des agriculteurs membres d'AGROGAZ est une dynamique fédératrice pour le territoire. Par ailleurs, ce projet constituant un collectif est à l'initiative d'échanges autour des nouvelles pratiques culturales, dont l'impact environnemental est réduit. Il est dit que cela « *Créé une dynamique nouvelle au niveau des pratiques des agriculteurs* ». Cela se traduit concrètement par la protection, de l'érosion et du lessivage des sols par « *L'implantation de couverts végétaux interculture* » (CIVE). Un acteur se permet de rajouter que « *L'agriculture peut ainsi inverser son rôle dans le réchauffement climatique* ». Ces propos ne sont pas à prendre pour vérité absolue, même s'il existe en ce moment même, des recherches conduites par

le CNRS. Elles portent sur la faculté de captation du carbone<sup>78</sup> par les couverts végétaux d'interculture, l'impact de l'albédo sur la réflectance des sols et leurs liens avec le réchauffement climatique. Enfin, la formation d'un nouveau collectif permet selon les dires d'un acteur que « *Le regard externe de la société [qui] évolue positivement* ». Ce qui participe d'une certaine forme de « *Reconnaissance du monde agricole* », par les populations hors de la filière agricole.

### 1.3.2. Entre limites et points négatifs retours des acteurs impliqués sur le projet d'AGROGAZ

Après avoir énoncé les aspects positifs de l'entreprise conduite par AGROGAZ revenons sur les points négatifs et limites du projet.

De l'avis même de nombreux acteurs, la communication et a fortiori la concertation ont été la faiblesse première de la construction du projet. Le point d'orgue a été la seconde réunion publique du printemps 2015 au monastère des Carmes à Trie-sur-Baïse. Cette dernière a été analysée grâce à l'outil de l'arbre des causes réalisé conjointement avec l'animatrice du GDA de Trie-sur-Baïse (voir-ci après). Il est fait mention par de nombreux acteurs que la concertation avec le public et notamment les associations est le principal échec et frein du projet. La citation ci-énoncée confirme cet échec. « *Pour le premier projet, il n'y a pas eu de concertation positive. Ils s'en sont fait entre eux* ». Inclure plus en amont le public dans la construction du projet aurait été plus acceptable. La co-construction de projets est une des premières vertus d'une gouvernance partagée.

Au-delà de ces considérations, la communication lors de l'enquête publique évoquée ci-dessus a été un réel échec. Un avis sensiblement partagé par l'ensemble des acteurs sauf un. Cet échec est personnifié par la défaillance de Michel DUBOSC, Président d'AGROGAZ. Il est dit de son rôle qu' « *Il faut qu'il délègue la communication* ». On pense que pour une meilleure acceptation des populations il faut « *Dissocier le porteur de projet et le communicant* ». Car il est vrai que Michel DUBOSC semble omniprésent sur le territoire. Entre ses casquettes de membre du conseil municipal de Fontrailles, de Vice-Président de la CC du Pays de Trie et du Magnoac, de Président d'AGROGAZ, d'élu à la Chambre d'Agriculture le public estime qu'il est impliqué dans de trop nombreuses structures, certains allant même jusqu'à remettre en cause son intégrité. Il est vrai que dans un tel climat de suspicion, déléguer

---

<sup>78</sup> Il est ici fait référence à la notion de puits de carbone.

la communication à une autre personne eut été préférable. Ce constat reste encore aujourd'hui de rigueur.

Réalisation DUPONT M.  
et SOULERE V.  
août 2017

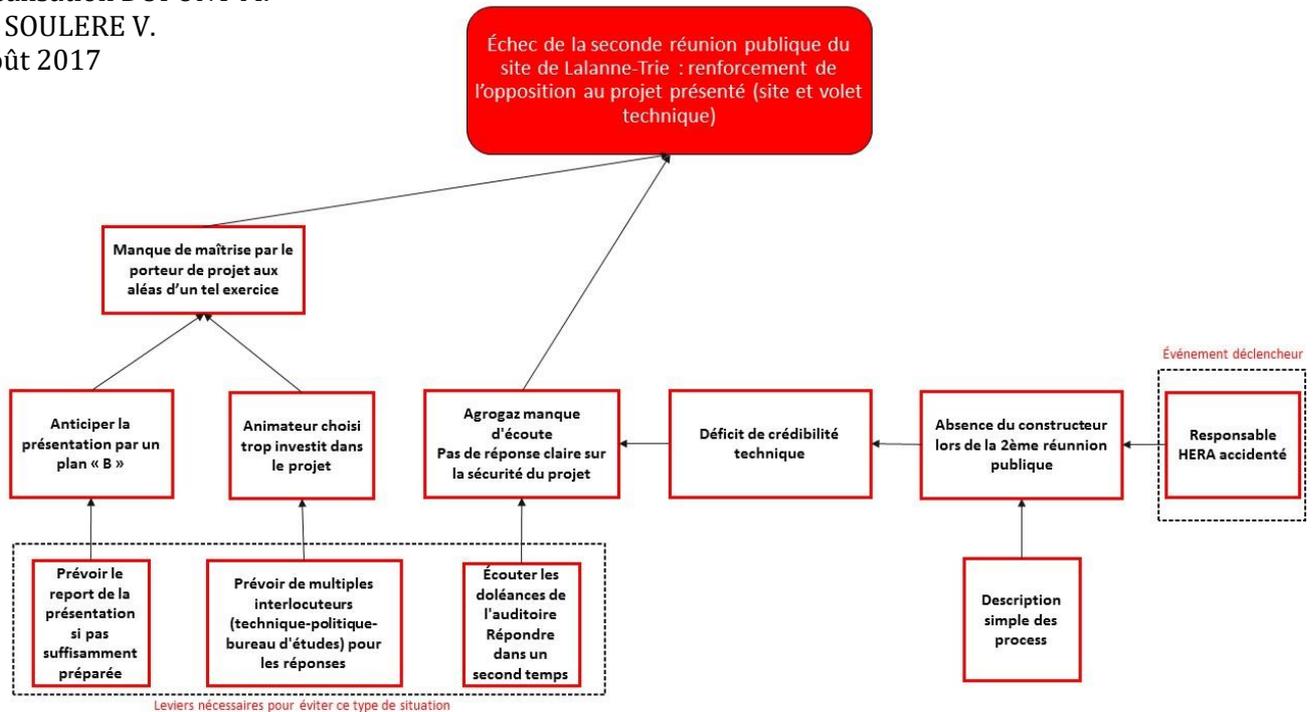


Figure 27 : Arbre des causes seconde réunion publique du 11 juin 2014 à Trie-sur-Baise

Par ailleurs, un autre reproche est formulé à l'encontre de Monsieur Dubosc et plus généralement à AGROGAZ. Il s'agit de « Ne pas penser que lorsqu'on a un arrêté d'exploitation, la concertation s'arrête ». Pour certains, la communication s'est faite à minima contrainte par la préfecture demandant plus de communication en février 2015. Ils estiment que depuis qu'AGROGAZ a obtenu un arrêté d'exploitation la communication n'est plus nécessaire à leur sens, la partie est jouée se projetant déjà dans la mise en chantier future.

Autre point de clivage, le rôle de Sophie Villard dans la communication d'AGROGAZ via son bureau d'études PICS. Sa situation paraît ambiguë, car elle est aussi impliquée dans le projet, par son entreprise ECOWGAZ pour la distribution du biométhane produit, à une pompe sur la commune d'Ibos dans l'agglomération tarbaise. Cela est mal vu par les opposants, qui doutent du crédit de cette personne ayant elle-même des intérêts personnels à voir le projet en exploitation.

Un problème de désengagement successif des bureaux d'études a desservi l'ensemble du projet. Le bureau d'étude espagnol ARES en charge du premier projet a été à l'origine de la crainte des populations pour leur intégrité par rapport à des lacunes techniques soulevées par un ingénieur de chez TOTAL. Ce dernier prévenant de la dangerosité et des risques d'explosion potentiels du projet en l'état.

Les populations locales et notamment les associations souhaitent amener le débat sur les conséquences en matière de risques et de coût d'entretien du réseau communal vis-à-vis de la desserte, pour une activité privée sur un réseau public financé par le public. Cette question est légitime, car la question de l'entretien des routes communales que pourrait dégrader le passage régulier de poids lourds risque d'être à la charge des populations locales par l'impôt. Il est intéressant de voir comment la collectivité va devoir entrer en négociation avec AGROGAZ, pour solutionner ce potentiel problème.

Du souhait et de l'avis de la majorité des acteurs enquêtés, le dimensionnement de l'unité de méthanisation de 70 000t/an est contestable. Ils auraient vu d'un meilleur œil de proposer des petites unités de méthanisation réparties sur le territoire d'une capacité de 25 000t/an. Ils remettent en cause la capacité d'approvisionnement en effluents et la rentabilité du projet qui serait à l'échelle du territoire français une première pour sa partie technique. Plusieurs évoquent l'idée de proposer des petites unités de méthanisation associées à de la cogénération, ce qui participerait du soutien des activités locales. On peut légitimement penser que l'acceptation sociale de ce type de projet pourrait avantageusement s'inscrire dans un projet de territoire en apportant par le bénéfice du procédé, des aménités pour les populations locales. « *En l'état, le retour territorial pour les populations est nul* » comme le précise la chambre consulaire.

Enfin, pour vérifier qu'AGROGAZ ne transgresse pas à la réglementation en vigueur encadrant la méthanisation d'effluents agricoles, une association souhaite qu'un comité de suivi soit mis en place. En ce sens, comme le site est classé en ICPE<sup>79</sup> l'organisme de contrôle des installations classées dépendant de la Préfecture, va contrôler périodiquement (tous les cinq ans maximum) les installations.

---

<sup>79</sup> Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### 1.3.3. Pistes vers une acceptation partagée de projets analogues

Au-delà des éléments techniques du projet, au regard des éléments précédemment évoqués, il est évident que le projet de méthanisation d'AGROGAZ est quelque peu clivant et souvent remis en cause par ses détracteurs sans parfois considérer ses aspects positifs. Sur le principe, l'ensemble des individus sont en faveur du procédé de méthanisation. Ils voient parfois certains intérêts supérieurs qui prévalent sur leurs intérêts privés. Néanmoins le phénomène NIMBY<sup>80</sup> « *pas dans mon arrière-cour* » désignant « *la résistance d'acteurs locaux face au projet d'implantation d'une infrastructure (aéroport, déchetterie, station d'épuration, etc.) soupçonnée, à tort ou à raison, de nuisances ou de risques pour ses riverains* » (BÉHAR ; SIMOULIN, 2014), semble toucher ce projet comme bon nombre de projets d'aménagement. On est globalement convaincus par l'intérêt général ou pour une certaine frange de la population locale, de ces aménagements et de leurs vertus, mais si ça se réalise chez les autres, loin de chez soi, c'est mieux.

Dans ce type de cas, l'acceptation, l'adhésion passe par de la pédagogie et de l'explication de l'intérêt du porteur de projet, mais surtout de l'intérêt pour le territoire et des retombées pour les populations. Le projet en l'état ne propose plus la réalisation d'un réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments publics de la commune. En outre, la pompe de biométhane et la production de gaz de ville alimentés par l'unité de méthanisation alimenteront l'agglomération tarbaise à plus de 40 kilomètres du site. Hormis la production de produits de fertilisation pour les agriculteurs d'AGROGAZ, le biométhane ne sera pas distribué sur le territoire. L'intérêt territorial est pour les habitants inexistant. Ils perçoivent uniquement les aspects négatifs et les risques potentiels de l'installation. Plus généralement, les retombées territoriales d'unités de méthanisation ne permettent pas d'occulter les aspects négatifs pour les citoyens. Mais ils permettent néanmoins que la population y trouve un quelconque intérêt ce qui permet parfois de contrebalancer les côtés négatifs de l'initiative. Ainsi, on peut préconiser de privilégier l'adoption d'unités de méthanisation en cogénération permettant au territoire de bénéficier d'énergie ou de chaleur pour les bâtiments publics ou à l'échelle de quartiers et villages. En outre, ce type d'installation permet de s'insérer plus aisément dans un projet de territoire où la transition énergétique serait prépondérante (voir Conclusion piste n°1).

---

<sup>80</sup> Not In my Backyard.

Par ailleurs, concernant l'action de porter à connaissance le projet aux citoyens, les populations ne souhaitent pas prendre connaissance d'un tel type de projet d'aménagement dans le bulletin départemental local, en apprenant que le projet est déjà bien avancé et que la collectivité ainsi que le porteur de projet travaillent de concert, depuis quatre ou cinq ans sur la question, sans avoir été consultés. Ici, un défaut de communication et de concertation dessert le projet et son acceptabilité. Permettre aux acteurs et populations du territoire de s'investir plus en amont dans la co-construction d'un projet au regard des enjeux et intérêts du territoire paraît essentiel. De nos jours, de plus en plus d'initiatives portées par des acteurs privés s'engagent dans la concertation publique. Ainsi, le porteur de projet présente son projet, il obtient les retours des acteurs et citoyens, lui permettant d'améliorer le projet tout en répondant aux critiques en amont. Ce qui permet de désamorcer d'éventuels mouvements contestataires trop virulents, se structurant lorsque les citoyens ne considèrent pas être écoutés ou oubliés dans la concertation.

*In fine*, la réussite rapide d'un projet d'unité de méthanisation dépend de son acceptabilité locale. Il faut alors travailler la communication, la concertation avec le public, l'inscription et les retombées territoriales. Se déconnecter de cette réalité est aller à l'encontre de vives contestations, à l'arrivée cela pénalise plus qu'autre chose le projet dans sa réalisation. Certes en début du processus de construction du projet, la concertation prend du temps, mais elle permet de réduire la contestation et le risque de potentiels recours, pouvant se traduire en mois voire en années de procédures et donc de retard dans la réalisation du projet. Le risque étant que les investisseurs se retirent et que le porteur de projet baisse les bras, voyant de fait, le projet avorté.

## 2. Tour d'horizon de la méthanisation à l'échelle départementale

Dans les Hautes-Pyrénées et plus largement à l'échelle de la Région, la filière de la méthanisation a du moins sur le papier le vent en poupe. En effet, ce procédé est une des principales thématiques du schéma régional Midi-Pyrénées Énergies 2011-2020. Par ailleurs, les multiples sources de financements que cela soit de l'ADEME en passant par les aides financières de la Région (financement d'études, des travaux à hauteur de 20% plafonnés 500k€), de la Région et Banque Européenne d'Investissements, de la MPEI<sup>81</sup> ou bien des collectivités locales témoignent de cet engouement pour cette source énergétique de valorisation des déchets.

L'ancienne Région Midi-Pyrénées avait pour ambition au sein de son schéma régional Midi-Pyrénées Énergies 2011-2020 d'atteindre les 100 unités de méthanisation et de biogaz pour 2020. Force est de constater qu'aujourd'hui même en comptant la filière à l'échelle de la nouvelle Région Occitanie, on dénombre seulement 33 unités de méthanisation. En l'état, l'objectif initial semble difficile à atteindre. Ce constat trouve son écho en s'intéressant à la dynamique des projets de méthanisation, à l'échelle départementale des Hautes-Pyrénées.

Actuellement, deux méthaniseurs sont en fonctionnement sur les Hautes-Pyrénées dans les environs de Maubourguet. Entre 2010 et aujourd'hui en 2017 on ne dénombre pas moins de huit projets de méthaniseurs à différents stades d'avancement sur le département. Néanmoins, tout n'est pas si rose, car subsiste aujourd'hui à l'étude uniquement le projet de la SAS AROGAZ faisant l'objet d'une autorisation unique et venant d'être soumis à l'enquête publique. Le rapport du commissaire-enquêteur fait état d'un avis favorable<sup>82</sup> quant au projet. Tout en faisant mention de quatre recommandations et d'une réserve, soulignant qu'un effort de communication et d'information d'AGROGAZ envers les populations et collectifs semble toujours nécessaire. À ce projet, il convient d'ajouter le début de réflexion quant à l'opportunité d'un tel dispositif sur l'ancienne CC des Coteaux de Pouyastruc.

Venons-en à faire un tour d'horizon des différents projets de méthanisation ayant émergé à l'échelle départementale. La cartographie ci-dessous permet d'apprécier leur répartition spatiale en partie

---

<sup>81</sup> Midi-Pyrénées Énergies Investissements.

<sup>82</sup> Détails des conclusions du commissaire-enquêteur voir annexe n°3.

nord du département. Là où relief de plaine alluviale et de plateaux concentre nombre d'habitants et l'ensemble de l'agriculture intensive du département.

### Légende

-  Méthaniseur du Lycée agricole de Vic-en-Bigorre
-  Méthaniseur à la ferme commune de Villefranque
-  Projet de méthanisation industrielle de Bordères-sur-l'Échez
-  Projet de méthanisation industrielle de Lannemezan
-  Projet de méthanisation industrielle de Vic-en-Bigorre et Montaner
-  Projet de méthanisation industrielle d'AGROGAZ SAS à Fontrailles
-  Réflexion méthanisation de déchets à Pouyastruc
-  Réflexion PCET opportunité d'une unité de méthanisation région de Lourdes
-  Autoroutes
-  Axes majeurs
-  Axes secondaires
-  Voies ferrées
-  Cours d'eau 65



#### **\*NOTE :**

Les pictogrammes *verts* représentent les projets réalisés.

Les *rouges* abandonnés.

En *jaunes* en cours d'étude et d'instruction.

En *gris* les « projets » n'ayant pas dépassé le stade de la préétude.

**Figure 28 : État des lieux des projets et unités de méthanisation des Hautes-Pyrénées**

#### 2.1. L'unité de méthanisation à la ferme de Villefranque

La première en fonctionnement du département, sa mise en service remonte à dix ans. Il s'agit d'une unité artisanale ayant tout de même des aléas de fonctionnement. Le méthaniseur valorise des effluents d'élevage de l'exploitation et des coproduits végétaux.

#### 2.2. L'unité de méthanisation du Lycée Agricole de Vic-en-Bigorre

L'unité de méthanisation d'une capacité de 5200 tonnes par an, en cogénération (150KW) du lycée Agricole de Vic-en-Bigorre :

En fonctionnement depuis cinq ans, de façon plus ou moins continue, au gré des expérimentations.

Le méthaniseur valorise des effluents d'élevage et des coproduits végétaux :

- Cultures en dérobé de ray-grass.
- Déchets de maïs ensilage.
- Déchets issus de l'entretien des espaces verts (collectivités locales, lycée).
- Déchets de GMS<sup>83</sup>.

Il s'agit d'une unité d'expérimentation gérée par le lycée et mise en place par SOLAGRO<sup>84</sup>. Néanmoins, les retombées pour le territoire sont réduites l'unité de méthanisation n'étant pas associée à un réseau de chaleur communal. Toutefois, la chaleur produite par le procédé est valorisée pour chauffer les bâtiments du lycée et le digesteur.

Après avoir évoqué les projets de méthanisation ayant dépassé le stade de l'étude pour la réalisation puis leur mise en service, il convient de revenir sur les projets en cours d'étude ou ayant émergé au cours de cette décennie.

### 2.3. Projet d'unité de méthanisation de la SAS AGROGAZ

Projet de l'unité de méthanisation d'une capacité de 71 777 tonnes par an) de la SAS AGROGAZ sur la commune de Fontrailles (détails voir REX projet AGROGAZ précédemment évoqué).

### 2.4. Réflexion sur la valorisation des déchets organiques sur l'ancienne CC des Coteaux de Pouyastruc

La réflexion concernant l'implantation d'une unité de méthanisation s'inscrit dans le cadre de la définition d'un projet de territoire par le SDI de la CC des Coteaux de Pouyastruc en 2016. La gestion des déchets de l'ancienne collectivité pose question. En ce sens, l'axe n°5 du SDI propose la valorisation des biodéchets par la méthanisation. Il n'y a pour l'heure aucun projet concret, seule la volonté d'un élu est à l'origine de l'évocation de ce potentiel projet dans le présent document.

Venons-en à considérer les différents projets ayant été avortés avant leur réalisation.

---

<sup>83</sup> Grandes et Moyennes Surfaces

<sup>84</sup> SOLAGRO est un bureau d'étude toulousain ayant réalisé l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'unité de méthanisation.

### 2.5. Réflexion d'un collectif d'éleveurs autour de Lourdes pour la valorisation des effluents d'élevage

Réflexion autour de Lourdes d'un collectif d'éleveurs, concernant la méthanisation des effluents d'élevage de leurs troupeaux. La réflexion s'inscrit plus largement dans le cadre du PCET<sup>85</sup> de la CC du Pays de Lourdes<sup>86</sup> Ici le projet a été jusqu'à la pré étude. Malgré cela, le blocage vient de la capacité d'apport des effluents pour le digesteur. En effet, les éleveurs étant estivants se posait la question de l'approvisionnement en période estivale. Le volume d'effluent était alors trop faible pour que l'unité fonctionne de manière rentable tout au long de l'année. La disponibilité du gisement d'effluents faisant défaut en période estivale, ce problème a fait office de point de blocage quant à la poursuite du projet.

### 2.6. Projet d'unité de méthanisation industrielle en cogénération à Borderes-sur-l'Echez

Il s'agit d'un projet d'unité de méthanisation industrielle en cogénération porté par le SMTD65 pour la valorisation de déchets agroalimentaires, de déchets d'abattoirs, sur la commune de Borderes-sur-l'Echez.

Les principaux freins étaient la problématique de l'enfouissement des déchets ultimes et les nuisances olfactives potentielles.

Une seconde version du projet a été proposée, ajoutant à la première version l'injection du gaz dans le réseau de l'agglomération, mais cette fois-ci la problématique de l'approvisionnement de l'unité et le départ du porteur de projet ont eu raison de l'initiative. Il faut toutefois préciser que le projet a été jusqu'à la phase d'enquête publique et a obtenu le permis de construire. Le projet largement contesté a réellement traîné en longueur, démobilisant le porteur de projet malgré les 450 000€ engagés dans les diverses études.

### 2.7. Projet d'unité de méthanisation industrielle en cogénération à Lannemezan

Il s'agissait de valoriser les déchets agroalimentaires, de céréales et les déchets d'abattoirs. La chambre agricole en tant que prestataire conseillait de valoriser les déchets organiques énoncés

---

<sup>85</sup> Plan, Climat, Énergie et Territoire.

<sup>86</sup> CC ayant disparu au 31 décembre 2016.

précédemment. De l'autre côté, le prestataire en charge de l'évaluation de l'opportunité de réalisation d'une unité de méthanisation préconisait la valorisation de CIVE<sup>87</sup>. Ce point de divergence a mis un terme à la réflexion sur ce projet.

La méthanisation est une opportunité pour les territoires de développer des énergies vertes en valorisant des déchets. Elle leur permet par ailleurs de diversifier leur mix énergétique et leur dépendance des sources d'énergie traditionnelles, en apportant de la valeur ajoutée et de la richesse pour les territoires qui s'en saisissent. Néanmoins, l'expérience d'AGROGAZ et des projets présentés l'ont bien démontré, parvenir à la réalisation d'une unité de méthanisation est long et nécessite l'adhésion des populations. Le cas échéant, nombre d'initiatives avortées témoignent de la capacité des populations à se structurer et de leur pugnacité, pour parvenir à stopper des projets leur semblant incohérents ou non désirables.

---

<sup>87</sup> Culture Intermédiaire à Valorisation Énergétique.

## CONCLUSION

Faisant suite au propos présenté dans cette étude, il est maintenant possible de synthétiser les enjeux et problématiques du territoire en les classant par catégories pour davantage de clarté. Cela étant fait, des propositions de pistes de développement sont formulées afin d'être communiquées dans un premier temps aux élus du territoire et souhaitablement à l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'alimenter la réflexion future des orientations à retenir pour la co-construction souhaitée, d'un nouveau cycle de développement territorial interacteurs prenant place dans le futur PADD à l'échelle du PETR.

Pour commencer, considérons alors la population locale et son cadre de vie.

Le territoire est comme il a été fait mention précédemment appréciée par la qualité de ces paysages. C'est la composante agricole du territoire qui façonne ces paysages. En fin de compte, le cadre de vie rural attire d'un côté des populations essentiellement retraitées Nord-européennes et Françaises relativement aisées et d'un autre côté suite au phénomène de périurbanisation des agglomérations tarbaise et en moindre mesure Lannemezanaise, des familles. Ce dynamisme au sud du territoire est inhérent à la desserte autoroutière et la proximité des pôles urbains départementaux. La croissance démographique y est l'apanage des zones périurbaines.

Ensuite, il est à relever l'ambivalence du phénomène du vieillissement de la population qui est tantôt un atout pour le territoire, tantôt une faiblesse.

Enfin une des principales difficultés est le peu de solidarité entre les individus et même les acteurs du territoire. Cela est particulièrement sensible, lorsqu'on interpelle des personnes d'autres cantons, ce sentiment étant sensiblement partagé. Une des principales raisons est le déficit identitaire, de ces populations en marge de la Haute-Bigorre et de l'Armagnac gersois. Cela se ressent malheureusement lorsque les élus doivent œuvrer au nom de l'intérêt général du territoire. Les querelles de clocher y sont manifestement perceptibles et desservent notoirement les populations lorsqu'il s'agit de s'associer, pour porter des politiques de développement communes.

Cette grille AFOM et les suivantes proposées apportent davantage de précisions au propos formulé et appuieront les pistes de développement et d'innovation territoriale proposées.

Atouts	Faiblesses
Sur l'ensemble du territoire croissance démographique (péri-urbanisation sud du territoire et installation de populations nord-européennes en partie nord)	Faible densité de population
Diasporas nord-européennes...	...compensant le solde naturel négatif (hors partie sud et nord-ouest)
Cadre de vie de qualité (tranquillité, aménités paysagères)	Intégration des populations étrangères difficile
A proximité de lieux d'intérêt ( Pyrénées, agglomération tarbaise, liaison autoroutière Toulouse-Océan)	Vieillesse de la population
Offre de services et commerces de proximité...	... mais offre commerciale et de loisirs diversifiée distante de la grande majorité du territoire
Pôles de santé et EHPAD	Part importante des retraités
	Diminution de la part des emplois agricoles et industriels
	Manque d'événements fédérateurs (fêtes de villages, foires, manifestations sportives)
Opportunités	Menaces
Le territoire connaît tout de même une croissance démographique	Mais inégalement répartie. Le nord du territoire n'a pas de dynamisme démographique significatif.
Installation de familles et seniors	Population peu solidaire
	Fermeture des paysages par la déprise agricole et le croit forestier
	Vieillesse de la population

**Figure 29 : Grille AFOM population et cadre de vie**

Revenons alors sur l'économie locale telle qu'analysée au cours de cette étude.

On remarque aisément la prépondérance de deux secteurs économiques sur le territoire. Les services d'une part, avec notamment la santé et les services à la personne et l'agriculture d'autre part, allant de la production céréalière, en passant par l'élevage et le maraîchage. On assiste désormais, à un glissement progressif des acteurs agricoles s'orientant vers des activités plus rémunératrices, à plus forte valeur ajoutée s'inscrivant dans une logique de circuits courts par la suppression d'intermédiaires et s'insérant plus largement dans les chaînes de valeurs (de la production à la vente en passant par la vente). Cette dynamique fait écho à la constitution d'associations paysannes de mutualisation de moyens CUMA<sup>88</sup> et l'Odyssée d'Engrain précédemment évoqués.

Le territoire possède par ailleurs nombre de ressources naturelles à valoriser, on pense notamment au bois, à la valorisation énergétique de la ressource hydrique, etc. En ce sens, il existe

<sup>88</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

une opportunité, se saisir des dispositifs de transition énergétique permettant d'aller en ce sens, pour restructurer des filières de valorisation.

Néanmoins, on perçoit que les zones d'activités du territoire souffrent d'un déficit d'attractivité vis-à-vis des zones d'activités de Tarbes et Lannemezan. En effet, la vacance des terrains proposés est assez importante et pire encore, certaines friches commerciales et industrielles apparaissent notamment sur la zone d'activité de Castelnau-Magnoac.

En outre, la fracture numérique dessert l'activité économique du territoire. Il semble au moins

qu'une partie du territoire et notamment le Magnoac soit fibré depuis le début des années 2010, mais personne n'a jamais pu en bénéficier<sup>89</sup>. Le télétravail y est donc actuellement peu développé. Ce qui ne facilite pas l'installation de nouvelles activités sur le territoire. En fin de compte, on peut conclure ce volet économique, en annonçant que l'économie est trop dépendante de l'activité résidentielle. On perçoit alors un déficit d'attractivité notoire pour le nord de la zone considérée. Au sud du territoire, la Communauté

Atouts	Faiblesses
Le secteur des services à la personne dynamique	La baisse du nombre d'emplois sur le territoire entraînant la baisse de l'activité résidentielle
Les services de santé en pleine expansion (pôles de santé), présents ou en construction	Baisse du nombre d'agriculteurs
Services marchands dynamiques	Inscription de certains agriculteurs trop réduite dans les chaînes de valeurs. Essentiellement de la production "brute" sans transformation, commercialisation
Importance du secteur de la construction, deux fois supérieur à la moyenne française	Potentiel touristique pas suffisamment exploité
La capacité d'accueil d'entreprises industrielles et artisanales (Zone d'activités Lalanne Trie et Trie-sur-Baïse ; Zone d'activités de Tournay et de Pouyastruc)	Manque d'infrastructures touristiques
L'agriculture relativement diversifiée	La ressource bois qui n'est plus exploitée
Desserte et présence d'axes structurants	La restauration peu qualitative
Ressources naturelles	Le déploiement des réseaux numériques
La ressource hydrique	Déficit d'attractivité au regard des zones d'activités de Tarbes et de Lannemezan
La ressource bois	
Valorisation des effluents agricoles --> Création d'une unité de méthanisation	
Produits locaux reconnus	
Opportunités	Menaces
Volonté du territoire de relancer un cycle de développement territorial	Économie trop dépendante de l'activité résidentielle
Territoires de projets servant à mobiliser des moyens et co-construire des axes de développement	Le déficit d'attractivité résidentielle du nord du territoire
Programmes de financement catalyseurs de projets de développement	Le déficit d'image du territoire
Volonté gradissante de la société de consommer des produits locaux	La fracture numérique disponibilité du "très haut débit" pour les entreprises et particuliers
Les ressources naturelles potentiellement supports de développement du territoire	
Diversification des activités agricoles pour tendre vers des activités plus rémunératrices à plus forte valeur ajoutée et s'inscrivant dans les enjeux du développement durable (circuits-courts, méthanisation, agritourisme, obtention de labels, transformation etc...).	
Reprise du développement du cyclotourisme	
La transition énergétique : un levier créateur d'emplois (bois-énergie, hydroélectricité, méthanisation etc...).	

**Figure 30 : Grille AFOM économie du territoire**

<sup>89</sup> Source commune de Castelnau-Magnoac.

de Communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay bénéficiant des bassins d'emploi de Tarbes et de Lannemezan étant moins touchée.

Après avoir abordé l'économie locale, il convient de revenir sur le volet touristique pouvant constituer un axe de développement à part entière.

Hormis son paysage agricole de coteaux, le territoire possède d'autres attraits. Notamment la présence de retenues collinaires et de cours d'eau pouvant faire l'objet d'une valorisation touristique en devenant supports de nouvelles activités sur le territoire. Ainsi, il serait envisageable de structurer un produit touristique autour des activités nautiques et de loisirs de plein air allant de pair avec la randonnée et le VTT déjà présents. À cela, la présence de petit patrimoine et de quelques lieux dignes d'intérêt sur le territoire pourraient faire l'objet d'une valorisation commune avec la randonnée et le cyclotourisme, prenant la forme de parcours culturels.

Par ailleurs, il est à noter l'absence de restaurant gastronomique ou renommé sur le territoire, tout comme une offre d'hébergement de standing. En effet, l'hébergement est en général plutôt vieillot, démodé au regard des standards actuels au XXI<sup>e</sup> siècle. Il serait opportun de répondre aux attentes du touriste contemporain, en termes de confort.

Autre grief, malgré la présence de petit patrimoine local, il n'existe pas de site touristique majeur vecteur d'attractivité. L'absence d'identité ou de culture locale affichée est une fois encore un handicap pour le territoire.

L'ensemble de ces éléments participent du déficit d'attractivité du territoire. Néanmoins, quelques ressources territoriales peuvent être mises en valeur et relancer l'attractivité touristique du Pays des Coteaux. Un produit touristique prenant support sur les lacs est à développer autour des activités de pleine nature.

Atouts	Faiblesses
Patrimoine culturel : musée du Corps Franc Pommiès, bastides, etc...	Potential touristique pas suffisamment exploité
Cadre paysager singulier des coteaux avec en toile de fond le massif pyrénéen	Manque d'infrastructures touristiques
Cadre rural "calme" propice à la détente à la "déconnexion" des urbains...	... mais pouvant être assimilé à un espace "sans vie" peu dynamique
Patrimoine culturel : Notre-Dame de Garaison, Musée d'Art Religieux de la Collégiale de Castelnaud-Magnoac	Absence de restaurant gastro
Petit patrimoine : réparti sur l'ensemble du territoire...	... mais mise en valeur peu aisée (investissement importants à prévoir)
Retenues collinaires --> Activités nautiques	Pas de programme de développement touristique défini
Lac de Puydarrieux : intérêt ornithologique, tourisme environnemental, pêche, randonnées	Déficit de moyens d'animation touristique sur le territoire
Lac de l'Arret Darré : baignade, pêche, nautisme, balade	Trop peu de moyens pour assurer la mise en valeur et la promotion du territoire
Lac du Magnoac : parcours de santé, base nautique, randonnées, pêche	Déficit d'attractivité et d'identité propre au territoire
Offre d'activités aéronautiques	Territoire localisé entre le massif Pyrénéen et du Gers --> positionnement identitaire difficile
Offre d'hébergements suffisante...	...mais pas assez qualitative
Tourisme aéronautique	
Desserte et présence d'axes structurants	
Commerces et services de proximité assez diversifiés et maillant le territoire	
La ressource hydrique	
Produits locaux reconnus (porc noir)	
Itinéraires de randonnées/chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	
Événements et manifestations ponctuelles :	
Marché de Noël de Castelnaud-Magnoac drainant des populations allant bien au-delà de la région	
Meeting aérien de Sadournin	
Fête du cochon de Trie-sur-Baïse	
Opportunités	Menaces
Volonté du territoire de relancer un cycle de développement territorial	Le manque de moyens humains et financiers du nouvel office du tourisme intercommunal
Territoires de projets servant à mobiliser des moyens et co-construire des axes de développement	Le territoire reste même aux yeux du CDT65 "le parent pauvre" du département
Programmes de financement catalyseurs de projets de développement	Déficit de promotion du territoire par HPTTE
Volonté grandissante de la société de consommer et d'offrir (paniers garnis) des produits locaux de qualité	Le déficit d'image du territoire
Développement de la base nautique du Magnoac	
Reprise du développement du cyclotourisme	
Définir un programme touristique global et partagé en y allouant les moyens nécessaires	

Figure 31 : Grille AFOM du tourisme

Au regard des enjeux, des problématiques du territoire et après avoir pris en considération le contexte territorial local ainsi que les remarques des acteurs locaux, il est temps de proposer plusieurs axes de développement répondant à ces impératifs. Ces pistes de développement se veulent être pour partie innovantes puisque non imaginées ou formulées de la sorte. Elles répondent par ailleurs aux différentes politiques de développement locales, nationales et transnationales. Ces propositions sous forme de fiches pourront permettre de constituer un réel projet de territoire, en intégrant les orientations du PADD futur. Une thématique transversale les anime, elles partagent l'idée d'un développement durable du territoire.

### 1) S'engager dans une démarche territoriale de transition énergétique (TEPCV<sup>90</sup>) :

- ▶ Valorisation de la ressource bois du territoire en :
  - ▶ Bois d'œuvre permettant de relancer les activités de sciage (scierie de la zone d'activité de Castelnau-Magnoac).
  - ▶ Développement d'une filière bois-énergie (pellets, plaquettes)
  - ▶ Construction de chaudières municipales, réseaux de chaleur.
- ▶ Développement de l'hydroélectricité avec la CACG gestionnaire des retenues et canaux. Se rapprocher de la CACG menant des études d'opportunité en ce sens.
  - ▶ Retenues collinaires mise en place de centrales de barrage.
  - ▶ Au fil de l'eau sur les canaux d'alimentation/d'irrigation avec des microcentrales communales pour alimenter des quartiers et petits villages.
  - ▶

---

<sup>90</sup> Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Il s'agit d'appels à initiatives lancés par Ségolène Royal en septembre 2014. Les territoires lauréats obtenant une enveloppe de 500 000 à 2 000 000 d'euros pour financer leurs projets.

- ▶ Méthanisation avec l'unité de méthanisation de Fontrailles (AGROGAZ). Production de biogaz pour véhicules et injection sur la boucle du réseau de l'agglomération de Tarbaise. Permettant la valorisation des effluents en fertilisation organique.
  - ▶ Permet de garantir des revenus aux agriculteurs engagés.
  - ▶ Activité complémentaire soutenant la filière agricole locale.
- ▶ Opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques.
  - ▶ Étude en cours en interne à la CACG, afin d'estimer le potentiel et les sites d'implantation potentiels (valoriser la surface en eaux des retenues collinaires ?).
- ▶ Favoriser les mobilités douces non ou peu carbonées.
  - ▶ Pistes cyclables pour le cyclotourisme sur les principaux axes routiers.
  - ▶ Favoriser l'adoption de véhicules propres. Le SDE65<sup>91</sup> installe des bornes de rechargement pour véhicules électriques sur le territoire.
  - ▶ Réfléchir à l'opportunité d'installer un circuit de distribution de biométhane pour les véhicules légers et véhicules lourds comme les engins agricoles. Cela permettant que le projet de méthanisation d'AGROGAZ ait des retombées locales pour les populations du territoire.

△ Cet appel à initiatives est une réelle opportunité à saisir dans un contexte où des initiatives déconnectées (comme AGROGAZ) arrivent à maturité. Cela implique une nécessaire structuration de ces initiatives et réflexions dans un projet de territoire plus englobant. Car des dispositifs de financement comme les TEPCV et autres programmes de développement ruraux existent.

Cette proposition répond aux enjeux de création d'emplois, d'activité sur le territoire et d'attractivité résidentielle.

---

<sup>91</sup> Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

## 2) Soutenir la filière agricole et les productions locales de qualité :

- ▶ Favoriser le mode de distribution en circuits courts :
  - ▶ Volonté politique d'utilisation de produits locaux dans la restauration collective et mise en concurrence ou fourniture chez plusieurs producteurs/distributeur locaux.
  - ▶ Soutien à la création et la mise en réseau d'AMAPS.
  - ▶ Mise à disposition de locaux pour la transformation de produits bruts.
    - Exemple de dispositif : VEFA Vente en État Futur d'achèvement des communautés de communes pour le compte d'un entrepreneur, association de producteurs.
    - Construction d'une structure de transformation, de vente pour des collectifs de producteurs locaux (voir initiative de l'usine de pâtes de l'Odyssée d'Engrain soutenue par la CC du Magnoac).
  - ▶ Soutien dans l'obtention de labels ex : AOC poule gasconne qui met du temps à arriver.
  - ▶ Communication sur le savoir-faire et l'excellence des produits locaux de qualité.

△ La filière agricole est un secteur prépondérant de l'économie du territoire. Ses agriculteurs sont pour certains en grande difficulté financière. Œuvrer à répondre à ces enjeux revient à soutenir la filière agricole et les productions de qualité à plus forte valeur ajoutée. Le soutien de l'économie locale et de ses emplois directs (agriculteurs) et indirects (acteurs de la filière) participe du maintien des populations et de l'activité du territoire. Par ailleurs, les produits labellisés participent à la visibilité et à l'attractivité gastronomique du territoire. Ce par la reconnaissance du grand public de la qualité contrôlée des productions locales.

### 3) Le tourisme en Pays des coteaux : un repositionnement s'orientant sur du tourisme alternatif, l'agrotourisme, le tourisme environnemental :

- ▶ Bien que considéré comme un pôle touristique par le CDT65, le territoire ne doit pas essayer de concurrencer la zone montagne et doit trouver un positionnement différent.
- ▶ Il faut créer un produit touristique en adéquation avec les attentes du touriste contemporain.
  - ▶ Offre d'hébergement pas toujours très qualitative à remettre au goût du jour.
    - Subventions locales possibles.
  - ▶ Proposer des activités de sports et de loisirs de pleine nature sur le territoire.
    - Création de bases nautiques sur les lacs (voir projet d'aménagement du Lac du Magnoac).
    - Revoir l'entretien des cours d'eau pour la navigation (syndicat de rivière taxe GEMAPI).
    - Potentiel pour de l'accrobranche (voir projet d'aménagement du Lac du Magnoac).
    - Proposer des randonnées et randonnées thématiques sur le (petit) patrimoine bâti avec la signalétique associée, au départ des bourgs-centres, afin de dynamiser le commerce local.
    - Créer une plaquette commune des points d'intérêt du territoire et au-delà afin que le touriste puisse « rayonner » aux alentours et allonge son séjour trouvant de quoi s'occuper dans et hors du territoire.
- ▶ Une niche touristique concernant l'agrotourisme ou le tourisme environnemental commençant à se structurer.

- ▶ Les « fermes-auberges » se développent tout comme le tourisme à la ferme. Mais leur activité est vulnérable par la volatilité du label (crises sanitaires à l'origine de pertes de labels).
- ▶ La MNE65 œuvre déjà à l'éducation à l'environnement proposant ateliers et observation de la faune et de la flore aux classes et résidents.
  - Associer cet acteur possédant des ressources en ingénierie et de l'expérience pour développer ce type de tourisme.
- ▶ Travailler de concert avec les acteurs aéronautiques locaux afin de promouvoir le territoire.
  - ▶ Communication et animations pour promouvoir le territoire lors de meetings aériens.
  - ▶ Étudier l'opportunité d'accueillir la Drone Racing League pour des compétitions sur le territoire. Ou accueillir des manches du championnat national de courses de drone. Évènements attirant des populations lointaines et retransmission en direct sur internet.
- ▶ Donner au territoire des moyens de promotion pour lui assurer une réelle visibilité.
  - ▶ Moyens humains et financiers pour développer les offices de tourisme intercommunaux.
  - ▶ Création d'un vrai programme d'actions de développement touristique partagé entre les deux collectivités locales.
  - ▶ Accompagnement des offices par des agences de communication à défaut de posséder la ressource humaine en interne.

⚠ Le constat actuel est qu'il y a peu de touristes, ce qui mène à reconsidérer le produit touristique et la communication du territoire. Cela devant nécessairement se traduire, par le don de moyens nécessaires à cette entreprise (personnel et budgets plus importants pour les offices de tourisme). À la clé, des retombées nouvelles pour l'économie locale.

#### 4) Œuvrer à l'attractivité résidentielle et à l'activité présenteielle du territoire :

- ▶ Poursuivre la rénovation des bourgs-centres.
  - ▶ Fonds du contrat de ruralité, du GAL LAEDER, etc.
- ▶ Maintien des services de proximité.
  - ▶ Commerces éviter la friche commerciale exemples non exhaustifs :
    - Taxe sur la vacance commerciale (TFC) régie par l'article 1530 du code général des impôts.
    - Habillage des vitrines vides.
- ▶ Création et maintien de l'emploi local.
  - ▶ Aide à l'installation de commerces.
    - Moyens, locaux, facilités d'installation, fiscalité incitative.
    - Communication par la collectivité dans les bulletins d'information.
  - ▶ Maintenir une offre commerciale diversifiée en encourageant les initiatives privées.
    - Inciter les acteurs du commerce et du tourisme à dialoguer et travailler sur des projets communs.
  - ▶ Maintenir et attirer les entreprises.
    - S'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire.
    - S'inscrire plus largement dans les chaînes de valeurs.
  - ▶ Soutenir les porteurs de projets sur le territoire
    - Accompagnement, dialogue, moyens, locaux, facilités d'installation.
    - Communication par la collectivité dans les bulletins d'information.

△ L'attractivité résidentielle (notamment de familles) est un enjeu majeur pour anticiper le déclin du territoire et son vieillissement. Par ailleurs, cela participe du maintien de l'offre de services et de l'emploi local, soit de l'activité présente du territoire.

## 5) Repenser l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite sur le territoire<sup>92</sup> :

- ▶ Il y a peu de territoires où les PMR bénéficient d'aménagements adaptés. Ce public pourrait constituer une niche intéressante pour le territoire et aller de pair avec le phénomène du vieillissement des populations.
- ▶ Cet axe pourrait faire partie intégrante des politiques de rénovation des bourgs-centres (Contrat de Ruralité, LEADER).
- ▶ Mise en accessibilité.
  - ▶ Des sites d'intérêt du territoire.
  - ▶ Des centres-bourgs et ERP<sup>93</sup>.

△ Le principal enjeu est le maintien de l'autonomie des personnes âgées (population locales, EHPAD) et à mobilité réduite. Le but de la démarche étant de continuer d'attirer des séniors sur le territoire et de contribuer à l'attractivité des PMR. Par ailleurs, la démarche serait double avec d'une part l'attractivité de ce public et populations et d'autre part la mise en conformité avec la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Profiter de la politique de rénovation des bourgs-centres afin de conduire ces aménagements est une opportunité à saisir.

---

<sup>92</sup> PMR.

<sup>93</sup> Établissements Recevant du Public.

Au terme de cette étude, on observe que le territoire rural du PETR des Coteaux a été le théâtre de nombreuses expérimentations, en étant même parfois à l'avant-garde en termes d'innovations territoriales. Initiés dans le milieu des années 1980, ces projets de développement ont pu s'inscrire dans un cadre territorial plus large lors de la constitution du Pays en 1995. Cet échelon territorial a permis de s'inscrire dans des programmes de développement de l'espace rural comme une échelle pertinente d'action pour la mise en place de politiques de développement et de financements de projets locaux. La diversité de projets réalisés à destination des populations locales est généralement un succès dans le sens où sur le territoire l'activité présente a été sauvegardée permettant de lutter contre le phénomène de métropolisation et la fuite de populations vers les grands centres urbains. Aujourd'hui, le territoire retrouve un regain d'attractivité avec des populations de séniors et de jeunes ménages, néanmoins, cette dynamique semble fragile. En effet, dans un contexte de réduction des dotations aux collectivités dont la dernière en date de juillet 2017, où dans un souci de réduction de la dette publique à hauteur de 3% du PIB, le Président Macron a ratifié un décret annulant 300 millions de dotations prévues pour les collectivités. Ces coupes budgétaires successives rognent sur la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) destinée aux petites communes, ainsi que sur le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Cette diminution du soutien de l'État pèse dans la capacité des collectivités rurales à mener leurs projets de développement. Le contexte présent mène à reconsidérer les modalités de financement de projets innovants pour le territoire. Dans ce cadre, les deux nouvelles collectivités formant le PETR se doivent d'accompagner les porteurs de projet privés bénéficiant d'une capacité d'investissement, vecteurs d'innovation et de développement pour le territoire. Le projet de méthanisation d'AGROGAZ s'inscrit dans ce contexte. Ces acteurs, économiques, associatifs sont à associer aux réflexions portant sur la co-construction d'un projet de territoire interacteurs. Différents dispositifs permettent de donner les moyens nécessaires à la concrétisation d'un projet de territoire<sup>94</sup>. Encore faut-il réussir à coconstruire ce projet. Actuellement, en septembre 2017, période de rentrée de l'ensemble des acteurs locaux et en considérant la future échéance posant les jalons du devenir du territoire, qu'est le futur PADD en

---

<sup>94</sup> Voir proposition n°1 et partie 2 de l'étude.

amont du SCoT à l'échelle du PETR, il est opportun de mobiliser les différents acteurs du territoire. Ce afin de réfléchir à l'aide du diagnostic de territoire et des propositions de pistes de développement innovantes, quelle sera la voie conduisant les futures politiques et actions de développement pour le territoire. Le PETR est à une période charnière de son existence. De ses débuts jusqu'à aujourd'hui, le Pays des Coteaux de Bigorre a été porté par son Président Bernard Verdier. Il a été à l'initiative de nombreuses innovations territoriales à succès. Désormais, une nouvelle communauté d'acteurs issue de la recomposition territoriale doit se saisir durablement de ces problématiques. Le contexte s'y prêtant, l'aube d'un nouveau cycle de développement territorial est à portée de main.

## BIBLIOGRAPHIE

- BÉHAR Laurie, SIMOULIN Vincent, *Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local*, Toulouse, Politiques et management public [En ligne], 2014, (N° 31), 18p. Consulté le 24 août 2017. URL : <http://pmp.revues.org/7000>
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007, 126p.
- BEAUJOLIN François, *Vers une organisation apprenante*, Paris, Éditions Liaisons, 2001, 167p.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007, 126p.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La Documentation Française, 1992, 470p.
- CARPENTIER Samuel, *Modes d'habiter urbains et ruraux : entre continuité et rupture*, [En ligne], Journal of Urban Research, 3/2010, 10p. Consulté le 24 août 2017. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01132387/file/articulo-1548-special-issue-3-modes-d-habiter-urbains-et-ruraux-entre-continue-et-rupture-1.pdf>
- DE SINGLY François, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 2012, 127p.
- FOURNIER Mauricette, *Recherche-action et innovation territoriale. Exemples de mobilisation des ressources locales par des démarches participatives*, [En ligne ], Chicoutimi, CERAMAC, Conférence invitée, 2015, p. Consulté le 22 août 2017. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232027>
- GEORGE Pierre, VERGER Fernand, *Dictionnaire de la géographie*, 9e édition, Paris, PUF, 2006, 478p.

- GILBERT Claude, *Retours d'expérience : le poids des contraintes*, [En ligne], Recherches, responsabilité, expertise décision, 2001, 16p.
- GUITTET André, *L'entretien : techniques et pratiques*, [En ligne], Paris, Armand Colin, 2008, 224p. Consulté le 20 août 2017. URL : <http://www.anales.org/re/2001/re04-2001/gilbert09-24.pdf>
- IMBERT Geneviève, *L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie*, Recherche en soins infirmiers 2010 (N° 102), 23-34p. Consulté le 15 août 2017. URL : [www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2010-3-page-23.htm](http://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2010-3-page-23.htm)

## SITOGRAPHIE

- *Contributions au site internet Ambitionterritoires*, Territoires, REX et Prospective CACG, [En ligne]. Consulté entre mai et août 2017 URL : <http://ambitionterritoires.eu/> [site non référencé]
- *Données FEADER local*, DDT65, [En ligne]. Consulté entre mai et juin 2017 URL : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>
- *Données liste des communes*, Pays des Coteaux de Bigorre, [En ligne]. Consulté en mai et juillet 2017 URL : <http://www.pays-coteaux.fr/>
- *Données projets de méthanisation d'AGROGAZ*, [En ligne]. Consulté entre juin et août 2017 URL : <http://www.agrogaz-paystrie.fr/>
- *Données statistiques RP2014*, INSEE, [En ligne]. Consulté en mai et juillet 2017 URL : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- *Fond carte isochrone et repérages terrain*, Google Maps, [En ligne]. Consulté entre mai et août 2017 URL : <https://www.google.fr/maps/@44.9767605,0.409484,7z>
- *Informations structure*, CACG, [En ligne]. Consulté entre mai et août 2017 URL : <https://www.cacg.fr/fr/>
- *Rapports d'enquêtes projets AGROGAZ*, DDT65, [En ligne]. Consulté entre juillet août 2017 URL : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Développement et innovation territoriale en espace rural

L'exemple du Pays des Coteaux de Bigorre

Michel DUPONT

- *Recension d'articles de presse*, La Dépêche, [En ligne]. Consulté entre mai et août 2017 URL : <http://www.ladepeche.fr/>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Chronogramme méthodologique.....	13
Figure 2 : Les PETR des Hautes-Pyrénées .....	19
Figure 3 : Localisation du Pays des Coteaux de Bigorre .....	20
Figure 4 : Le Pays des Coteaux de Bigorre.....	21
Figure 5 : PETR ET GAL des Hautes-Pyrénées .....	22
Figure 6 : Un Paysage de coteaux.....	24
Figure 7 : Carte isochrone depuis Castelnau-Magnoac (en minutes).....	25
Figure 8 : Comparaison de la répartition de la population par tranches d'âges en Pays des Coteaux et à l'échelle nationale.....	27
Figure 9 : Pyramide des âges.....	27
Figure 10 : Comparaison de l'évolution de la population entre le territoire et la France .....	28
Figure 11 : Synthétisation des dynamiques et indicateurs évoqués.....	30
Figure 12 et 8 : Répartition de l'emploi par secteur entre le Pays des Coteaux et la France .....	31
Figure 13 : L'hébergement touristique par canton dans le 65.....	32
Figure 14 : Répartition des hébergements sur le territoire d'après le contrat de ruralité (mise à jour juin 2017).....	33
Figure 15 : Occupation des sols dans la zone d'étude, l'importance des surfaces boisées.....	37
Figure 16 : Vue aérienne du milieu du XXe siècle entre Clarac et Bernadets-Dessus.....	38
Figure 17 : Vue aérienne au début du XXIe siècle entre Clarac et Bernadets-Dessus .....	38
Figure 18 : Lac du Magnoac .....	42
Figure 19 : Pédologie locale.....	44
Figure 20 : Notre-Dame de Garaison vue du ciel .....	45
Figure 21 : Les caractéristiques de l'approche LEADER.....	49
Figure 22 : Principaux axes du LEADER 2014-2020 .....	49
Figure 23 : Composition territoriale du programme PIR-EDES .....	51
Figure 24 : Les axes de travail du programme PIR-EDES.....	52
Figure 25 : Frise chronologique du projet de méthanisation d'AGROGAZ.....	74
Figure 26 : Arbre des causes appuyant le choix technique du procédé de méthanisation .....	76
Figure 27 : Arbre des causes seconde réunion publique du 11 juin 2014 à Trie-sur-Baïse .....	78
Figure 28 : État des lieux des projets et unités de méthanisation des Hautes-Pyrénées.....	83

Figure 29 : Grille AFOM population et cadre de vie.....	88
Figure 30 : Grille AFOM économie du territoire.....	89
Figure 31 : Grille AFOM du tourisme .....	91

## **TABLE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : Grilles d'entretiens 1ère phase d'enquête (territoire et développement)

ANNEXE 2 : Grille d'entretien 2de phase d'enquête (REX AGOGAZ)

ANNEXE 3 : Conclusion du rapport du commissaire enquêteur projet AGROGAZ juillet 2017

## ANNEXE 1 : Grilles d'entretien 1ère phase d'enquête (territoire et développement)

À noter que les grilles d'enquête ont été condensées pour réduire le nombre de pages à l'impression. À l'origine de l'espace était mis à disposition entre les questions afin de prendre le discours en note, directement sur la grille d'entretien.

### Grille d'entretien acteurs économiques :

Grandes thématiques :

1- Histoire et caractéristiques de son activité/projet.

a. Date d'installation.

b. Raisons d'installation.

c. Évolution (ou non) de l'activité depuis ses débuts et raisons (dont évolution du chiffre d'affaires).

d. Période d'ouverture.

e. Nb d'employés.

f. Activité complémentaire ?

2- Rapport de l'acteur au territoire → Question d'ancrage territorial et de perception des potentialités du territoire ou pistes de développement imaginées.

*Venons-en à parler du territoire.*

a. Que pouvez-vous m'en dire ? N'hésitez pas à me faire part de ses atouts, des potentialités, pistes de développement auxquelles vous pensez.

3- Connaissance/opinion, des politiques de développement des collectivités et autres programmes.

a. Selon vous, les collectivités participent-elles du développement du territoire ?

En quelle mesure ?

- b. Vous sentez-vous associé, travaillez-vous avec ces dernières ?
  - c. À ce propos, bénéficiez-vous de subventions publiques ? Êtes-vous engagé dans une démarche d'obtention de subventions ? Si oui lesquelles ?
  - d. Au-delà des subventions recevez-vous les services d'autres institutions ?
  - e. Qu'est-ce qui est vital pour votre activité ?
  - f. En première nécessité, qu'auriez-vous besoin venant de l'acteur public ?
- 4- Perspectives d'avenir de l'acteur économique / projection dans le futur.
- a. Comment envisagez-vous l'avenir de votre activité ?
    - b. Si une opportunité se présente, iriez-vous l'exercer ailleurs ? (Retour sur l'ancrage territorial).

FICHE SIGNALÉTIQUE :

- 5- - Profil du commerçant (dans une enquête si le panel d'individus est conséquent, ça peut être intéressant afin de dresser une typologie des acteurs selon leurs visions).
- Âge :
  - Sexe :
  - Commune de résidence et durée de présence sur le territoire :

## Grille d'entretien acteurs institutionnels :

- 1- Présentation de son parcours, sa fonction et ses champs d'interventions sur le territoire.
- a. Premièrement, pouvez-vous brièvement vous présenter et faire de même quant à votre territoire d'action ?

R. N'hésitez pas à me faire part de ses atouts.
  - a. Par ailleurs, veuillez me préciser vos champs d'intervention en matière de développement, d'aménagement, pour le territoire ?
- 2- [RELANCE] Précisions sur sa vision du territoire et des projets/politiques qu'il souhaiterait porter ou pour lesquels il œuvre déjà → Question d'ancrage territorial et échelles d'action.

- a. En quelques mots, je vous prie de me présenter les projets/politiques sur lesquels vous êtes investi ou sur lesquels vous souhaiteriez œuvrer pour le développement du territoire. Pourquoi ?
- 3- [RELANCE] Prospective : réflexion générale sur des domaines de développement potentiels du territoire.
- 4- Gouvernance, relation interacteurs/services articulation
  - a. Quels sont les acteurs institutionnels avec lesquels vous travaillez au développement du territoire ?
  - b. Qu'en est-il des acteurs économiques et associatifs ?
  - c. Quelle forme de relation, de coopération entretenez-vous avec eux ?

FICHE SIGNALÉTIQUE :

Profil de l'acteur

Âge :

- Sexe :

- Commune de résidence et durée de présence sur le territoire :

## Grille d'entretien acteurs associatifs :

- 1- Présentation de sa fonction et des champs d'intervention de la structure sur le territoire.
  - a. Pouvez-vous brièvement vous présenter et m'exposer les domaines d'intervention de votre structure sur le territoire ?
- 2- Précisions sur sa vision du territoire → Question d'ancrage territorial et échelle d'action
  - a. En quelques mots, je vous prie de me présenter le territoire. Et dans un second temps, revenir sur les domaines d'intervention de la structure s'appuyant sur le territoire.
  - b. En ce sens, l'association souhaite-t-elle élargir son champ d'action en portant de nouveaux projets ? Pourquoi ?

3- [RELANCE] Prospective : réflexion générale sur des domaines de développement potentiels du territoire.

a. Si je vous demande quels sont les atouts et quelles seraient les pistes de développement que le territoire pourrait suivre, vous pensez à quoi ?

FICHE SIGNALÉTIQUE :

1. Profil de l'acteur ----

Âge :

- Sexe :

- Commune de résidence et durée de présence sur le territoire :

## ANNEXE 2 : Grille d'entretien 2<sup>de</sup> phase d'enquête (REX AGOGAZ)

### Grille d'entretien acteurs impliqués dans le projet d'unité de méthanisation AGROGAZ :

Grandes thématiques :

1. Tout d'abord, je vais vous demander de vous présenter.

**EN APARTÉ SI L'ACTEUR S'Y PRÊTE:** « Avez-vous connaissance et pouvez-vous me préciser les dynamiques et les enjeux du territoire ? »

2. Dans un second temps, j'aimerais revenir sur votre positionnement/rôle quant au projet d'Agrogaz. En quelle qualité y intervenez/y êtes-vous intervenus ?
  - RELANCE : Dans le déroulé du projet quand et à quelle étape débute et s'achève votre intervention ? Veuillez me préciser votre intérêt et votre implication au regard de l'avancement du projet.

Maintenant, on va revenir sur le projet en lui-même et sa construction.

3. Objectivement, que voyez-vous de positif, comme avantages au projet d'Agrogaz ?
  - RELANCE : Échelles (du territoire au sens large, de la commune), de l'économie locale, du développement durable, etc.
4. Dans la même optique, veuillez me préciser ce qui est négatif, les inconvénients du projet.
5. Vis-à-vis des enjeux et spécificités du territoire comment cette initiative pourrait participer d'un projet, répondre aux besoins du territoire et de ses habitants ?
  - RELANCE : À votre avis, comment le projet pourrait s'insérer dans la dynamique territoriale locale au regard des enjeux et politiques du territoire ?
6. Quels sont les points à améliorer ? Selon vous, comment peut-on faire mieux en ce sens ?

Je vous remercie pour votre participation à l'étude.

ANNEXE 3 : Conclusion du rapport du commissaire-enquêteur projet AGROGAZ  
juillet 2017

**3 - CONCLUSIONS du Commissaire Enquêteur**

Le Commissaire Enquêteur, après visites du site, étude du dossier et du Mémoire en Réponse, analyse de toutes les observations du public, dresse un bilan avantages / inconvénients satisfaisant des objectifs et enjeux du projet, et émet un

**« AVIS FAVORABLE »**

à l'approbation par Madame la Préfète des Hautes Pyrénées du projet unique de création et exploitation de l'unité de méthanisation de Fontrailles soumis à l'Enquête Publique par la SAS AGROGAZ

Fait à TARBES 28 JUILLET 2017

Le Commissaire Enquêteur



Pierre MARTIN

Cet avis favorable est cependant assorti de quatre recommandations et une réserve du CE sur des points ayant fait l'objet d'observations émises par le public, et de nature à améliorer l'acceptation du projet

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
PROBLÉMATIQUE .....	11
LE PROGRAMME TERRITOIRE REX ET PROSPECTIVE, FIL CONDUCTEUR DE L'ÉTUDE .....	12
MÉTHODOLOGIE .....	13
1.1.    CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉTUDE .....	13
1.2.    MÉTHODE D'ENQUÊTE : L'ENQUÊTE PAR ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF .....	15
1.2.1.    L'ENQUÊTE PAR ENTRETIEN : DÉFINITION .....	15
1.2.2.    L'ENQUÊTE PAR ENTRETIEN : MÉTHODOLOGIE .....	16
ANNONCE DE PLAN DU DOCUMENT .....	18
<b>PARTIE 1 : LE PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE : UN TERRITOIRE RURAL</b> .....	<b>19</b>
1.    PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE UN TERRITOIRE RECOMPOSÉ ? .....	19
1.1.1. <i>Du Pays au PETR : évolution législative et recomposition territoriale</i> .....	19
1.1.2. <i>Présentation du territoire administratif du PETR</i> .....	20
1.1.3. <i>Une gouvernance complexe en termes de développement territorial : les collectivités, les programmes de développement territorial</i> .....	21
1.1.4. <i>L'environnement paysager du Pays des Coteaux de Bigorre</i> .....	24
1.1.5. <i>Un territoire rural en marge, mais à la localisation et desserte routière stratégique</i> .....	24
2.    UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE ET AGRICOLE ? .....	26
1.1.1. <i>Des dynamiques démographiques contrastées ?</i> .....	26
2.1.2. <i>L'emploi dans le Pays des Coteaux de Bigorre : l'importance du secteur agricole</i> .....	31
2.1.3. <i>Le tourisme et loisirs en Pays des coteaux de Bigorre</i> .....	32
3.    DES RESSOURCES PLUS OU MOINS IDENTIFIÉES ET VALORISÉES .....	37
3.1. <i>Les ressources naturelles mobilisables</i> .....	37
3.1.1. <i>Le bois, ressource naturelle à valoriser ?</i> .....	37
3.1.2. <i>La ressource hydrique au cœur des enjeux du territoire</i> .....	40
3.1.5. <i>Le terroir comme support des activités agricoles des coteaux</i> .....	43
3.2. <i>D'autres ressources territoriales façonnées par la main de l'homme</i> .....	45
3.2.1. <i>La relative faiblesse des patrimoines culturels et culturels</i> .....	45
3.3. <i>Les services aux populations : une ressource et une diversité peu commune en milieu rural</i> .....	46
<b>PARTIE 2 : UN TERRITOIRE CULTIVANT LA CULTURE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RURAL : EXEMPLES D'INITIATIVES INNOVANTES ET REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES</b> .....	<b>48</b>
1.    UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION MULTIPLES .....	48
1.1. <i>La programmation LEADER comme fil conducteur du développement rural local</i> .....	48
1.2. <i>Le contrat régional unique du PETR du Pays des Coteaux</i> .....	50
1.3. <i>Stratégie de développement territorial transfrontalier : le programme PIR-EDES</i> .....	51
1.4. <i>Évolutions possibles vers de nouveaux territoires de projets potentiels</i> .....	52
1.4.1. <i>Le Plan Climat Énergie et Territoire</i> .....	52
1.4.2. <i>Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte</i> .....	53
2.    DES INITIATIVES, DES PROJETS INNOVANTS .....	54

2.1.	<i>L'Odyssée d'Engrain : réalisation de l'atelier de fabrication de pâtes artisanales</i>	54
2.2.	<i>L'unité de méthanisation de la SAS AGROGAZ</i>	56
2.3.	<i>La maison de santé pluridisciplinaire de Castelnau-Magnoac</i>	58
2.4.	<i>La Boutique/Restaurant du Magnoac</i>	60
2.5.	<i>La Maison de la Nature et de l'Environnement 65</i>	61
3.	<b>UNE MULTITUDE D'ACTEURS, DES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE MULTIPLES</b>	64
3.1.	<i>Un territoire reconnu pour ses qualités paysagères et sa quiétude</i>	64
3.2.	<i>Une méconnaissance des enjeux et problématiques spécifiques au territoire</i>	65
3.3.	<i>La filière agricole : quel développement possible ?</i>	65
3.4.	<i>Déficit de communication, de visibilité de l'action publique et des politiques de développement</i>	67
	<b>PARTIE 3 : RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PROJET DE MÉTHANISATION D'AGROGAZ</b>	<b>69</b>
1.	<b>REX DU PROJET D'AGROGAZ</b>	69
1.1.	<i>Méthodologie employée</i>	69
1.1.1.	<i>La frise chronologique outil de représentation</i>	70
1.1.2.	<i>L'arbre des causes au service du REX</i>	71
1.1.3.	<i>Le Retour d'Expérience</i>	71
1.2.	<i>La chronologie du projet</i>	72
1.3.	<i>Regards croisés de différents acteurs impliqués dans le projet</i>	75
1.3.1.	<i>L'intérêt et points positifs du projet de méthanisation : le regard des acteurs</i>	75
1.3.2.	<i>Entre limites et points négatifs retours des acteurs impliqués sur le projet d'AGROGAZ</i>	77
1.3.3.	<i>Pistes vers une acceptation partagée de projets analogues</i>	80
2.	<b>TOUR D'HORIZON DE LA MÉTHANISATION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE</b>	82
2.1.	<i>L'unité de méthanisation à la ferme de Villefranque</i>	83
2.2.	<i>L'unité de méthanisation du Lycée Agricole de Vic-en-Bigorre</i>	83
2.3.	<i>Projet d'unité de méthanisation de la SAS AGROGAZ</i>	84
2.4.	<i>Réflexion sur la valorisation des déchets organiques sur l'ancienne CC des Coteaux de Pouyastruc</i>	84
2.5.	<i>Réflexion d'un collectif d'éleveurs autour de Lourdes pour la valorisation des effluents d'élevage</i>	85
2.6.	<i>Projet d'unité de méthanisation industrielle en cogénération à Borderes-sur-l'Echez</i>	85
2.7.	<i>Projet d'unité de méthanisation industrielle en cogénération à Lannemezan</i>	85
	<b>CONCLUSION</b>	<b>87</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>101</b>
	<b>SITOGRAFIE</b>	<b>103</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>105</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES</b>	<b>107</b>
	<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>114</b>
	<b>DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT</b>	<b>116</b>
	<b>RÉSUMÉ</b>	<b>117</b>
	<b>MOTS-CLÉS</b>	<b>117</b>

## DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT



### Formulaire d'engagement anti-plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

Lorsque l'auteur d'un travail universitaire éprouve le besoin de s'appuyer sur un autre texte, il doit le faire en respectant les règles suivantes :

- lorsqu'un extrait, même court, est cité exactement, il doit être placé entre guillemets (ou en retrait et en caractères légèrement plus petits si le texte fait plus de quelques lignes) et la référence (nom de l'auteur et source) doit être indiquée ; l'extrait cité doit être court ;
- lorsque le texte ou un passage du texte est paraphrasé ou résumé, la référence (nom de l'auteur et source) doit être donnée.

Ces obligations s'appliquent de la même manière en cas de textes originellement publiés sur internet et de traductions (originales ou non) ; elles concernent aussi les illustrations, tableaux et graphiques.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant pourra passer devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer :

- un avertissement ;
- un blâme ;
- l'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'université ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Je soussigné(e) DUPONT Michel

étudiant(e) en M2 DAST à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

déclare avoir pris connaissance du formulaire d'engagement anti-plagiat et m'engage à indiquer toutes les références des textes sur lesquels je m'appuierai dans mes devoirs et travaux.

Fait à Pau le 03/09/17

Signature

**DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE EN ESPACE  
RURAL  
L'EXEMPLE DU PAYS DES COTEAUX DE BIGORRE  
Michel DUPONT**

Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Département de Géographie-Aménagement  
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

**RÉSUMÉ :**

Dans un contexte de récente recombinaison territoriale, le PETR des Coteaux anciennement Pays des Coteaux de Bigorre souhaite s'engager dans un nouveau cycle de développement territorial. Pour se faire, il convient de réaliser un diagnostic de territoire, afin de comprendre les enjeux et problématiques de ce territoire. Puis dans un second temps, proposer des pistes de développement au PETR, commanditaire de cette étude. Néanmoins, l'intérêt ne réside pas seulement en la proposition de pistes innovantes de développement, mais doit par la même occasion permettre de mobiliser les différents acteurs du territoire afin qu'ils se saisissent de ces problématiques, dans une optique de coconstruire avec les élus le futur du territoire.

**MOTS-CLÉS :**

[Développement local ; innovation territoriale ; collectivité proactive ; projets innovants ; REX projet de méthanisation]

